TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 379 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 30-LUNDI 31 AOUT 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,10 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

La guerre civile au Salvador

Paris et Mexico jugent « représentatif » le front d'opposition à la junte

Une exigence de justice

Pour manifester de façon éclatante la force de ses convictions à l'égard du tiers-monde et les nouvelles orientations de politique extérieure du septennat, le président Mitterrand a choisi une initiative qui rompt avec les pratiques de la diplomatie classique. Paris n'a pas coutume, en effet, dans ses relations avec des gouvernements aux prises avec des mouvements insurrectionnels, d'utiliser les termes employés par la déclaration commune franco-mexicaine du 28 août à propos du Salvador.

Pourtant, le président de la République n'a rien renié dans cette affaire des opinions qu'on lui connaissait et qu'il a fréquemment exprimées avant d'accéder à ses fonctions. Il avait apporté un appui sans équivoque aux organisations qui luttent, parfois les armes à la main, contre les régimes répressifs d'Amérique centrale. Au cours de sa récente tournée au Mexique, au Costa-Rica, au Nicaragua et au Honduras, M. Claude Cheysson s'était fait l'écho des préoccupations de l'Elysée. « Ce n'est pas parce que les forces armées d'un pays sont puissantes que les solutions qu'elles proposent sont justes » avait déclaré le ministre des relations extérieures, ajoutant que, selon lui, les tensions en Amérique centrale résultent « trop souvent de l'injustice, d'un développement social inacceptable, du mode de propriété agricole et de la concentration de la richesse ».

Le texte franco-mexicain reprend cette argumentation en évoquant « la nécessité de changements fondamentaux dans les domaines sociaux, économiques et politiques » au Salvador. La situation a été jugée assez grave pour passer outre au tabou interdisant d'exprimer, du moins de façon officielle, une opinion sur les réformes à accomplir dans un pays souverain.

La démarche franco-mexicaine, si elle n'est pas conforme aux règles internationales, a pourtant le bon sens pour elle. Rien ne pourra arrêter la guerre civile au Salvador si on ne traite pas avec les principaux protagonistes — les organisations insurrectionnelles de gauche — et si la structure de la propriété agraire n'est pas modifiée.

L'analyse qui sous-tend la déclaration franco-mexicaine est en effet diamétralement opposée à celle proposée avec insistance par l'administration Reagan depuis son arrivée au pouvoir. Rejetant avec ostentation la « doctrine Carter », qui mettait en avant le soutien aux courants démocratiques en Amérique latine, Washington insiste presque exclusivement sur les problèmes de sécurité. Au moment même où Paris et Mexico faisaient connaître leur position, le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, affirmait que les guérilleros salvadoriens avaient choisi une stratégie de « terrorisme pur », dont les seules victimes étaient les civils innocents, et qu'ils recevaient une « aide intensifiée » de la part de Cuba.

Aux yeux de Washington, la guerre civile au Salvador doit en effet d'abord être interprétée comme une manifestation de l'« interventionnisme » de l'U.R.S.S. et de ses « comparses » dans la région, le Nicaragua et Cuba. La réaction américaine à l'initiative franco-mexicaine a cependant été, dans l'immédiat, relativement modérée dans le souci de ne pas détériorer inutilement des relations délicates avec deux alliés importants.

Dans une déclaration remise au président du Conseil de sécurité des Nations unies, la France et le Mexique affirment que le front d'opposition à la junte au pouvoir au Salvador constitue une « force politique représentative » *et qu'il est donc* « légitime » *que l'alliance formée par le Front Farabundo Marti de libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire* « participe à l'instauration des mécanismes de rapprochement et de négociations nécessaires à la solution politique de la crise » *Ce texte a été publié simultanément à Paris et à Mexico*

Le Front Farabundo Marti regroupe les organisations de guérilla et le parti communiste, tandis que le Front démocratique révolutionnaire rassemble toutes les formations de gauche qui s'opposent à la junte militaro-civile, présidée par le leader de la démocratie chrétienne, M. Napoleon Duarte.

La junte a rejeté dès vendredi la déclaration franco-mexicaine et a accusé Paris et Mexico d'« interventionnisme » « *Ni la France, ni le Mexique, ni aucun autre pays n'a le droit de décider des solutions aux problèmes internes du Salvador* », a fait savoir le gouvernement salvadorien. De son côté, le département d'Etat a indiqué que le texte franco-mexicain « *contient nombre de points importants avec lesquels nous sommes d'accord* » Les Etats-Unis se déclarent prêts « *si on le leur demande* » à se joindre à d'autres pour « *fournir leurs bons offices pour aider les Salvadoriens à trouver une solution juste et durable à la crise politique dans leur pays, libre de toute ingérence* ».

Le département d'Etat semble cependant très loin des positions franco-mexicaines puisqu'il exclut des discussions éventuelles avec ceux qui ne renoncent pas à la violence.

(Lire nos informations page 2.)

La politique nucléaire

- **Commission d'information sur La Hague**
- **Débats sur l'énergie à la télévision**

M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, a annoncé, le vendredi 28 août, à Saint-Maximin (Var), la mise en place, dans les prochains jours, d'une commission locale d'information concernant l'usine de retraitement d'uranium de La Hague.

Le ministre s'est également prononcé pour des débats contradictoires, à la télévision, avant le débat parlementaire sur la politique énergétique, qui doit avoir lieu les 5 et 6 octobre et au cours duquel le gouvernement engagera sa responsabilité.

De notre correspondant régional

Marseille. — L'information sous toutes ses formes et une large concertation à tous les niveaux constituent, selon M. Hervé, les conditions indispensables pour mettre un terme « *au divorce actuel entre la population et l'énergie* ». « *La réconciliation*, a-t-il déclaré, *ne peut se bâtir que sur la confiance en ouvrant publiquement les dossiers.* »

C'est dans cet esprit et parallèlement aux consultations en cours entre le ministère de l'énergie et ses différents partenaires que doit être mise en place la commission locale d'information de La Hague. Comme celle de Nogent-sur-Seine, que M. Hervé installera officiellement le 1er septembre, elle sera composée en majorité d'élus ainsi que de représentants d'associations écologistes, d'organisations syndicales et, ce qui est une nouveauté, de quatre personnalités scientifiques dont deux médecins.

GUY PORTE.

(Lire la suite page 9.)

La protection sociale en difficulté

Le gouvernement devra trouver près de 50 milliards de francs pour combler les déficits de 1981 et 1982 de la sécurité sociale et de l'assurance-chômage

M. Pierre Mauroy, au cours d'un conseil interministériel qui s'est tenu vendredi soir 28 août, a chargé Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, de préparer « un plan de financement » pour combler le déficit d'environ 30 milliards de francs de la sécurité sociale, en 1981 et 1982.

D'autre part, aucune décision n'a encore été prise pour établir l'équilibre financier de l'UNEDIC (assurance chômage) pour lequel il faut trouver 18 milliards de francs.

Aux majorations de cotisations inéluctables s'ajouterait un effort de tous les Français par l'impôt. Un emprunt n'est pas exclu.

L'heure des comptes

par JEAN-PIERRE DUMONT

Un plan de financement est nécessaire ! Près de 50 milliards de francs à trouver pour l'UNEDIC et la Sécurité sociale pour 1981 et 1982.

L'heure des comptes a sonné même si le gouvernement prend le temps de la réflexion et de la concertation avant d'annoncer les mesures de redressement financier de la Sécurité sociale et de l'UNEDIC, régime paritaire d'allocation chômage.

Douloureux réveil s'il en est. L'ancien gouvernement de M. Barre n'annonçait-il pas, il y a à peine un an, que MM. Farge et Barrot avaient sorti la Sécurité sociale de l'ornière ? Les Français comme le gouvernement doivent admettre que l'annonce des « *déficits* », si vite qualifiés de manipulation lorsque les socialistes étaient dans l'opposition, demeure hélas d'actualité et suscite toujours autant d'étonnement et d'incrédulité. Et pourtant les chiffres sont là, avec toute leur sécheresse et leur brutalité.

Pour l'UNEDIC, il est urgent d'intervenir. La crise économique qui sévit depuis 1974 a été ravivée par les nouveaux chocs, qu'ils soient pétroliers ou politique, avec le succès des socialistes et la vague de résignation ou de torpeur du patronat.

Depuis le début de l'année le chômage n'a cessé d'augmenter. Comme l'explique M. Bergeron (F.O.), le chômage indemnisé a progressé dans des proportions encore plus impressionnantes : en un an le nombre total des journées indemnisées par l'UNEDIC s'est accru de 34 % et fin 1981 la progression annuelle pourrait être de 36 %. Pour assurer le versement d'allocations de l'ordre de 54 milliards de francs en 1981 au lieu de 35 en 1980, l'UNEDIC a besoin cette année de 5 à 6 milliards de francs et selon les prévisions, les ressources supplémentaires à trouver pour 1982 seraient deux fois plus importantes : de 10 à 15 milliards de francs. Au total au moins 18 milliards de francs comme l'a indiqué Matignon. Il n'est donc pas possible de faire appel à une mesure transitoire portant sur le seul déficit de 1981. En raison des difficultés économiques et de la forte poussée des jeunes arrivant sur le marché de l'emploi jusqu'en 1983-1984, il est nécessaire de dégager des ressources nouvelles pour une période de quelques années. Le gouvernement refusant le replâtrage, semble donc opter pour des mesures exceptionnelles mais pluriannuelles.

Le nouveau pouvoir, qui ne veut pas trop pénaliser les entreprises, entend aussi respecter son objectif d'une solidarité accrue. Les hypothèses retenues consisteraient en conséquence à faire appel à toutes les catégories de Français : chacun doit y mettre du sien. Mais un tel effort de solidarité nationale est loin de faire l'unanimité au sein du gouvernement, après trois heures de débat : « *Le conseil interministériel n'est pas arrivé à prendre une décision* », a déclaré M. Brunhes, le porte-parole de Matignon pour les questions sociales.

C'est là une expression bien diplomatique pour traduire l'opposition qui sévit entre les ministres favorables à un effort des fonctionnaires et les autres, M. Le Pors notamment, hostiles à cette formule. Interrogé sur les travaux du conseil, le ministre de la fonction publique s'est d'ailleurs limité à une réponse laconique. « *On réfléchit, on réfléchit !* » Toutefois, selon M. Brunhes, un ensemble de mesures est « *sérieusement* » à l'étude.

(Lire la suite page 9.)

POINT

L'ASILE

Chaque semaine confirme que l'un des dossiers les plus complexes auxquels est confronté le gouvernement est celui du sort des étrangers qui, pour des raisons politiques, souhaitent trouver refuge en France.

Les cas les plus délicats auront été, durant l'été, ceux de M. Bani Sadr, puis des membres du commando qui avaient détourné la vedette Tabarzin, venant s'ajouter à la liste des militants basques espagnols. Les uns et les autres, considérés dans leur pays comme des terroristes, ont fait l'objet de demandes d'extradition dont aucune n'a été satisfaite. Le cas des deux Irlandais arrêtés jeudi à Orly est différent, car ils affirment appartenir à un mouvement légal.

La France terre d'asile : ce principe, dont on ne saurait contester la noblesse, se heurte aux nécessités du réalisme politique et diplomatique, surtout dans les relations avec des pays démocratiques, comme on l'a vu avec les Basques espagnols, dont certains sont accusés d'avoir commis des meurtres dans leur pays.

Plus aisé à proclamer dans l'opposition qu'à mettre en œuvre lorsqu'on a le pouvoir, le respect de ce principe fait l'objet d'une réflexion approfondie du gouvernement. Un comité interministériel s'est réuni le 26 août pour défricher le terrain. D'autres réunions sont prévues.

Dans son interview au Monde, *le garde des sceaux, M. Robert Badinter, a nettement indiqué qu'une politique d'ensemble était en chantier :* « Le gouvernement définira très précisément les critères de sa politique au regard de l'extradition, cela en dehors de tout cas particulier. » *Le 25 août, à Dijon, M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération et du développement, avait défini un critère de comportement pour ceux qui bénéficient du droit d'asile, en parlant de la* « contrepartie » *de ce droit qui est* « la nécessaire obligation de réserve ».

Rendre compatibles la volonté de placer le septennat sous le signe des libertés et celle de conserver d'Etat à Etat des relations réalistes et pacifiées, tel est l'enjeu.

La poudrière centre-américaine

I. — Le risque d'escalade

De notre correspondant FRANCIS PISANI

Mexico. — La récente intervention des troupes d'élites salvadoriennes au Honduras, suivie de l'installation de vingt et un conseillers militaires américains à la frontière entre les deux pays (côté hondurien), montre que les voisins du Salvador sont en passe d'être entraînés dans la tourmente centre-américaine. « *La région se dirige inexorablement vers un état de non-paix* », nous disait récemment un diplomate. Les précautions de style recouvrent, en fait, une réalité inquiétante. La logique pousse à l'internationalisation des conflits dans une région où la situation de chaque pays pris séparément est un facteur d'instabilité pour l'ensemble.

Sept mois après la reprise et l'accroissement de l'aide militaire des Etats-Unis à la junte présidée par le démocrate-chrétien Napoléon Duarte, les résultats obtenus sur le terrain semblent maigres. Dans les dernières semaines, les insurgés ont même fait preuve d'une capacité d'action qu'ils n'avaient pas démontrée auparavant en s'emparant, par exemple, de plusieurs petites villes telles que Arcatao, dans le département de Cabanas, et Perquin, dans le département de Morazan. Ils ont même repris leurs activités dans la capitale.

La junte et ses alliés américains refusent toujours les négociations et croient encore à une victoire militaire Ne l'obtenant pas de l'intérieur, ils cherchent à s'en donner les moyens en prenant à revers les positions insurgées adossés à la frontière hondurienne Les informations disponibles n'indiquent pas qu'ils aient obtenu grand succès.

Quant à la présence des conseillers militaires américains, elle a pour objectif de mettre un frein aux éventuelles tentatives d'approvisionnement des révolutionnaires par le Honduras.

Enfin, le F.M.L.N (Front Farabundo Marti de libération nationale) assurait, le 22 août, que des troupes honduriennes étaient intervenues dans le nord du département salvadorien de Morazan pour appuyer la contre-offensive lancée dans le sud par les soldats de la junte. Dans chacun des cas considérés, les risques encourus sont peut-être plus grands que les bénéfices obtenus. Les actions entreprises justifient, en effet, que les guérilleros agissent à leur tour militairement en territoire hondurien, ce qu'ils s'étaient refusés à faire jusqu'à présent, quelle qu'en ait été la tentation.

La solution politique n'étant pas prise en compte pour le moment, et les moyens militaires disponibles ne permettant pas de réduire les insurgés, il ne reste plus, apparemment, aux Etats-Unis qu'une solution : l'escalade Celle-ci peut se faire par l'envoi de matériel ou par l'envoi de troupes venues de l'extérieur. La première hypothèse est peu satisfaisante, dans la mesure où l'armée salvadorienne ne semble pas capable d'absorber efficacement et vite, l'armement sophistiqué dont on pourrait vouloir la doter D'autre part, l'administration Reagan, qui hésiterait vraisemblablement devant le coût politique d'un envoi de troupes nord-américaines, semble encourager la constitution d'une force d'intervention régionale Il faut enfin imaginer le recours toujours possible à une « couverture aérienne » directe (éventuellement accompagnée de l'utilisation d'armes nouvelles), dont l'efficacité peut être discutée, mais qui ne mettrait pas en danger la vie des G.I.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Sabbatique

M. Mauroy souhaite favoriser en France l'année sabbatique. Formule qui nous vient des Etats-Unis, où, tous les sept ans, les universitaires peuvent prendre une année de repos et d'étude.

Un septennat de labeur, une année de farniente Qui s'en plaindrait ? M. Giscard d'Estaing.

BRUNO FRAPPAT.

LA RENTRÉE A FR 3

Beaucoup de bruit pour l'armée rouge

A trois jours de la rentrée, vendredi soir, Antenne 2, après avoir sacrifié aux inévitables embouteillages, a présenté, dans son journal du soir, un reportage sur les divers mouvements qui agitent les organismes de l'audiovisuel et de la presse écrite, introspection trop rare à *la télévision* pour ne pas être soulignée.

La télévision s'est intéressée à la radio, et l'on a vu et entendu que Philippe Gildas succéderait un jour à Etienne Mougeotte comme directeur de l'information à Europe 1 ; et l'on a vu Michèle Cotta, aussi élégante que son prédécesseur, expliquer comment elle entendait la réorganisation de France-Inter, comment, sans licenciements, elle faisait tourner chroniqueurs et rédacteurs pour donner un air neuf au concurrent d'Etat des radios périphériques.

La télévision s'est intéressée à la télévision, et l'on a vu Jean-Marie Cavada, dans son bureau, le cigare aux dents, muet mais grave, lutter, si l'on a bien compris, contre le spectre d'André Harris, qui viendrait s'asseoir près de lui à la table haute de TF 1

Pudique, Antenne 2 a évoqué brièvement le plan de réforme de son président, Pierre Desgraupes. Restait FR 3, et Guy Thomas, président de la troisième chaîne nationale, d'évoquer l'affaire de *l'Armée rouge*, l'« affaire Sabas », sur laquelle il s'était déjà expliqué au journal.

L'affaire Sabas : un film à l'origine, nous dit-on. Un mauvais film, montré aux syndicalistes — que certains de nos confrères de la presse écrite craignent, te Dominique Jamet dans le *Quotidien de Paris*, de voir devenir un « *cinquième pouvoir* » dans l'audiovisuel — et aux journalistes en même temps, ce que, dans le même article, omet de préciser Dominique Jamet Mais, il est vrai, cela ne change rien au fond du problème.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

(Lire la suite page 8.)

EUROPE

Pologne

Les forces de l'ordre sont requises pour « assurer le fonctionnement normal de la radio et de la télévision »

Varsovie. — Le gouvernement a opposé vendredi soir un net refus aux revendications de Solidarité concernant son accès aux *mass media* officiels et a accepté du bout des lèvres d'ouvrir ce samedi 29 août des négociations sur la couverture, par la radio et la télévision, du prochain congrès du syndicat à Gdansk à partir du 5 septembre.

Trybuna Ludu avait reproché vendredi aux « *extrémistes de Solidarité* » de vouloir s'attaquer en fait à un « *organe central de l'Etat* », le comité de la radiodiffusion et télévision qui, subordonné au ministère des communications, fait partie du réseau des communications des pays membres du pacte de Varsovie. Et l'organe du parti attirait l'attention sur les aspects internationaux du fonctionnement de ce comité. Dans la soirée, le gouvernement a qualifié dans un communiqué d'inadmissible toute entrave au fonctionnement de cette « *institution d'Etat de haute utilité publique* » et rappelé que l'Etat jouit d'un monopole légal en matière de radio-télévision. « *Le silence sur les ondes constituerait un événement extraordinaire et ne ferait qu'accroître la tension sociale* », a dit encore le gouvernement, reprenant l'argumentation de *Trybuna Ludu* sur le réseau de communication des pays du pacte de Varsovie.

Le communiqué ajoute : « *Toute entrave au monopole de l'Etat est illégale et le gouvernement est décidé à s'y opposer par tous les moyens légaux à sa disposition. Les forces de l'ordre ont*

De notre envoyée spéciale

été requises pour prêter leur assistance afin d'assurer le fonctionnement normal de la radio et de la télévision et pour assurer la sécurité du personnel qui pourrait être empêché de contribuer à ce fonctionnement. Le gouvernement protégera de façon active le système d'Etat, ce qui est son devoir constitutionnel. » Quant aux salariés de la radio et de la télévision qui feraient obstacle à son fonctionnement, « *ils seront traités selon la loi* », c'est-à-dire au mieux licenciés pour indiscipline.

La télévision a expliqué dans un commentaire que différentes formes d' « *arrêts surprises* » et de grèves étaient envisagées par Solidarité et que des représentants de la cellule de Solidarité à la radio-télévision avaient évoqué la possibilité d'éditer une sorte de Livre blanc donnant les textes censurés et le nom de ceux qui auraient pratiqué cette censure. « *C'est un chantage à l'égard de tous les journalistes chargés de la responsabilité des programmes*, a dit le commentateur. *En fait, sous le prétexte de vouloir faire cesser les attaques contre Solidarité, il s'agit là d'une tentative des extrémistes de Solidarité pour s'emparer de la radio-télévision.* »

Le gouvernement répète depuis quelque temps déjà qu'il ne saurait être *question de donner* à Solidarité le droit de faire des émissions à la radio et sur le petit écran sans aucun contrôle et avec le personnel de son choix. Quant à la presse qui, selon M. Kania, « *ne saurait être apolitique* », le pouvoir trouve que les opinions de Solidarité sont abondamment rapportées et que le syndicat doit apprendre à subir des critiques. Les autorités estiment aussi que Solidarité dispose des moyens de s'exprimer dans ses trois hebdomadaires, comme dans de multiples publications et bulletins à usage interne.

Il reste encore au plénum du comité central, convoqué pour le mercredi 2 septembre, à exprimer avec précision les thèses du gouvernement sur l'autogestion ou plutôt à définir avec exactitude comment le pouvoir entend garder le contrôle des entreprises et limiter les velléités d'autogestion pour que Solidarité apprenne, à quelques jours de son congrès auquel assisteront vingt-sept délégations étrangères (1) — le rôle exact auquel le pouvoir entend le cantonner. Ce n'est pas une situation aisée, alors qu'une partie de la base, comme à Olsztyn *(voir article ci-contre)*, commence à trouver, elle, que la direction du syndicat indépendant est trop timorée et cède trop au pouvoir. Que penser d'une telle situation, sinon qu'une confrontation sera difficile à éviter ?

AMBER BOUSOGLOU.

(1) M. Lane Kirkland, président du syndicat américain A.F.L.-C.I.O., invité par M. Lech Walesa, se rendra en Pologne fin septembre, mais les dates de son voyage dépendront de l'obtention de son visa, précise-t-on au siège de l'A.F.L.-C.I.O. à Washington.

Avec les typographes d'Olsztyn

« S'il le faut, on fera la grève jusqu'à Noël... »

Olsztyn. — L'exercice de la démocratie et de la liberté est un art difficile. Les typographes de l'imprimerie Gryf de la capitale de la Mazurie, merveilleuse région de lacs et de forêts, en font actuellement l'expérience. Depuis les « journées sans journaux » des 19 et 20 août, ils ont, dans un premier temps, refusé de continuer à imprimer l'organe du parti, tout en faisant travailler *le reste de l'entreprise. Puis,* le 27 août, ils ont commencé une grève générale avec occupation des locaux, malgré les appels de la direction de Solidarité.

Tout cela parce que le directeur de cette entreprise qui occupe quelque six cents personnes a refusé de payer les travaux faits à la place de l'impression de journaux. Et il a, en outre, porté plainte pour entrave à la liberté du travail, prétendant que les membres de la cellule locale de Solidarité avaient empêché les « autres » de travailler. *Les « autres », c'est-à-dire ceux qui* sont syndiqués dans les organisations de branches (les anciens syndicats officiels reconstitués), ont proclamé que c'était faux et se sont joints à leurs camarades du syndicat Solidarité.

La télévision a largement diffusé la version du directeur de l'entreprise. Alors les typos se sont mis en colère et ont, de surcroît, demandé le départ du directeur. La grille de l'usine a été fermée. Décorée de drapeaux polonais rouge et blanc, elle a été rapidement fleurie

De notre envoyée spéciale

de modestes bouquets portant des messages manuscrits de sympathie de différentes entreprises et de particuliers entourant une image sainte de la Vierge et deux portraits du *pape Jean-Paul II.*

Derrière la grille, dans le fond de la cour, un autel a été dressé, surmonté de drapeaux aux couleurs nationales barrés de l'inscription : « *Que la Pologne soit un pays de démocratie et de vérité.* » Un prêtre vient dire la messe, en fin d'après-midi, devant les ouvriers et la foule massée à l'extérieur On se passe les tracts distribués par ceux qui *sont derrière la grille*. Des femmes apportent nourriture et linge propre à leurs hommes.

Bref, Olsztyn revit, un an plus *tard, un « mini-Gdansk » bien à lui.* Partis à 4 heures du matin de Gdansk, les « pompiers volants » de Solidarité n'ont pu, jeudi à l'aube, éviter le déclenchement de ce mouvement. Le comité de grève entend prouver, comme le lui répète à satiété, dit-il, depuis des mois la direction de Solidarité, que chacun dans son entreprise a le droit de décider de ce qu'il veut faire, et que chacun doit mener la lutte dans son secteur.

Des « grèves isolées »

Le service d'ordre est d'une sévérité exemplaire et ne tolère aucun passe-droit. Pour éviter tout incident, on a *quand même laissé* entrer les journalistes du journal régional du POUP, qui ont leur bureau dans le bâtiment. Le quotidien, lui, est imprimé depuis le 19 août « *quelque part ailleurs, sur un papier de meilleure qualité, sans doute des imprimeries militaires* », nous dit l'un des typos, ajoutant : « *On aimerait bien pouvoir travailler avec du papier comme ça ; et dire qu'ils n'ont même pas l'honnêteté de dire qu'ils impriment le journal ailleurs ; ils reproduisent la manchette d'origine.* »

Discipline et démocratie d'abord : le comité de grève se réunit pour décider s'il recevra ou non les deux émissaires de la direction de Solidarité, *Jacek Kuron* et Bogdan Lis. Finalement, il accepte. Deux heures plus tard, on apprend que l'on essaie de dénouer la situation. Les députés de la *région viennent* se joindre à la discussion. Ils vont jouer un rôle de médiateurs entre les grévistes, les autorités et le directeur. Ce dernier, malade, est resté chez lui. On finit par le convaincre de venir. Il aurait, semble-t-il, fini par admettre *qu'il s'était trompé* et par promettre de retirer sa plainte. Du moins, c'est ce que l'on dit dans les couloirs.

L'heure continue à tourner. Enfin, vers 16 heures, commence une assemblée générale des grévistes avec les deux émissaires de Gdansk et le comité de grève. *Jacek Kuron,* *celui qui a déjà su modérer* plus d'un conflit pour éviter le pire, essaie de faire entendre raison aux imprimeurs. Il trouve leurs revendications « *honorables* », mais rappelle que la direction de Solidarité a demandé à tous ses membres de cesser les mouvements isolés et spontanés pour se consacrer à la lutte essentielle qui est celle de la réforme économique, « *à définir et à appliquer* », en raison de « *la situation du pays qui va vers sa ruine* » et « *pour éviter la faim à la population dans les mois à venir* ».

« *Dans la situation présente, ce que vous avez fait ici est une démonstration de la faiblesse du syndicat, qui ne peut qu'être agréable au gouvernement* », déclare-t-il. Les visages sont fermés. Les typos n'aiment pas qu'on leur parle sur ce ton. Kuron tente d'expliquer cette accusation : « *Durant la discussion orageuse que vous avez eue avant de faire cette grève — oui, orageuse, ne protestez pas, j'ai écouté la bande, — il ne s'est trouvé personne parmi vous pour penser à l'indispensable unité du syndicat. Certes, chacun est maître chez soi et vous avez le droit de faire ce que vous jugez utile de faire ; et quand vous le décidez, la commission nationale de coordination vous apporte, ce qui est normal, son appui. Mais, à présent, non. Il faut que vous compreniez : le pouvoir souhaite tant notre désunion.* »

Un membre du comité de grève explose : « *De quel droit nous demandez-vous des comptes ?* » Les cris fusent et le président interrompt la séance pour une heure, autant pour éviter qu'on en vienne aux injures que pour permettre aux croyants d'aller entendre la messe. La cantinière passe des verres de lait, tandis que Kuron, infatigable, tente de persuader ceux qui sont restés dans la salle. Un typo à la moustache d'ébène martèle : « *Il n'y aura pas d'obéissance ; nos revendications sont valables ; s'il le faut, on fera la grève jusqu'à Noël.* » « *Pourquoi pas pendant cinq ans ?* », lance, exaspéré, Kuron. « *Pourquoi pas ?* », *rétorque* l'homme au franc-parler, mêlant à son propos quelques jurons bien sentis. « *Depuis longtemps, nous ne croyons plus personne, ni le parti, ni le gouvernement. Puis vous êtes venus, vous, avec le syndicat, avec Solidarité. Un déclic s'est fait dans nos têtes. Or, c'est vous qui nous avez dit qu'il fallait lutter, que c'était à chacun de nous de lutter là où il était ; alors, comment voulez-vous qu'on cesse de le faire maintenant ?* »

Et puis plus rien, malgré de longues palabres. La grève continue. Les émissaires de Solidarité sont *repartis, en fin de compte*, jeudi. Faudra-t-il que M. Lech Walesa lui-même se dérange ?

Le cas d'Olsztyn est exemplaire de *ces « grèves isolées »* que la direction de Solidarité voudrait voir cesser pour s'occuper d'abord de l'essentiel. — Am. B.

AMÉRIQUES

La déclaration franco-mexicaine sur le Salvador

« IL EST LÉGITIME QUE L'ALLIANCE PARTICIPE A L'INSTAURATION DES MÉCANISMES DE NÉGOCIATION »

Voici le texte de la déclaration franco-mexicaine remise vendredi au président du Conseil de sécurité des Nations unies :

« *Convaincus qu'il appartient au peuple salvadorien, et à lui seul, de trouver une solution juste et durable à la crise profonde que traverse ce pays, mettant ainsi fin au drame que vit la population ;*

» *Conscients de leurs responsabilités en tant que membres de la communauté internationale et s'inspirant des buts et des principes de la Charte des Nations unies ;*

» *Tenant compte de l'extrême gravité de la situation actuelle et de la nécessité de changements fondamentaux dans les domaines sociaux, économique et politique ;*

» *Les gouvernements français et mexicain reconnaissent que l'alliance du Front Farabundo Marti pour la libération nationale et du Front démocratique révolutionnaire constitue une force politique représentative, disposée à assumer les obligations et à exercer les droits qui en découlent. En conséquence, il est légitime que l'alliance participe à l'instauration des mécanismes de rapprochement et de négociation nécessaires à la solution politique de la crise ;*

» *Les gouvernements français et mexicain rappellent qu'il appartient au peuple du Salvador d'engager un processus de solution politique globale dans lequel sera établi un nouvel ordre interne, seront restructurées les forces armées et seront créées les conditions qui assurent le respect de la volonté populaire, exprimée à travers des élections authentiquement libres et d'autres mécanismes propres à un système démocratique ;*

» *Ils lancent un appel à la communauté internationale pour que, notamment dans le cadre des Nations unies, celle-ci assure la protection de la population civile selon les normes internationales applicables et facilite le rapprochement entre les représentants des forces politiques salvadoriennes en lutte, afin de rétablir la concorde dans ce pays et afin que soit évitée toute ingérence dans les affaires intérieures du Salvador.* »

LA POUDRIÈRE

(Suite de la première page.)

Une hypothèse plus subtile *consisterait à « geler »* la situation militaire au Salvador, en comptant sur l'interruption de l'approvisionnement des insurgés et leur affaiblissement progressif, pendant qu'on s'attaquerait, avant qu'elle ne soit trop forte, à ce qui, aux yeux de beaucoup, est la source du mal : la révolution sandiniste.

Le Nicaragua : des moments difficiles

Le Nicaragua traverse, pour des raisons à la fois conjoncturelles *et structurelles, quelques mois* particulièrement difficiles que ses ennemis sont tentés de mettre à profit pour lui faire rendre gorge. L'essentiel des devises et de l'emploi étant fourni par la culture du coton, du café et de la canne à sucre, la situation sociale est, en général, médiocre entre avril et novembre, c'est-*à-dire entre* les récoltes. (La première insurrection sandiniste a eu lieu en septembre 1978, et la seconde en juin-juillet 1979.)

A ces problèmes habituels viennent s'ajouter, cette année, le début de blocus mis en place par les Etats-Unis, les difficiles relations économiques avec le reste de l'Amérique centrale, les tensions frontalières avec le Honduras et les actions armées des anciens membres de la garde nationale.

A l'intérieur, le régime doit faire face à l'opposition du secteur privé, de l'Eglise et des partis *d'opposition, qui alternent entre* l'acceptation du dialogue proposé par les autorités et les tentatives d'affrontement direct. Le pays souffre des problèmes posés par les indigènes de la côte atlan-



Indépendant depuis 1821, le Salvador compte 5 millions d'habitants (dont 89 % de métis, 10 % d'Indiens, 1 % de Blancs). Sa superficie est de 21 393 kilomètres carrés, dont 12 % de plaines basses, le reste étant montagneux. Ses principales ressources sont le café, le coton, le sucre, qu'il exporte principalement vers les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, le Nicaragua, le Costa-Rica, le Japon. Son sous-sol recèle de l'or, de l'argent, du mercure, du zinc.

DIPLOMATIE

La conférence sur le droit de la mer a abouti à certains résultats

De notre envoyée spéciale

Genève. — La dixième session de la troisième conférence des Nations *unies sur le droit de la mer* s'est achevée à Genève le 28 août. Ses résultats dépassent ce à quoi s'attendaient les plus optimistes. Des progrès *notables* ont, en effet, été obtenus dans cinq domaines :

— La conférence a décidé que la formule « texte officieux » disparaît du titre du projet de convention sur le droit de la mer : celui-ci sera donc *ipso facto* officialisé ;

— Un compromis a été trouvé *in extremis* pour la délimitation des zones économiques et des plateaux continentaux de pays côtiers voisins. *Il y avait, en effet, divergence de* vues entre les partisans de l'équidistance (délimitation située à mi-chemin des côtes des Etats voisins) et ceux de l'équité (méthode qui s'efforce de remédier à des injustices flagrantes résultant du dessin du littoral) ;

— Des votes indicatifs ont préparé la future décision d'installer le siège de l'Autorité à la Jamaïque et *celui* du Tribunal du droit de la mer en Allemagne fédérale. Ce deuxième choix est particulièrement important, car il oblige moralement l'Allemagne *fédérale à être partie à la convention*, alors que ce pays est déjà doté d'une législation nationale permettant à ses ressortissants de *commencer l'exploration et, à partir* de 1988, l'exploitation des nodules polymétalliques, sans attendre que la convention soit signée ;

— Les groupes linguistiques ont rédigé plus de mille cinq cents recommandations portant sur la rédaction du projet, qui ont été acceptés par l'assemblée plénière.
acceptées par l'assemblée plénière, tenue dans l'après-midi du 28 août, a adopté pour la onzième session, qui se réunira à New-York du 8 mars au 30 avril 1982 (avec possibilité éventuelle de prolongation), un programme de travail très strict en phases précises : du 8 au 26 mars, consultations et négociations pour régler les questions pendantes ; du *29 mars au 12 avril, assemblée plénière* pour discuter puis intégrer dans le texte du projet de convention les modifications élaborées pendant les *trois semaines précédentes ; du 13* au 22 avril, présentation d'éventuels amendements officiels au projet de convention ; du 23 au 30 avril, adoption de la convention, du texte instituant la commission préparatoire, organisme intérimaire *chargé* de la *gestion des richesses minérales* des grands fonds marins (« patrimoine commun de l'humanité »), avant l'entrée en vigueur de la convention *créant l'autorité internationale* gestionnaire définitive.

La réunion de Genève n'a donc pas été celle de la rupture. Les Etats-Unis ont accepté que le projet de convention ne soit plus un texte *officieux*.

Le 24 août, la conférence a décidé que la onzième session serait la dernière, *de façon que l'ultime session de signature se tienne* en décembre 1982 à Caracas. Cette décision sera-t-elle suivie d'effet ? On peut se poser la question dans la mesure où pareille déclaration a été faite plusieurs fois à la fin de sessions annuelles précédentes. En outre, le Congrès américain ne peut, manifestement, pas ratifier le texte de la convention, en particulier celui qui concerne l'Autorité et l'exploitation de nodules *polymétalliques si celui-ci n'est pas sérieusement* modifié.

Il y a encore des divergences profondes sur plusieurs questions importantes, notamment celle de la commission préparatoire. Celle-ci sera-t-elle composée des pays signataires de l'acte final de la conférence ou de ceux qui auront signé la convention ? La nuance peut sembler minime : elle est en réalité *fondamentale. Signer l'acte final* n'implique aucune obligation d'entamer la procédure nationale de ratification alors que signer la convention *oblige moralement* à engager cette procédure.

La nuance peut comporter aussi des incidences financières importantes : pour certains pays occidentaux, dont la France, si la commission préparatoire est composée des signataires de l'acte final, son budget devrait être alimenté par les Nations unies, chaque pays membre donnant *sa part selon la répartition proportionnelle à sa richesse, selon l'usage* de l'ONU. Si elle est composée des signataires de la convention, son budget serait alimenté par des prêts *remboursables puisque la signature* de la convenbon comporte l'engagement implicite d'entamer la procédure de ratification. Sans parler des mécanismes de prise de décision de la commission préparatoire qui restent à définir.

Il faut aussi espérer que les amendements officiels ne seront pas trop nombreux...

Quoi qu'il en soit la troisième *conférence* des Nations unies a changé profondément les rapports internationaux. Elle a bouleversé le droit maritime traditionnel et a commencé à le remplacer par *un* droit coutumier dont tiennent déjà compte les lois nationales sans qu'existe pourtant de convention écrite. Elle est aussi pour les Etats en voie de développement la première occasion de refuser d'être mis devant un fait *accompli et d'obliger* les Etats industrialisés à discuter avant d'exploiter les ressources nouvelles.

YVONNE REBEYROL.

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

- JOHN HINCKLEY, accusé d'avoir tenté d'assassiner le président Reagan, le 30 mars dernier, a été présenté, vendredi 28 août, à un juge fédéral de Washington, et a été déclaré mentalement apte à passer en jugement. D'autre part, pour avoir menacé d'attenter aux jours de M. Reagan, M. Harold Thomas Smith, a été condamné vendredi 28 août, à cinq ans de prison, à Asheboro (Caroline du Nord). M. Harold Smith, âgé de trente-quatre ans, avait été arrêté, le 8 avril, après une conversation téléphonique avec un officier de police, au cours de laquelle il avait déclaré : « *Si jamais je mets la main sur lui* (M. Reagan), *je lui ferai sauter la cervelle* ». — *(A.P., A.F.P.)*

Irlande du Nord

- LE NOUVEAU DEPUTE NORD-IRLANDAIS à Westminster, M. Owen Carron, s'est entretenu, le vendredi 28 août, avec M. Michael Alison, sous-secrétaire d'Etat aux affaires d'Irlande du Nord, chargé de l'administration des prisons dans cette province. A l'issue de cet entretien, M. Carron a déclaré qu'il n'avait débouché sur rien de concret à propos des grèves de la faim. — *(A.F.P.)*

U.R.S.S.

- DEUX CITOYENS SOVIETIQUES, originaires de Solnetchnegorsk, à 60 kilomètres de Moscou, M. Vassili Nazarov (cinquante-quatre ans) et sa mère, Natalia (soixante-quatorze ans), ont forcé, en voiture, l'entrée de l'ambassade américaine dans la capitale soviétique, vendredi après-midi 28 août. Ils ont quitté les lieux trois heures et demie plus tard après avoir exposé aux diplomates américains, puis aux journalistes occidentaux, les injustices dont ils s'estiment victimes de la part des autorités de leur pays. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

LA POUDRI… CENTRE-AMÉRICAINE

tique, chez qui l'influence du somozisme est demeurée importante, problème que les nouveaux dirigeants n'ont pas su aborder avec souplesse.

La population s'est déjà rendu compte que la révolution n'est pas le paradis, et une partie des citoyens donnent des signes manifestes de désenchantement. Dans le domaine politique, la volonté des sandinistes de mettre en place un système révolutionnaire radical, tout en respectant des structures d'économie mixte, crée parfois une situation confuse dans laquelle certains ont du mal à se retrouver, aussi bien chez les ouvriers que chez les patrons.

Des rumeurs insistantes ont couru récemment à propos du contenu des entretiens qui se sont déroulés les 12 et 13 août, à Tegucigalpa, entre le général Paz Garcia et ses homologues guatémaltèque et salvadorien : le général Lucas Garcia et le président Napoléon Duarte. Officiellement, il s'agissait de discuter de problèmes commerciaux. L'importance des interlocuteurs permet cependant de douter qu'on s'en soit tenu là. La gauche hondurienne affirme, pour sa part, que les trois chefs d'Etat se sont mis d'accord sur la création d'une force conjointe d'intervention rapide, qui pourrait être utilisée, aussi bien contre la guérilla salvadorienne que contre la révolution nicaraguayenne en liaison avec les anciens gardes somozistes. Cette force d'intervention bénéficierait, toujours selon les mêmes sources, de l'appui total des Etats-Unis, qui viennent de former dans le même esprit la brigade Atlacatl au Salvador, et ont considérablement augmenté, dans les derniers mois, leur aide militaire aux trois pays considérés.

Le Honduras : un pays-clé

Le Honduras, qui avait déjà servi de base à l'opération montée en 1954 contre le régime progressiste du colonel Arbenz au Guatemala, fait figure, dans ce cadre, de pays-clé. Les perspectives de bouleversement révolutionnaire y sont lointaines malgré l'immense pauvreté, dans la mesure où les régimes militaires ont été parfois plus progressistes qu'ailleurs, et où les espoirs de changement par la voie électorale sont encore très forts dans la population. Des élections générales sont prévues pour le 29 novembre de cette année. Certains officiers ne les voient pas d'un bon œil, soit qu'ils en craignent les résultats, soit qu'ils craignent de perdre un pouvoir dont l'exercice prolongé a permis à un grand nombre d'entre eux de s'enrichir substantiellement. Un coup d'Etat sans justification autre que la volonté d'arrêter le processus électoral aurait du mal à s'imposer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et même au sein des forces armées. Mais un conflit ouvert avec le Nicaragua permettrait de reculer « décemment » la date des élections. Une partie de l'institution militaire s'y oppose, soit parce que la force de l'armée sandiniste l'inquiète, soit parce qu'elle considère que la seule chance du pays de continuer à l'abri des crises qui secouent la région est de ne pas se mêler aux disputes des autres. Face à eux se dressent ceux qui pensent que les pays d'Amérique centrale ont trop de choses en commun pour que puissent y survivre longtemps des régimes politiques fondamentalement différents, d'où la nécessité d'en finir avec le sandinisme. L'armée hondurienne, qui disposait déjà de la meilleure aviation de la région, vient de recevoir dix hélicoptères américains et seize chars Scorpion de fabrication anglaise, qui accroissent considérablement sa capacité d'action.

La tentative de structuration militaire du triangle des trois pays du Nord (Guatemala, Salvador, Honduras) repose, cependant, avant tout sur le Guatemala, qui est à la fois le pays le plus peuplé, le plus riche et le plus puissant. Son gouvernement est le plus résolument anticommuniste et le plus disposé à utiliser tous les moyens disponibles pour venir à bout de la subversion.

La droite guatémaltèque a depuis longtemps proclamé qu'elle livrerait hors de ses frontières la lutte contre la menace communiste. L'administration américaine, pour sa part, semble convaincue que, si un pays doit être défendu quel qu'en soit le prix, c'est bien le Guatemala. On y trouve de prometteurs gisements pétroliers, et, s'il venait à tomber, il n'y aurait plus que le Mexique entre les révolutionnaires et les Etats-Unis.

Le Guatemala : la guerilla à l'offensive

Longtemps considéré comme stable, le Guatemala est en train de donner des signes de fragilité. Les cercles dirigeants, particulièrement homogènes jusqu'à présent, ne réagissent pas tous de la même façon à la crise économique et à la pression croissante des forces révolutionnaires. Différences qui prennent une relative importance en raison de la proximité d'élections prévues pour le printemps 1982.

Le fait nouveau est la montée accélérée du mouvement insurrectionnel. Après les échecs du début des années 70, il est parvenu à s'enraciner dans la population indigène, qui représente la moitié de la population totale. Sur le plan militaire, les organisations de guérilla prétendent avoir causé à l'armée des pertes qu'elles chiffrent à deux mille hommes morts ou blessés dans les six premiers mois de l'année, ce qui correspondrait à plus de 10 % des éléments véritablement actifs des forces de sécurité. Deux faits sont incontestables : les révolutionnaires agissent maintenant d'une façon régulière dans dix-neuf départements sur vingt-deux, y compris dans la capitale : ils ont dans les derniers mois mené des opérations impliquant plusieurs centaines de guérilleros et ils ont monté des embuscades qui ont fait plusieurs dizaines de morts parmi leurs ennemis.

FRANCIS PISANI.

Prochain article :

LE RISQUE DE CONTAGION

Canada

Soupçonnés de soutien aux séparatistes québécois

Des diplomates français auraient fait l'objet d'une « surveillance spéciale » dans les années 60 et 70

De notre correspondant

Montréal. — Le chef du gouvernement canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, n'a voulu ni démentir ni confirmer une information diffusée jeudi 27 août par la télévision nationale, selon laquelle il aurait autorisé la police fédérale, dans les années 60 et au début des années 70, à soumettre les diplomates français en poste à Ottawa à une « *surveillance spéciale* ».

Au cours d'une conférence de presse, vendredi 28 août, consacrée en grande partie au rapport de la commission d'enquête sur les activités de la gendarmerie royale du Canada (*le Monde* du 29 août), M. Trudeau s'est retranché derrière le secret qui, a-t-il précisé, doit être maintenu dans les affaires liées à la sécurité nationale.

Selon l'ancien chef du service de sécurité (renseignements et contre-espionnage) de la G.R.C., M. John Starnes, le premier ministre aurait répondu de la manière suivante, après avoir été consulté à propos d'une « *opération délicate* » visant l'ambassade de France : « *Si vous vous faites prendre, je devrai démentir avoir été informé.* » M. Trudeau a indiqué à la presse qu'il ne se souvenait pas avoir fait une telle déclaration, et qu'il ne répondrait pas, de toutes les façons, publiquement à ce genre de question. « *Je n'ai pas l'intention de parler de l'affaire de l'ambassade de France,* a-t-il déclaré, *ni de porter d'appréciation sur les ambassades soupçonnées d'abriter des espions. En tout cas, aucun diplomate français n'a jamais été déclaré* persona non grata, *ni prié de quitter le pays.* »

Selon les informations diffusées par la télévision, à partir des révélations de M. Starnes, des systèmes d'écoute auraient été installés à l'ambassade de France, et certains diplomates auraient fait l'objet d'une surveillance étroite. La police et le gouvernement canadiens soupçonnaient en effet des agents des services secrets français de fournir une assistance technique et financière aux organisations séparatistes québécoises, en particulier au Front de libération du Québec. A une question sur la crise d'octobre 1970, qui fut marquée par l'enlèvement et le meurtre du ministre québécois du travail, Pierre Laporte, le premier ministre a répondu : « *Ne croyez pas que des « agents provocateurs français » aient pu jouer un rôle.* »

La prudence de M. Trudeau

A une autre question portant sur le danger que les agissements français auraient pu représenter pour l'unité du Canada, M. Trudeau, citant le célèbre exemple du général de Gaulle s'écriant « *Vive le Québec libre !* », sur le balcon de l'hôtel de ville de Montréal en 1967, a apporté une réponse pour le moins sibylline : « *c'est une question d'interprétation* ». Il a néanmoins tenu à rappeler que dans le passé, il avait qualifié un haut fonctionnaire français, M. Philippe Rossillon d'« *agent plus ou moins secret* », opérant d'une manière « *clandestine et subreptice* ».

M. Rossillon, qui est actuellement chargé de mission au ministère des relations extérieures, fut pratiquement interdit de séjour au Canada pendant cinq ans, pour ne pas avoir informé les autorités locales de ses déplacements à l'intérieur du pays. Il fut de nouveau mis en cause en décembre 1976 par des journalistes d'une chaîne privée de la télévision, qui l'accusèrent ainsi que M. Xavier Deniau, député du Loiret, d'avoir collaboré à des actions subversives visant à conduire le Québec à l'indépendance (*le Monde* du 15-12-1976). M. Rossillon qualifia ces accusations de « *bobards erronés* », répandus par « *une fraction orangiste et francophobe de l'opinion canadienne anglaise.* » Depuis l'arrivée au pouvoir des indépendantistes au Québec en 1976, M. Rossillon vient régulièrement au Québec sans que le gouvernement fédéral se soit inquiété de sa présence.

Au cours d'une conférence de presse, M. Trudeau a également refusé de commenter l'affirmation de l'ancien chef du service de sécurité, selon laquelle « le solliciteur général » (ministre de l'intérieur) de l'époque, M. Jean-Pierre Goyer, aurait demandé à la G.R.C. en 1970, d'envoyer un agent à Paris pour vérifier les liens que le gouvernement français entretenait avec les organisations séparatistes québécoises. L'ambassade de France à Ottawa s'est également abstenue de tout commentaire à ce sujet. En revanche, un haut fonctionnaire québécois s'occupant des relations avec la France, Mme Louise Beaudoin, a dénoncé avec vigueur l'attitude d'Ottawa à l'égard d'un pays dont le seul tort était de « *manifester un intérêt légitime à l'égard du Québec* ». « *La France,* a-t-elle ajouté, *doit être très heureuse aujourd'hui d'apprendre comment le Canada traite les pays amis.* »

BERTRAND DE LA GRANGE.

AFRIQUE

LE RAID SUD-AFRICAIN EN ANGOLA

Luanda dément que Pretoria soit en train de retirer ses troupes

Les autorités angolaises ont qualifié, vendredi 28 août, de « pure manœuvre de diversion » l'annonce faite à Pretoria d'un « repli progressif » des troupes sud-africaines d'Angola, alors que le Conseil de sécurité s'est réuni vendredi soir pour examiner la plainte angolaise contre leur incursion.

Selon un porte-parole du ministère de l'information, cité par l'agence de presse angolaise Angop, les troupes sud-africaines se trouvent toujours à l'intérieur du territoire angolais, « poursuivant leur œuvre de destruction et d'horreur ». L'agence angolaise assure même que « la situation s'est aggravée au cours des derniers jours » et que de « violents combats » se déroulent toujours dans les environs de Njiva, capitale de la province de Cunene, à environ 40 kilomètres de la frontière avec la Namibie.

L'attitude de Pretoria suscite de nombreuses réactions dans le monde, et Cuba a averti que ses forces entreront en action en Angola « *si les colonnes sud-africaines s'approchent des lignes qu'elles tiennent* dans ce pays ». L'organe officiel du comité central du parti communiste cubain, « Granma », a publié vendredi une déclaration exigeant que les « envahisseurs racistes » se retirent du territoire angolais et accuse les Etats-Unis d'être le « responsable principal de cette lâche agression ».

A *New-York, le Conseil de sécurité* devait reprendre ses travaux ce samedi. Vendredi, le représentant de l'Angola, M. Elisio de Figueiredo, avait demandé au Conseil de réclamer le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines du territoire angolais.

Les Etats-Unis ont, pour leur part, *laissé entendre qu'ils s'opposeraient* à toute déclaration ou résolution réclamant seulement le retrait des forces sud-africaines d'Angola sans demander, en même temps, qu'il soit mis fin à « tous les actes de violence dans la région ».

Les pays non alignés s'apprêtaient sans doute à présenter, ce samedi, une résolution « dure » et à insister pour qu'elle soit mise aux voix.

● A NAIROBI, le secrétaire général de l'O.U.A., M. Edem Kodjo, a déclaré qu'il se proposait d'envoyer une mission en Angola pour étudier les moyens de fournir une aide à ce pays. Il a affirmé que l'invasion sud-africaine « met en péril la paix dans cette région d'Afrique et, peut-être, dans le monde », ajoutant que l'Afrique du Sud « cherche à affaiblir la SWAPO avant que des progrès puissent être accomplis vers un règlement en Namibie ».

● A SALISBURY, M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, a condamné les « actes d'agression gratuits » de l'Afrique du Sud.

● A TEHERAN, le président de la *République iranienne, M. Radjaï*, a, lui aussi, condamné l'« agression armée » du gouvernement sud-africain « avec l'assistance directe des Etats-Unis ».

● A PARIS, le secrétariat du comité central du parti communiste a assuré le président Dos Santos de sa « totale solidarité face à la nouvelle et odieuse agression des racistes d'Afrique du Sud ». — (A.F.P.)

Cinq mille hommes auraient été engagés dans l'opération

De notre correspondant

Johannesburg. — Nos troupes ont *terminé leur « opération de poursuite préventive et limitée en Angola et retournent à leurs bases »*, a annoncé, vendredi 28 août, le général Viljoen, chef de l'état-major sud-africain, précisant que certains éléments avaient déjà retraversé la frontière. Si d'autres « *attaques ne sont pas lancées par le M.P.L.A.* », *l'opération de repli* devrait être terminée à la fin du week-end. Selon le général, les forces sud-africaines et namibiennes n'ont perdu que huit hommes tandis que *le nombre des victimes parmi les maquisards* de la SWAPO atteindrait « *plusieurs centaines* » (le chiffre des pertes angolaises n'a pas été communiqué). Des tonnes de matériel « *fourni par le bloc de l'Est* » auraient également été détruites ou confisquées.

Afin de « remettre toute cette affaire dans sa juste perspective », le général Viljoen a fourni quelques précisions sur le déroulement de l'opération. Les forces sud-africaines auraient fait mouvement vers l'un des quartiers de commandement de la SWAPO, situé à une centaine de *kilomètres de la frontière namibienne*, à Xangango. C'est là que les FAPLA (armée régulière angolaise), qui avaient, semble-t-il, pris le soin d'évacuer les populations civiles, les attendaient. « *Nos forces les on repoussés et ont poursuivi la destruction de stocks de munitions et de mines appartenant à la SWAPO...* », a affirmé le général sud-africain, avant d'ajouter que d'autres intallations militaires ont, ensuite, été détruites dans la région. En fait, il semble que les forces *terrestres de Pretoria ne se* soient pas aventurées plus avant en territoire angolais.

Comme on l'avait indiqué dans les milieux militaires, il apparait bien que l'une des cibles privilégiées de l'opération était de détruire les bases de missiles Sam-3 qui auraient été récemment installées par des Cubains et des Allemands de l'Est *près de Cahama et de Tchi*bemba, soit à 130 et 200 kilomètres de la frontière namibienne. Ce ne sont pas les forces terrestres, dont le nombre n'a pas été révélé, mais qui sont évaluées à quelque cinq mille hommes, qui se sont chargées de la besogne, mais l'aviation, avec *notamment des Impala et des Mi*rage-III. Cependant, les Angolais ont implicitement nié la présence des missiles, en indiquant que « *la destruction d'un pont sur la rivière Cunene et le pilonnage de petits villages comme Cahama et Tchibemba n'avaient rien à voir avec la SWAPO* ».

En fait, a ajouté l'agence de presse angolaise Angop, « *les Sud-Africains veulent tout simplement constituer au sud de notre pays un no man's land* ».

Si l'occupation de la Namibie devait encore durer quelques années, il est évident qu'un « *corridor vide* » de quelques dizaines de kilomètres de large entre la province namibienne de l'Ovamboland et le Sud-Angolais compliquerait sérieusement la *tâche des maquisards de la* SWAPO, qui éprouveraient de plus grandes difficultés à traverser clandestinement la frontière pour mener leur guérilla en territoire namibien même.

PATRICE CLAUDE.

● *Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies* ont lancé un appel au gouvernement sud-africain pour demander la grâce de trois jeunes membres de l'A.N.C. (African National Congress) condamnés à mort par un tribunal de Pretoria le 19 août (*le Monde* du 21 août).

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE M. CLAUDE CHEYSSON A AMMAN ET A BEYROUTH

Le ministre des relations extérieures espérait toujours samedi rencontrer M. Yasser Arafat

M. Claude Cheysson, ministre français *des relations extérieures, se rend à Bey*routh, ce samedi après-midi 29 août, venant d'Amman, où il était arrivé la veille pour une *mission d'information*.
A Paris, l'Elysée a annoncé que M. Mitterrand a accepté de se rendre en Jordanie à l'invitation du roi *Hussein*, qui séjourne en France à titre privé.

De notre envoyé spécial

Amman. — C'est devant un aréopage d'ambassadeurs de la Communauté européenne et de *hauts dignitaires du Royaume* hachémite, conviés à un banquet le vendredi soir 28 août par le *ministre des affaires étrangères* de Jordanie, M. Marwan Quassem, que M. Claude Cheysson a réitéré, *mais en les précisant* cette fois-ci, les « *grands principes* » qui guident la France dans sa *quête* de la paix au Proche-Orient.

Le ministre des relations extérieures s'est référé à une lettre que M. Mitterrand avait adressée en juin dernier au roi Hussein pour désigner, d'une manière lapidaire, un double objectif à atteindre : « *Sécurité des Etats, justice pour les peuples.* » Il a énoncé à ce propos deux préalables : la sécurité devrait être garantie à tous les Etats sans exception (référence à Israël) ; tous les Etats devraient s'abstenir d'annexer des territoires par la force. Et il a ajouté : « *Ces principes, aux yeux de la communauté internationale, s'appliquent de toute évidence aux territoires occupés, y compris Jérusalem-Est.* »

La justice, a poursuivi M. Cheysson, exige que « *tout peuple, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, a le droit à un avenir, à un horizon, à un foyer; le droit encore de désigner sa patrie et les structures étatiques qu'il entend se doter, bref, le droit à une pleine autodétermination.* » « *Si nous ne respections pas ces principes fondamentaux dans cette partie du monde, comment pourrions-nous les défendre en Pologne, en Namibie ou ailleurs !* », s'est exclamé M. Cheysson.

Quant aux moyens pour instaurer une paix durable, le ministre des relations extérieures a insisté sur la nécessité d'une négociation qui impliquerait tous les belligérants, Palestiniens compris, en vue d'un « *règlement global* », et il a répété à trois reprises : « *Telle est l'unique voie qui s'ouvre devant nous !* » S'il excluait ainsi le processus élaboré à Camp David, celui des « petits pas » cher à M. Henry Kissinger, M. Cheysson n'a pas manqué de donner un coup de chapeau au traité israélo-égyptien en déclarant : « *Cela ne signifie pas que nous devons tourner le dos à un progrès, aussi modeste qu'il soit.* »

Le ministre français a rendu un double hommage, au roi Hussein en citant l'interview de celui-ci (*le Monde* du 29 août), et à l'émir Fahd, prince héritier d'Arabie Saoudite, pour leurs propositions « *constructives* » concernant un règlement et surtout pour les avoir exprimées publiquement. L'un et l'autre, en effet, ont clairement indiqué que les Arabes, Palestiniens compris, étaient disposés à vivre en paix avec l'Etat d'Israël, sous certaines conditions.

Une polémique « futile »

Les suggestions du souverain jordanien, concernant l'amendement de la résolution 242 dans un sens favorable à l'autodétermination des Palestiniens et la convocation d'une conférence internationale, qui assumera la tâche d'élaborer un « *règlement global et définitif* », ont, bien entendu, retenu l'attention de M. Cheysson. Mais on fait remarquer dans son entourage que ces deux initiatives, conformes aux vues de la Communauté européenne, sont « prématurées », compte tenu de l'opposition à laquelle elles se heurteraient de la part d'Israël et surtout des Etats-Unis, « *qui ont mis tout leurs œufs dans le même panier* », celui de Camp David. L'Egypte, elle-même, ne pourrait pas s'engager sur cette voie aussi longtemps qu'elle n'aurait pas récupéré l'ensemble du Sinaï, dont l'évacuation par Israël est prévue en avril prochain.

Les déclarations publiques du ministre français devraient pouvoir satisfaire les Palestiniens. Il a, en effet, affirmé, au cours de son allocution de vendredi soir, que « *de tous les belligérants, le peuple palestinien est la partie la plus concernée par un règlement de paix* ». Et il a ajouté : « *Il va de soi que l'O.L.P. devrait être associée à toute négociation qui serait engagée.* »

M. Cheysson nous avait déclaré auparavant que l'attitude de la France à l'égard de l'organisation de M. Yasser Arafat avait été « *mal comprise* » par ce dernier. Certes, le gouvernement français ne peut reconnaître l'O.L.P. comme le « *seul représentant* » du peuple palestinien, aussi longtemps que celui-ci ne serait pas doté d'un territoire et des moyens de s'autodéterminer, « *Mais cela ne signifie pas*, avait-il précisé, *que l'O.L.P. n'est pas représentative ou que d'autres* [représentants] *qu'elle seraient conviés à parler au nom des Palestiniens.* » Et, reprenant à son compte le propos tenu par le roi Hussein dans son interview au *Monde*, il a ajouté : « *Moi non plus, je ne connais personne qui veuille ou qui puisse prétendre représenter le peuple palestinien.* »

La polémique qui oppose à ce sujet le gouvernement français au dirigeant des fedayin paraît dès lors « futile » à certains membres de l'entourage du ministre. Tout autant que l'exigence de M. Arafat d'accueillir M. Cheysson au siège de l'O.L.P. à Beyrouth plutôt que d'être reçu par celui-ci à l'ambassade de France. Certes, admet-on, le lieu de la rencontre est chargé de symboles, mais est-ce une raison suffisante pour assombrir les relations entre « un *mouvement de résistance et un gouvernement bien disposé à son égard* » ?

*M. Cheysson n'a pas apparem*ment perdu l'espoir que le bon sens l'emportera et qu'un compro*mis sera trouvé au cours de son* séjour à Beyrouth, qui durera tout juste vingt-quatre heures à *partir de ce samedi après-midi*.
eknsm

ERIC ROULEAU.

Iran

RADIO-TÉHÉRAN REGRETTE « L'ÈRE GISCARD D'ESTAING » ET ACCUSE M. MITTERRAND DE « DÉSHONORER LA FRANCE »

Radio-Téhéran a diffusé, vendredi 28 août, un long commentaire dans lequel elle regrette l'« *ère Giscard d'Estaing* ». « *Tout le monde s'attendait que les relations franco-iraniennes soient meilleures sous la présidence de M. Mitterrand que du temps de M. Giscard d'Estaing* », déclare-t-elle, avant de poser la question : « *Comment se fait-il que M. Mitterrand s'oppose directement à la révolution islamique et n'hésite pas à déshonorer la France en accordant refuge à des voleurs d'avions et à des pirates (...) qui n'ont d'autre but que le rétablissement de la monarchie ? Au moins*, conclut-elle, *M. Giscard d'Estaing observait de la modération dans son opposition à l'Iran.* »

L'expression « *voleurs d'avions et pirates* » désigne à l'évidence MM. Abolhassan Bani Sadr et Massoud Radjavi, qui se sont *réfugiés* en France le 29 juillet dernier à bord d'un avion militaire iranien, et le commando qui a *détourné* la vedette iranienne *Tabarzin*. Cette dernière a quitté vendredi matin le port de Toulon (*notre dernière édition* du 29 août) après avoir été réparée et révisée. Elle irait rejoindre les deux autres, *Khanjar* et *Neyzeh*, qui mouillaient à Oran avant de regagner l'Iran. *(A.F.P.)*

POLITIQUE

A la 6e « université » des Jeunes Centristes

M. Lecanuet ne souhaite pas que la « droite autoritaire » constitue un « refuge »

Le C.D.S., par le biais de la sixième « université d'été » qu'ont organisée les *Jeunes Centristes*, au Rheu (Ille-et-Vilaine) du 24 au 28 août, est la première des formations de l'ex-majorité à faire « sa rentrée ». Le discours de clôture de cette « université » a donné l'occasion à M. Jean Lecanuet de définir la ligne que pourrait suivre dans les mois à venir la nouvelle opposition. D'un *côté, la critique : M. Lecanuet et ses amis estiment* que « l'état de grâce » n'est pas appelé à durer, et que l'évolution de la situation économique et sociale justifie tous les pessimismes. De l'autre, la proposition : le président de l'U.D.F. n'est pas revenu sur l'élaboration d'une plate-forme des partis de l'opposition proposée par M. René Monory mardi 26 août (« le Monde » du 27 août). En revanche, il a souhaité que, sur chaque grand sujet, une proposition de loi soit déposée. Reste l'organisation : M. Lecanuet juge « indispensable » que se regroupent, dans « une vaste formation », les démocrates et les libéraux, et tous ceux qui, mécontents ou déçus du « gouvernement socialo-communiste », pourraient être tentés de trouver refuge dans « la droite autoritaire ».

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F. et du C.D.S., estime que « *le nouveau pouvoir n'a pas su remonter la pente, mais a réussi au contraire à accélérer la descente. Ce qui nous oppose au pouvoir qui veut imposer une rupture de société, ce n'est évidemment pas la volonté de progrès et de justice sociale, mais les moyens économiques et humains pour les réaliser* », a-t-il ajouté. M. Lecanuet a également reproché à la nouvelle majorité de « *découvrir la dure contrainte de la crise mondiale dont elle niait l'influence sur l'état de l'économie et de l'emploi* ». « *Les socialistes se sont-ils trompés ou ont-ils trompé les Français ?* », s'est-il interrogé.

Selon l'ancien ministre, le fait d'évoquer l'héritage du précédent gouvernement pour expliquer la *détérioration de la situation* économique et sociale est une « *affirmation rustique* ». Il a déclaré : « *Je crois que l'Elysée et Matignon commencent à percevoir qu'un certain trouble s'établit dans l'opinion publique. Les Français découvrent que les choses ne vont pas mieux, mais ont tendance à s'aggraver. Je crois, sans le souhaiter, que le glissement va se poursuivre et placer le pays dans les plus grandes difficultés. (...) Nous ne devons pas nous contenter d'être ceux qui dénoncent. (...) Sur chaque grand sujet, nous devons faire une proposition de loi qui présente une autre solution que celle que les marxistes mettent en œuvre.* »

M. Lecanuet a lancé une mise en garde contre les mécontentements que vont engendrer les errements du gouvernement socialo-communiste et qui pourraient chercher « *refuge* » du côté de « *la droite autoritaire* ». Il a ajouté : « *Quand un peuple entre dans la colère, il bascule vers celui qui crie le plus fort. Après le temps des promesses vient le temps de la trique, voire de la schlague* ».

Invité de Antenne 2, vendredi 28 août, M. Lecanuet a jugé « *indispensable que se regroupent dans une vaste formation, que déjà recouvre, pour une large part, l'U.D.F., les démocrates, ceux qui ont une volonté sociale et qui sont attachés à une économie libérale* ». Commentant la politique menée par le gouvernement, il a déclaré : « *Je ne veux pas porter de jugement catégorique ni définitif, il faut laisser à une nouvelle équipe le temps de faire ses preuves. Mais les premiers indices ne sont pas favorables et ils montrent tous qu'il y a une stagnation économique, une difficulté accrue dans le domaine de l'emploi.* »

La préparation du congrès du P.S.

UNE MISE AU POINT DE M. CATHALA APRÈS LES DISSENSIONS SURVENUES EN GUADELOUPE

Evoquant le différend survenu en Guadeloupe entre, d'une part, les signataires de la « contribution » présentée, avant le congrès national du parti socialiste, par la fédération départementale qu'anime M. Félix Proto, d'autre part, M. Camille Jabbour, ami personnel de M. Mitterrand, directeur du mensuel *Match* (*le Monde* du 26 août), M. Laurent Cathala, délégué national du P.S. aux DOM-TOM, a notamment déclaré, vendredi 28 août : « *La contribution d'un certain nombre de responsables et de militants guadeloupéens (...) constitue un élément de réflexion. C'est précisément le rôle du congrès de permettre à l'ensemble des militants de débattre à partir de tels textes et de définir, pour les deux ans à venir, la ligne politique de notre parti.*

» *Soulignons le large accord, y compris des signataires de ce texte, pour ne pas remettre en cause, sur le plan institutionnel, les choix effectués précédemment par le parti socialiste concernant une large décentralisation dans le cadre de la République. Le congrès lèvera donc toute ambiguïté qui aurait pu survenir, afin qu'aucune interprétation n'aille à l'encontre de cette volonté unanime de notre parti. Le contenu de cette contribution est révélateur de la volonté des militants et des responsables locaux de pouvoir dialoguer avec une administration qui, sous le régime précédent, n'a pas su ou voulu jouer ce rôle avec les forces vives du département.*

» *Sur un autre plan, il convient de rappeler que la politique extérieure de la France, y compris sur le plan économique, ne peut être menée qu'au niveau national en concertation avec les régions, concernées.*

» *D'une façon plus générale, il est indispensable que le débat démocratique préparant le congrès se déroule, en premier lieu, au sein des instances de notre organisation et dans le respect de ses règles de fonctionnement, sous la responsabilité de la fédération.* »

● *Les dirigeants de l'Internationale socialiste* doivent se réunir le jeudi 24 septembre à Paris pour débattre notamment des relations Est-Ouest, du dialogue Nord-Sud et de l'évolution de la situation en Afrique australe. M. Pierre Mauroy participera à cette réunion, indique-t-on au P.S. Les membres du bureau de l'Internationale seront reçus à l'Elysée par M. François Mitterrand.

● *M. Marcel Debarge*, sénateur socialiste de Seine-Saint-Denis, ancien secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, récemment nommé parlementaire en mission (*le Monde* du 8 août), sera chargé de préparer un projet de loi relatif au statut des élus municipaux, cantonaux, régionaux et au cumul des mandats, a précisé, vendredi 28 août, le ministère de l'intérieur.

● *M. Jacques Chirac*, maire de Paris, qui effectue actuellement un séjour privé en Tunisie, sera reçu, lundi 31 août, par le président Bourguiba.

● *Les jeunes radicaux de gauche* demandent que les promesses faites en ce qui concerne la réduction du service national soient tenues. Sa durée devrait être, selon eux, ramenée, « *après une vaste consultation démocratique* », à six mois pour les hommes et les femmes.

● *Un conseil général extraordinaire de la principauté d'Andorre* a été convoqué pour le vendredi 4 septembre prochain par la junte des conseillers majeurs pour étudier le problème de la radiodiffusion andorrane. Cette réunion a été annoncée dans un communiqué du personnel de Radio-Andorre, où les employés de la station rappellent que Radio-Andorre a cessé ses émissions depuis le 2 avril dernier et qu'ils n'ont perçu aucun salaire depuis le mois de juillet, et s'indignent « *de la passivité générale* ». Ils ajoutent que « *les vacances judiciaires bloquent le dossier jusqu'au début du mois de septembre* » et que « *les quarante employés de Radio-Andorre auront alors deux mois de retard dans le versement des salaires.* »

Le Monde

société

LE GENDARME BIEN AIMÉ DE MONCOUTANT

De nombreux habitants et des maires de communes appartenant au canton de Moncoutant (Deux-Sèvres) ont adressé une pétition à M. Charles Hernu, ministre de la défense, lui demandant de rapporter la mutation d'un gendarme de la brigade de Moncoutant, M. Serge Gutierez, à celle de Thénezay, distante d'une quarantaine de kilomètres.

Fondant sa décision sur le fait que le gendarme Gutierez participait, depuis deux ans, sans aucune réserve ni distance, aux diverses activités de la population, la direction de la gendarmerie a estimé qu'il avait compromis son indépendance dans le canton par ses familiarités avec les habitants. « *Il ne lui était plus possible,* a expliqué le colonel Moulile, commandant la gendarmerie de Poitou-Charentes, *d'exercer son métier dans des conditions convenables* » et avec l'esprit de neutralité que prévoit le règlement de la gendarmerie.

En l'absence du gendarme qui est actuellement en vacances dans l'Isère, les pétitionnaires — environ cinq cents personnes — ont écrit à M. Hernu que « *M. Gutierez est le représentant de ce que le gouvernement, dont vous faites partie, a souhaité à l'occasion du 14 juillet : l'union de l'armée et de la nation* », et ils demandent, en conséquence, que la décision de mutation soit rapportée.

Cette affaire illustre, en réalité, la difficulté pour des gendarmes de concilier — sans tomber dans un excès de débonnaireté — leur nécessaire indépendance ou neutralité de jugement, que requièrent leurs fonctions répressives, avec le maintien de bons rapports avec la population, qu'exigent leur souci de prévention et la recherche de renseignements.

RELIGION

LES ÉGLISES ORTHODOXES JOUERONT DÉSORMAIS UN RÔLE PLUS IMPORTANT DANS LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

La réunion du comité central du Conseil oecuménique des églises (C.OE.E.) a pris fin à Dresde, en République démocratique allemande, le 26 août, après neuf jours de travaux. Aucune déclaration mettant directement en cause la citation des églises dans les pays de l'Est n'a été publiée à l'issue de cette réunion. Toutefois les congressistes ont approuvé une déclaration qui recommande au comité central du C.OE.E. d' « *appuyer la déclaration des Nations unies sur la liberté d'opinion* ».

Le gouvernement est-allemand a accueilli avec faveur et a largement utilisé la condamnation par le C.OE.E. des armes nucléaires, y compris la bombe à neutrons. L'une des résolutions adoptée au cours de la réunion était d'ailleurs consacrée aux « *menaces pesant sur la paix* ».

Une requête a été aussi adressée à l'ONU pour que cette organisation prenne des sanctions contre l'Afrique du Sud après « *la pénétration de son armée en Angola* ».

Il a, d'autre part, été décidé d'associer les églises orthodoxes aux travaux du C.OE.E. plus étroitement qu'auparavant. Le grec va devenir une langue officielle du C.OE.E. et les églises orthodoxes seront désormais représentées proportionnellement à leur importance dans les organes officiels du C.OE.E.

La seule note discordante au cours de cette réunion fut le retrait de l'Armée du Salut comme membre à part entière du C.OE.E. (*le Monde* du 26 août). Vancouver (Canada) a été choisie comme prochain lieu de réunion du C.OE.E.

● RECTIFICATIF. — L'ouvrage de Mgr John Robinson, mentionné dans l'article consacré à trois livres sur la foi publié dans *le Monde* daté 16-17 août s'intitule *Ce que je ne crois pas* et non *Ce que je crois*.

JUSTICE

Le sort des militants irlandais arrêtés à Paris

Les deux Irlandais arrêtés le 25 août à l'aéroport d'Orly pour usage de faux passeports, MM. Denis Donaldson et Liam Kelly, n'ont pas revendiqué semble-t-il, comme l'information en avait circulé, leur appartenance à l'Armée républicaine irlandaise (IRA, clandestine). Dans un communiqué diffusé à Belfast, le *Sinn Fein*, représentation politique du mouvement républicain irlandais qui dispose d'un statut légal, précise que les deux hommes appartiennent au « bureau des relations extérieures » de cette organisation. Il qualifie de « *ridicules* » les informations selon lesquelles les deux hommes, arrivant de Beyrouth, auraient passé plusieurs mois dans un camp d'entraînement palestinien. « *Les faits et gestes de Donaldson au cours des derniers mois peuvent être vérifiés auprès de la police anglaise et de la police nord irlandaise (RUC) qui l'ont arrêté et gardé à vue à deux reprises, en juillet et en août,* » déclare le *Sinn Fein*.

M. Donaldson, nous précise le comité français de défense des prisonniers politiques irlandais, a pris la parole au mois de juin à Marseille, au cours d'un meeting de soutien aux grévistes de la faim de la prison de Long-Kesh. Lors d'une escale à Londres, alors qu'il regagnait Belfast, il a été interpellé par la police britannique, interrogé pendant sept jours et libéré. Il a été à nouveau gardé à vue à Belfast et libéré le 10 août. Les parlementaires français membres de la Fédération internationale des droits de l'homme qui s'étaient rendus en Ulster le 31 juillet avaient pu l'y rencontrer.

Quant à M. Liam Kelly il a été également interpellé à Belfast au mois d'août pour « *comportement violent* » pendant une manifestation.

Les deux hommes ont été inculpés vendredi d'utilisation de faux documents administratifs et doivent être jugés le 17 septembre.

JEUNESSE

LES ÉCLAIREUSES RÉUNISSENT LEUR CONFÉRENCE MONDIALE A ORLÉANS

(De notre correspondant.)

Orléans. — Cinq cents représentants de quatre-vingt dix-huit pays participent aux travaux de la vingt-quatrième conférence mondiale des guides et éclaireuses, qui est réunie à Orléans jusqu'au 6 septembre. M. André Henry, ministre du temps libre, a présidé la séance d'ouverture, le vendredi 28 août. Il a notamment déclaré : « *Nous entendons nous appuyer sur le mouvement associatif, si riche, si divers et si ambitieux, pour conduire une grande politique du sport, de la jeunesse, du loisir social, de l'éducation populaire et du plein air, éléments essentiels de la nouvelle citoyenneté, c'est-à-dire, d'une citoyenneté plus responsable et plus consciente.* »

Mille cinq cents guides éclaireuses campent à proximité d'Orléans, en Sologne. Un grand rassemblement aura lieu au château de La Ferté-Saint-Aubin, le 5 septembre. La précédente conférence mondiale s'était déroulée à Téhéran en 1978. — R.G.

Faits et jugements

Le responsable de la voirie à Lorient est écroué

Lorient. — M. Yves Le Berre, ingénieur à la ville de Lorient, où il était responsable du service de la voirie et à l'encontre duquel M. Jean-Yves Le Drian, député (P.S.) du Morbihan et maire de Lorient, avait, le lundi 24 août, déposé une plainte pour « détournement de fonds » (*le Monde* du 27 août) a été écroué jeudi.

Le parquet ayant ouvert une information et chargé le juge d'instruction, M. Cousteaux, d'instruire l'affaire, celui-ci a inculpé M. Le Berre d'abus de confiance et d'escroquerie et l'a fait écrouer à la maison d'arrêt de Lorient.

Il y a plusieurs semaines déjà que des anomalies avaient été constatées dans la comptabilité de M. Le Berre. Une enquête plus approfondie avait permis de découvrir que les sommes détournées par l'ingénieur — qui faisait facturer à la ville des travaux effectués dans sa propre maison, — étaient plus importantes qu'on l'avait pensé et que, par ailleurs, M. Le Berre « empruntait » aussi de l'argent sur un compte ouvert par l'office municipal des sports pour l'édition d'une plaquette publicitaire, compte dont il avait la signature en sa qualité de secrétaire de cet organisme.

Le montant des détournements s'élèvent à près de 150 000 F dont 80 000 resterait à rembourser. — *(Corresp.)*

Attentat à l'explosif en Corse

Un attentat à l'explosif, qui n'a fait aucune victime et n'a pas été revendiqué, s'est produit dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 août à Ghisonaccia (Haute-Corse). Il a causé d'importants dégâts matériels dans un camp de vacances appartenant à la commune de Puteaux (Hauts-de-Seine). La charge explosive — environ 500 grammes de plastic — avait été placée devant le bureau d'accueil du camp. Cet établissement avait déjà été visé par des attentats non revendiqués en 1979 et en 1980. Selon les enquêteurs, ce premier attentat d'une certaine importance depuis l'élection présidentielle « *n'a pas nécessairement une coloration politique* ».

● *Les dirigeants de la secte de Moon* en Grande Bretagne ont confirmé les informations du *Daily Mail* selon lesquelles une partie de leur organisation quittait ce pays pour s'installer en République fédérale d'Allemagne (R.F.A.). Le porte-parole de la secte à Londres a indiqué à la presse que les trois cents missionnaires moonistes de Grande-Bretagne allaient gagner la R.F.A. dans les deux prochaines semaines. Un membre de la secte de Moon avait déclaré au quotidien conservateur britannique que « *les efforts pour collecter des fonds et faire des affaires ont été très décevants en Grande-Bretagne* ». « *Cela vient en partie de la récession et en partie de la nature des Britanniques* », avait-il ajouté, selon le *Daily Mail*. La Grande-Bretagne reste pour l'instant le quartier général européen de la secte de Moon, mais celui-ci pourrait aussi être transféré en R.F.A. dans les mois qui viennent, ajoute ce journal, qui a gagné en avril dernier contre la secte de Moon le procès en diffamation le plus long et le plus cher de l'histoire juridique britannique. Un tribunal avait alors estimé que le *Daily Mail* avait eu raison d'écrire que la secte « *brisait les familles* » (*le Monde* du 2 avril). — *(A.F.P.)*

ÉDUCATION

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● ECOLE POLYTECHNIQUE. Option M' (par ordre de mérite) :

Mmes et MM. Philippe Delaplace, Moiroud (1er ex.), Bellon, Marbach (3e ex.), Patrick Gérard, Patrice Bertin (5e ex.), Lainee, Jean-Marie Guinard (7e ex.), Blanc, Jean Ballet, (9e ex.), Laflèche, Borsotto (11e ex.), Francis Dupont, Piloix (13e ex.), Pierre Muller, Devailly (15e ex.), Olivier Jeanne, Serain (17e ex.), Gabinet, Laguern (19e ex.) Jean Benoît, Jérôme Michel (21e ex.), Olivier Jousselin, Jean-Louis Charles (23e ex.), Andries, Barraquand (25e ex.), Jean-Luc Vila, Chabrillac (27e ex.), Elisabeth Borne, Michel André Lévy (29e ex.), Marie Simon, Forveille (31e ex.), Girard, Edith Anne Pardieu (33e ex.), Olivier Sachs, Fournel (35e ex.), Dirneuf, Thierry Verdier (37e ex.), Monguillet, Jean-François Thomas (39e ex.), Chevillot, Henri Beringer (41e ex.), Gatier, Fermon (43e ex.), Olivier Dellenbach, Gilles Nozière (45e ex.), Concordel, Salha (47e ex.), Welters, Rivals (49e ex.), Niclot, Franck Boissière (51e ex.), Jean-Pierre Jullien, François Steiner (53e ex.), Beasis, Clérot (55e ex.), Waechter, Darche (57e ex.), Chevrolat, Etienne Paris (59e ex.), Merlo, François Grosse (61e ex.), Maryniak, Demarlaux (63e ex.), Jean Piquet, Lauvergeon (65e ex.), Dillard, Jean-Pierre Durandeau (67e ex.), Régis Fraisse, Ragnauld de la Soudière (69e ex.), Marie-Noëlle Schafer, Parkhouse (71e ex.), Zaborowski, Bourquin (73e ex.), Emmanuel Lellouch, Laurent Nicolas (75e ex.), Michel Paulin, Picand (77e ex.), Kenigswald, Druais (79e ex.), Lostigler, Jean-Marc Le Roux (81e ex.), Carl Paul Vansteelandt, Christophe Rossi (83e ex.), Mayer, Olivier Tissier (85e ex.), Le Quoy, Michel Lepetit (87e ex.).

Mmes et MM Olivier Marsal, Jérôme Delpech (89e ex.), Laurent Renouard, Voreux (91e ex.), Barthel, Jean Bonnafe (93e ex.), Thierry Duquesne, Pierre Verzat (95e ex.), Jean-Marc Boutry, Didier Malet (97e ex.), Lesne, François Dreyfuss (99e ex.), Cazals, Bruno Bouzy (101e ex.), Richard Le Gallic, Brechet (103e ex.), Philippe Michel, Blazajewski (105e ex.), Danièle Wolff, Dauron (107e ex.), Muhlethaler, Lemarignier (109e ex.), Abastado, Laurent Chaudron (111e ex.), Charles Lantieri, Marquier de Villemagne (113e ex.), Pierre Mallet, De Kouchkovski (115e ex.), Delatre, Cogos (117e ex.), Barrere, Frédéric Oudea (119e ex.), Dominique Thon, Millecam (121e ex.), Jean-Philippe Lagrange, Boutitie (123e ex.), Segougne de Jumlac, Eric Barbaroux (125e ex.), De La Poix de Freminville, Truong Thao Nguyen (127e ex.), André Fargeix, Cohen de Lara (129e ex.), Ivan, Denis Petiteville, Pascal Fua (131e ex.), Didier Thevenard, Macarez (133e ex.), Jean-Christophe Lambert, Nocture (135e ex.), Gratadour, Denan (137e ex.), David, René Meunier, Rémi Lequette (139e ex.), Gauthier Louette, Benoît Charlet (141e ex.), Jancovici, Franck Sidon (143e ex.), Jean-Luc Lacoste, Cabanal-Duvillard (145e ex.), Betbeze, Sasportes (147e ex.), Jean-Marie Arnaud, Pierre Balian (149e ex.), Dominique Millot, Claude Queant (151e ex.), Pascal Barbry, Frédéric Fauvet (153e ex.), De Chastenet d'Esterre, Parmentelat (155e ex.), Larsonneur, Jean-Michel Moreau (157e ex.), Nataf, Eric Maurin (159e ex.), Abergel, Bernard Salanie (161e ex.), Ehrhard, Hélène Fabre (163e ex.), Pierre Dubois, Bortzmeyer (165e ex.), Arnaud Poitou, Rames (167e ex.), Chevet, Régis Martin (169e ex.).

Mmes et MM. Guillaume Gerondeau, Jean-Philippe Laligand (171e ex.), Schil, Philippe Martin (173e ex.), Schmidely, De la Cropte de Chanterac (175e ex.), Frédéric Achard, Alain Meric (177e ex.), Bernard Fontana, Paul Jolie (179e ex.), Souloumiac, Yves Giraud (181e ex.), Jaffard, Sophie Levy (183e ex.), Van de Maele, Trinckvel (185e ex.), Jean-Marie Betermier, Fabrice Laturelle (187e ex.), Didier Theron, Emmanuel Legrand (189 ex.), Michel Villemain, Jean-François Lavignon, 191e ex.), Gilles Richard, Eric Janvier (193e ex.), Moulines, Sahut d'Izarn (195e ex.), Jean-Pierre Sigalla, Ozanam (197e ex.), Patrikainen, Pierre Puget (199e ex.), Michel Henri, Golhen (201e ex.), Armand Bern, Caleca (203e ex.), Domissy, Laurent Arthaud (205e ex.), Frédéric Larroche, Charles Pujos (207e ex.), Sourisse, Gambardella (209e ex.), Laurent Maurel, Philippe Bernard (211e ex.), De Talhouet, Joudiou (213e ex.), Barrios, Olivier Clary (215e ex.), Franck Cotton, Chelmanoff (217e ex.), Jean-Pierre Bouchart, Colin de Verdière (219e ex.), Jean-François Lhuissier, Hugues Ferreboeuf (221e ex.), Harlin, François Neumann (223e ex.), Jean-Michel Servant, Rankowski (225e ex.), Brami, Philippe Fabre (227e ex.), Bernard Bensaïd, Delmas-Marsalet (229e ex.), Hirel, Aynie (231e ex.), Rande, Lietar (233e ex.), Xavier Carlotti, Dit (235e ex.), Rivot, Patrice Bonarelli (237e ex.), Bernard Chaud, Kim Chi Nguyen (239e ex.), Frédéric Vaillant, Goeller (241e ex.), Mathet, Christophe bur (243e ex.), Jaeger, Christian Olivier (245e ex.), Leichle, Bernard Soulas (247e ex.), Alain Guillou, Eric Jean Bruneau (249e ex.), Broseta, Patrick Touze (251e ex.), Christophe Mathieu, Rémi Houdaille (253e ex.), Pierre Lenders, Thierry Lafont (255e ex.).

— Option P' (par ordre de mérite).

Mmes et MM. Frédéric Perrier, Bruckert, Nicolas Fournier, Michel Combes, René, Louis Perrier, Chomaz, Laviron, Garbet, Jean-Baptiste Renard, Bochereau, Letalanet, Defranoux, Fabre-Magnan, Pierre Bougeret, Bruno Lepetit, Philippe Martin, Philippe Amat, Pierre Martin, Braine-Bonnaire, Gavrilloff, Terreaux, Chabod, Boury, Sotta, Philippe Girard, Bruno Rivet, Pascal Guillaume, Stéphane Fremont, Marc Murcia, Alain Bonhoure, François Cahagne, François Hache, Xavier Carton, Laurent Michel, Bertrandias, Frédéric Laverge, Scanflaire, Gonde, Ehalard, Benaitre, Gellusseau Gilles Bloch, Pierre Benard, Jean-Paul Moskowitz, Mileo, Patrick Desbordes.

M. ANDRÉ BERGERON DEMANDE UNE REVALORISATION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, demande, dans une lettre adressée, vendredi 28 août, au premier ministre que l'allocation de rentrée scolaire soit « *revalorisée de manière substantielle* ». Cette revalorisation, estime-t-il, devrait faire partie des mesures sociales prises traditionnellement par le gouvernement, lors de la rentrée de septembre, en faveur des familles et des personnes âgées.

En 1980, l'allocation de rentrée scolaire, accordée par enfant de six à seize ans dont les familles ont un revenu inférieur à un certain plafond, avait été exceptionnellement augmentée de 150 F. Cette majoration, qui la portait à 368,65 F, était inférieure à celle de 1979 (200 F). L'allocation de rentrée avait alors atteint 400 F.

● *L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) fête son vingtième anniversaire.* — Il sera célébré à l'occasion de sa septième assemblée générale qui se réunira du 7 au 13 septembre à Laval (Québec) et aura « *le rôle et la responsabilité de l'université dans les réseaux de communication de l'information* », entre autres, pour thème. Les représentants des cent trente universités membres et des comités régionaux des départements d'études françaises créés dans le monde, ainsi que les représentants des gouvernements des pays francophones, y participeront.

● *La direction des services académiques d'éducation de Paris* recrute des professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) pour les disciplines suivantes : lettres, histoire et géographie, mathématiques, physique, technologie, éducation manuelle et technique. Les candidats doivent être âgés de moins de vingt-cinq ans au 1er janvier 1981 et titulaires du diplôme ou des U.V. sanctionnant la première année de l'enseignement supérieur.

★ *Renseignements* : Direction des services académiques d'éducation, 19, rue Archereau, 75019 Paris, Tél. : 200-67-46, poste 33.90 (du 20 août au 11 septembre 1981 inclus).

SPORTS

ATHLÉTISME

Coe plus fort qu'Ovett sur le mile

Depuis que le Britannique Roger Bannister était devenu, le 6 mai 1954, à Oxford, le premier homme à courir le mile (1 609 m) en moins de 4 minutes (3 min. 59 sec. 4), le record du monde de cette distance n'avait été amélioré que dix fois jusqu'en 1979, jusqu'à ce que deux autres coureurs de demi-fond britanniques Sebastian Coe et Steve Ovett, véritables frères ennemis de la piste, ne révolutionnent la spécialité. Ainsi, en deux ans, ce record du mile a été amélioré cinq fois à tour de rôle pour les deux hommes.

Dans cet impressionnant bras de fer — si l'on peut écrire à propos de coureurs — qui met en jeu aussi bien la supériorité de l'un ou l'autre sur 800 m (Ovett champion olympique, Coe recordman du monde) et 1 500 m (Coe champion olympique, Ovett recordman du monde), Coe semble avoir pris, le 28 août à Bruxelles, lors du mémorial Ivo Van Damme, un avantage décisif sur Ovett en s'imposant sur le mile en 3 min. 47 sec. 33. Quarante-huit heures plus tôt, son éternel rival avait porté, à Coblence, le record à 3 min. 48 sec. 40. Coe a couvert les 1 609 mètres en 1 seconde 07 de moins.

C'est l'Américain Tom Byers qui servit de « lièvre », un « lièvre » si rapide que l'élite du demi-fond mondial lâcha prise dès le premier tour de piste à l'exception du Kényan Mike Boit. Le premier quart de mile (440 yards) fut atteint en 54 sec. 92 alors qu'Ovett était passé en 55 sec. 63 à Coblence. A mi-course (1 min. 52 sec. 67), l'avance sur le temps d'Ovett restait du même ordre. Ce fut alors que Coe heurta légèrement la lice et fut un instant déséquilibré. Il restait près d'un tour et demi à couvrir lorsque « le lièvre » Byers arrêta son effort. Avec Boit sur ses talons, Coe atteignit les trois quarts de mile en 2 min. 51 sec. soit 38 centièmes de retard sur Ovett, mais il finit comme un boulet de canon, en 3 min. 47 sec. 33, acclamé par les cinquante mille spectateurs. Sebastian Coe, qui détient désormais trois records du monde avec ceux du 800 m (1 min. 41 sec. 72) et du 1 000 m (2 min. 12 sec. 18), pense pouvoir faire mieux encore en réalisant sur le mile un « chrono » de l'ordre de 3 min. 46 sec. Avant de se consacrer au 5 000 mètres.

VOILE

Soixante-dix concurrents ont participé à la cinquième Micro-Cup

De notre envoyé spécial

Saint-Malo. — Créée en 1977, la Micro-Cup avait alors attiré à Lorient une vingtaine de concurrents. A Saint-Malo, la cinquième édition de cette épreuve vient d'en rassembler soixante-dix. Le succès de la formule tient d'abord à un règlement précis, mais simple : coques de 5,50 mètres de long et 2,45 mètres de large, portant 18,50 mètres carrés de voilure et permettant à trois équipiers de loger à bord.

Situés dans la lignée du Corsaire, ces petits croiseurs sont aisément remorquables sur route. Ils se prêtent à la construction par des amateurs, tandis que des modèles conformes au règlement sont construits en série par la plupart des chantiers français, sur les plans d'architectes connus. Afin d'égaliser les chances des concurrents, les bateaux sont répartis en trois catégories : prototypes, croiseurs régates, croiseurs côtiers.

Disputée par petit temps, en quatre manches, la Micro-Cup a vu triompher parmi les prototypes, en même temps qu'au classement général, *Saumon-Fûté*, construit en contreplaqué sur les plans du jeune architecte brestois Paul Lucas, dont une création est engagée dans la Half Ton Cup, parmi les dix bateaux français admis dans ce championnat du monde qui débutera le 6 septembre à Poole (Grande-Bretagne). *Saumon-Fûté* devance le vainqueur de l'an dernier, *Microtune*, dessiné (et barré en 1980) par Jacques Fauroux et mené par un équipage de Granville. Le troisième prototype, également troisième au classement général, est anglais.

Premier des croiseurs régates (et quatrième au classement général) *Microbe* est un Neptune 550 barré par le Marseillais Luc Laurenzatto. Parmi les croiseurs côtiers, le vainqueur (dixième au général) est *Tête-de-Mull*, un Microsail mené par le Rochelais Philippe Delhummeau, plusieurs fois champion de France de Fireball.

Rassemblement des petits bateaux voués à sillonner non pas les océans, mais les côtes, la Micro-Cup présente, outre son développement rapide, des caractéristiques intéressantes. A Saint-Malo, la moyenne d'âge des concurrents ne dépassait pas vingt-cinq ans. Un bateau sur deux comptait une équipière à son bord. C'était, notamment, le cas de *Tête-de-Mull*, premier des croiseurs régates. La formule intéresse les étrangers. Neuf bateaux italiens, venus par la route, et dix bateaux anglais, venus par ferry, participaient à la compétition. La prochaine édition de cette course sera courue sur le lac Léman ou en Méditerranée.

YVES ANDRÉ.

FOOTBALL

Championnat de France

BORDEAUX REPASSE EN TÊTE

Le chassé-croisé en tête du championnat de France de football a continué, vendredi 28 août, à l'occasion de la septième journée. Lyon ayant été battu à Lille, c'est Bordeaux, le dernier club invaincu, vainqueur à Montpellier, qui retrouve la première place avec un point d'avance sur Lyon, Sochaux et... Laval, la véritable révélation de ce début de saison.

RÉSULTATS

*Lille b. Lyon	1-0
Bordeaux b. *Montpellier	2-1
*Sochaux et Brest	0-0
*Bastia et Nice	1-1
*Laval b. Nancy	2-1
*Strasbourg b. Paris-St-Germ.	2-0
*Monaco b. Lens	4-1
*Tours b. Valenciennes	2-1
*Metz et Nantes	0-0
*St-Etienne - Auxerre : reporté.	

Classement : 1. Bordeaux, 11 pts ; 2. Laval, Sochaux, Lyon, 10 ; 5. Monaco, Lille, Bastia, 9 ; 8. Nancy, Paris-St-Germain, 8 ; 10. Strasbourg, Brest, 7 ; 12. Saint-Etienne, Nantes, 6 ; 14. Valenciennes, Tours, Metz, 5 ; 17. Montpellier, Nice, 4 ; 19. Auxerre, 3 ; 20. Lens, 2 pts.

DEUXIÈME DIVISION

(cinquième journée)

GROUPE A

*Marseille et Fontainebleau	1-1
*Toulouse b. Paris F.C.	2-0
*Cannes b. Saint-Dié	5-1
*Libourne b. Cuis.-Louh.	5-1

GROUPE B

*Reims b. Rouen	3-1
Angoulême b. *Calais	1-0

RUGBY

NOUVEAUX INCIDENTS POUR LE DEUXIÈME TEST-MATCH DES SUD-AFRICAINS EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Wellington *(A.F.P., Reuter, U.P.I., A.P.)*. — De nouveaux incidents ont marqué le deuxième test-match de rugby de la tournée des Springboks sud-africains en Nouvelle-Zélande, disputé samedi 29 août à Wellington. Quelques heures avant la rencontre, une bombe à la gélinite a explosé dans un dépôt ferroviaire, bloquant le trafic pendant six heures. Une autre bombe à retardement a pu être désamorcée à l'entrée du stade.

Près de cinq mille manifestants avaient défilé le matin dans les rues de Wellington, mais la police avait pris position longtemps avant le match autour du stade, entouré de fils de fer barbelés. Quelques protestataires, qui avaient pu prendre place dans les tribunes pour tenter d'envahir la pelouse, ont été expulsés sans ménagements. Pendant la rencontre, de violents incidents ont opposé la police à quelque trois cents manifestants qui voulaient forcer son barrage. Ces derniers ont dû battre en retraite et douze d'entre eux ont été hospitalisés. La police a opéré dix-huit arrestations.

Pendant ce temps, la rencontre, disputée sous une pluie intermittente, a permis aux Springboks de prendre leur revanche. Battus 14 à 9 quinze jours plus tôt à Christchurch, ils ont cette fois dominé en vitesse et en puissance les All Blacks, vaincus 24 à 12. Le demi-d'ouverture sud-africain Naas Botha a inscrit 20 points à lui seul en transformant l'essai de Gerrie Germishuys et en réussissant un drop-goal et cinq buts de pénalité. Les Néo-Zélandais ont marqué quatre buts de pénalité par Allan Hewson. La tournée des Sud-Africains en Nouvelle-Zélande devrait s'achever par un troisième test-match, le 12 septembre à Auckland.

Le Monde

culture

CINÉMA

De Witte, de Robbe de Hert

L'enfant aux cheveux filasse

La vie quotidienne d'un gamin d'une douzaine d'années, fils de paysans, dans un village flamand, Zichem, au début de ce siècle. On l'appelle Filasse (de Witte) à cause de ses cheveux d'un blond fade, coupés drus. Ce film est l'adaptation d'un livre autobiographique d'Ernest Claes (écrivain natif de Zichem) publié en 1920. Mais Filasse, enfant mal aimé, malheureux, révolté, par ses espiègleries contre le monde des adultes, est un type universel. Pour s'en tenir à la France, il évoque *Poil de carotte* de Jules Renard (c'est son père qui le rudoie et ne lui ménage pas les taloches, sa mère, assez passive, se contentant de l'humilier à l'occasion) et aussi, par ses farces et ses tours pendables, un gosse de *la Guerre des boutons* de Louis Pergaud.

Ce petit personnage peut plaire à tous les publics. Il ne faut pourtant pas voir seulement dans cette chronique champêtre d'un autre âge les jeux d'un galopin qui, même lorsqu'il agit avec une certaine méchanceté, n'en reste pas moins sympathique. Robbe de Hert a soigneusement reconstitué son paysage social. La vie est dure pour les paysans, un gros propriétaire impose sa loi et n'accepte pas que sa fille ait pour amoureux le frère aîné de Filasse, l'Eglise exerce un pouvoir feutré mais puissant. La hantise du « socialisme », né dans les villes et les usines, obsède cet univers agricole où les classes sont rigoureusement compartimentées, où règne, dans chaque famille, le patriarcat. Robbe de Hert use de l'ironie pour peindre un clergé traditionaliste et une paysannerie à l'esprit rétrograde.

Si les images « bucoliques » sont belles, bien composées, la référence, dans un plan au célèbre *Angélus* de Millet, est satirique. Et la kermesse, sous ses dehors pittoresques, présente un tableau réaliste des mœurs du temps et de ce milieu-là. Eric Clerckk le jeune (et excellent), interprète de Filasse, provoque délibérément tous ceux qui cherchent à l'opprimer, se bat avec les moyens dont il dispose. Le suicide manqué dans la rivière est, sans doute, un moment émouvant, mais le sens général de l'œuvre est la résistance — par un gamin qui sait regarder et juger son entourage — au sort fait à l'enfance et à l'injustice sociale. Filasse trouve de quoi nourrir sa révolte dans les livres et s'identifie, au cours d'un grand jeu où le curé intervient à coups de parapluie, à un héros du passé, repoussant les envahisseurs (français !). Cinéaste d'origine britannique, Robbe de Hert se montre un auteur fort intéressant du cinéma belge d'expression flamande.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

LE BUDGET DE LA CULTURE CONNAITRAIT UNE AUGMENTATION SANS PRÉCÉDENT

Le ministre de la culture, M. Jack Lang, visitant à Vitrolles, dans les Bouches-du-Rhône, les centres Fontblanche — qui regroupent cinq associations de formation artistique, — a examiné le projet de développer le Centre méditerranéen du cinéma, dirigé par René Allio — l'une des associations, — pour en faire un centre de production national et international tourné vers les cinémas méditerranéens. Il a également annoncé que le budget pour 1982 de son ministère serait notablement augmenté, sans atteindre 1 % du budget national, comme il l'aurait souhaité. M. Lang parle cependant d'une augmentation « sans précédent ».

■ Le chanteur Lee Hays, membre du groupe des « Weavers », qui avait contribué au lancement de la musique folk aux Etats-Unis dans les années 50, est mort le mercredi 26 août 1981 à North-Tarrytown (New-York). Il était âgé de soixante-quatre ans.

Le groupe, qui avait commencé à chanter dans la cave de Pete Seeger à Greenwich Village en 1947, se composait de Lee Hays, Pete Seeger, Ronnie Gilbert et Fred Helleman, quatre chanteurs qui, pour des raisons politiques, eurent parfois quelques ennuis, comme en 1955, où la ville de New-York refusa de leur louer une salle. Ils furent néanmoins, à diverses reprises, accueillis à Carnegie Hall.

« UN AMOUR INFINI »

de Franco Zeffirelli

Brooke Shields avait treize ans lorsqu'elle fut l'héroïne du film scabreux de Louis Malle, *la Petite*. Elle est devenue, depuis, avec *le Lagon bleu* de Ronald Kleiser, une grande valeur commerciale aux Etats-Unis. D'où sa présence en vedette dans *Un amour infini*, que Franco Zeffirelli a tourné là-bas et qui sacrifie à un néoromantisme de l'adolescence susceptible de faire recette. C'est le cas, d'ailleurs, puisque, malgré les réticences (le mot est faible !) de la critique américaine, *Un amour infini* a déjà rapporté beaucoup d'argent et triomphe au box-office des spectateurs.

Or il y a maldonne. Zeffirelli, qui avait réalisé, en 1969, un admirable *Roméo et Juliette*, a retrouvé, dans le scénario de Judith Rascoe (tiré d'un roman de Scott Spencer), le thème du jeune amour brisé par l'autorité de familles abusives. L'action se passe, de nos jours, à Chicago. David Axebrod, fils de bourgeois juifs qui ne s'occupent guère de lui, s'éprend de Jade Butterfield, dont le père, médecin, et la mère sont très libéraux, en apparence tout au moins pour ce qui concerne les relations sexuelles. Hugh Butterfield, jaloux de sa fille et, peut-être bien, du garçon, se fâche, chasse David, l'empêche de rencontrer Jade. Ce qui conduit le jeune homme à mettre le feu à la maison des Butterfield. Il est interné dans un asile psychiatrique et va connaître d'autres épreuves.

L'« amour infini » est, en réalité, pour David, une obsession, une conception erronée du romantisme qui détruit toute sa vie. Et l'on sent que le réalisateur a eu envie de prendre violemment parti contre la morale et les attitudes faussement libérales d'une certaine classe sociale américaine, de mettre au jour les psychologies individuelles et les attitudes masquées (inceste, homosexualité latente), les sentiments et les désirs ambigus de certains personnages, telle la mère de Jade, remarquablement interprétée par Shirley Knight. Bien encombré de Brooke Shields, qui n'a pour elle que sa joliesse de mannequin, Zeffirelli a porté sa mise en scène sur le comportement de David (Martin Hewitt, un débutant à la beauté du diable et une présence dramatique assez fascinante). Mais il fallait que Brooke Shields ait un rôle important, et, malgré quelques scènes très fortes, Zeffirelli a sombré dans les compromis avec le « style » *Lagon bleu*. Le vrai film — une descente aux abimes de la passion désespérée causée par une fille fatale — se noie dans l'afféterie, esthétique, le romanesque sirupeux et une marmelade musicale pour « love story » larmoyante.

J. S.

★ Voir les films nouveaux.

DES JEUNES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES FILMS

M. Jack Lang, ministre de la culture, a procédé au renouvellement partiel de la commission de contrôle des films, dont les mandats de trente-deux membres titulaires ou suppléants sont arrivés à terme. Ce renouvellement, précise le ministère, ne préjuge en rien de la réforme qui doit être étudiée par le groupe de travail que préside M. Jean-François Théry, mais traduit le désir du ministre d'augmenter le nombre de femmes qui siègent à la commission et de la rajeunir. Des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans seront invités à y assister à titre consultatif, afin que puisse s'exprimer la sensibilité d'adolescents, notamment sur les questions d'interdictions aux mineurs.

■ La vingt-troisième « Rencontre internationale » organisée par le ciné-club Jacques-Becker de Pontarlier (Doubs) aura lieu du 4 au 16 septembre. Consacré au cinéma fantastique, ce Festival proposera quarante films d'épouvante ou de science-fiction. (Rens. : (81) 39-18-69 ou (81), 39-17-88.)

MUSIQUE

Opéra de Paris

Aucun nouvel abonné pour la prochaine saison

C'est officiel : il n'y aura aucun nouvel abonné cette année à l'Opéra de Paris. Tous ceux qui, souvent depuis plusieurs années, remplissent consciencieusement le bulletin reçu au mois de juin, élaborent un savant dosage entre le choix d'une série et le prix de leur place, timbrent enfin à 3,50 F l'enveloppe par laquelle « on » leur retournera leurs billets, tous ceux-là donc, ils sont 12 000 environ cette année, resteront le bec dans l'eau. Pas un, pas un seul abonné nouveau.

Pourtant, si l'on ouvre la très officielle et luxueuse brochure éditée pour la saison 1981-1982, on peut lire en page 38, « informations », que « *souscrire un abonnement reste la meilleure façon d'éviter l'attente au guichet et d'être assuré d'assister aux spectacles de votre choix* »... Voilà un libellé insupportable à l'armée des « frustrés » d'art lyrique. Un peu de pudeur. Ne peut-on pas dire clairement aux gens ce qui va se passer en réalité ? Qu'ils n'ont qu'une infime parcelle de chance d'appartenir au groupe des élus ?

Car en réalité et les mécanismes sont simples. Il n'y a « que » 30 % d'abonnés à l'Opéra de Paris. Ce « que », pour permettre une comparaison avec les grands théâtres lyriques de l'étranger où l'on s'aperçoit que le pourcentage d'abonnés peut monter jusqu'à 80 % comme à Genève ou à Stuttgart par exemple.

L'Opéra de Paris se trouve, il est vrai, dans une situation embarrassante. Sur les 1 991 places dont il dispose pour chaque spectacle, 500 environ sont réputées « mauvaises ». Il s'agit des fonds de loge, des stalles de côté et les places aveugles. Elles ne peuvent donc pas être vendues par abonnement.

Pour les 1 330 places qui sont réservées aux abonnés, l'Opéra reçoit environ 3 000 demandes. Cette année, pour la série A, « week-ends lyriques », qui permet d'assister à 11 représentations, 1 122 bulletins de souscription sont arrivés au palais Garnier. 652 ont été acceptés, il s'agissait de renouvellement qui sont prioritaires, 471 ont été refusés, il s'agissait de demandes de nouveaux souscripteurs. Et c'est la même chose pour toutes les séries.

Pour les recalés, il reste une solution : la location par correspondance, au coup par coup, pour une seule représentation. La situation n'est guère meilleure. Pour moins de 600 places disponibles, 3 000 bulletins sont reçus. Cela correspond à 7 000 à 8 000 places demandées. Une chance sur onze, donc...

Dernière solution : l'attente aux guichets. C'est cette solution là qui donne matière à certains reportages savoureux où l'on voit dès quatre heures du matin, des jeunes gens courageux, enfoncés dans leur « duvet », un thermos de café pour « tenir », attendre patiemment l'ouverture de la vente des billets à onze heures. Inutile de préciser que cette solution — du désespoir — élimine les salariés et les personnes âgées.

Que faire ? En premier lieu réclamer très fort à l'autorité de tutelle, le ministère de la culture, la construction d'une salle digne d'une capitale où grandit chaque jour, chaque semaine, le bataillon des amateurs d'art lyrique. On en parle depuis des lustres et rien ne se fait.

Ensuite, il serait peut-être possible d'augmenter le pourcentage des places vendues par abonnements, sans aller jusqu'à 100 % pour éviter que les salles ne vieillissent peu à peu et se figent, si l'on conserve le principe actuel de priorité « *ad vitam aeternam* ».

Mais on peut aussi bien supprimer ou aménager ce droit de priorité des anciens abonnés. Chaque année, on remettrait tout au pot et serait souverain l'ordre d'arrivée des demandes. Ou bien encore, la priorité cesserait au terme de deux ou trois années. A moins qu'on en arrive, exaspéré, à supprimer simplement, les anciens abonnés...

OLIVIER SCHMITT.

L'ORCHESTRE DES JEUNESSES MUSICALES D'ITALIE

La fraîcheur et l'enthousiasme

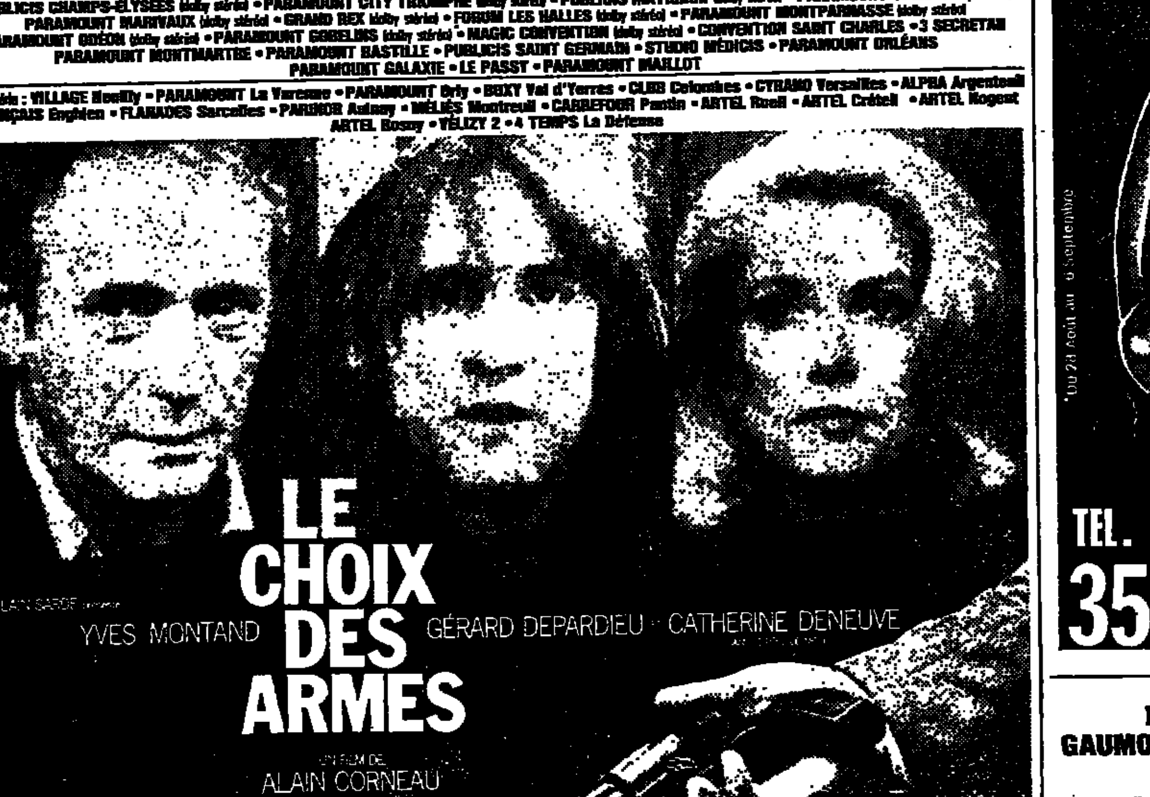
Est-ce faute d'une publicité suffisante ou seulement méfiance du public à l'égard d'un orchestre de jeunes dont on n'a pas encore entendu parler ? Toujours est-il que l'orchestre international des jeunesses musicales d'Italie a dû se contenter lundi, au Châtelet, d'une salle fervente mais clairsemée. Créé en 1979 sous l'impulsion de Marcello Viotti et des musiciens ayant participé à l'Orchestre mondial des jeunesses musicales lorsqu'ils apprirent que la carrière de cet orchestre au passé prestigieux (et dont les membres, renouvelés chaque année, étaient choisis parmi les meilleurs jeunes musiciens) devait s'arrêter là. Après avoir donné des concerts en formation restreinte, l'ensemble constitué par Marcello Viotti et dont il est le chef a reçu en 1980 le double patronage des jeunesses musicales italiennes et de Philip Morris Europe.

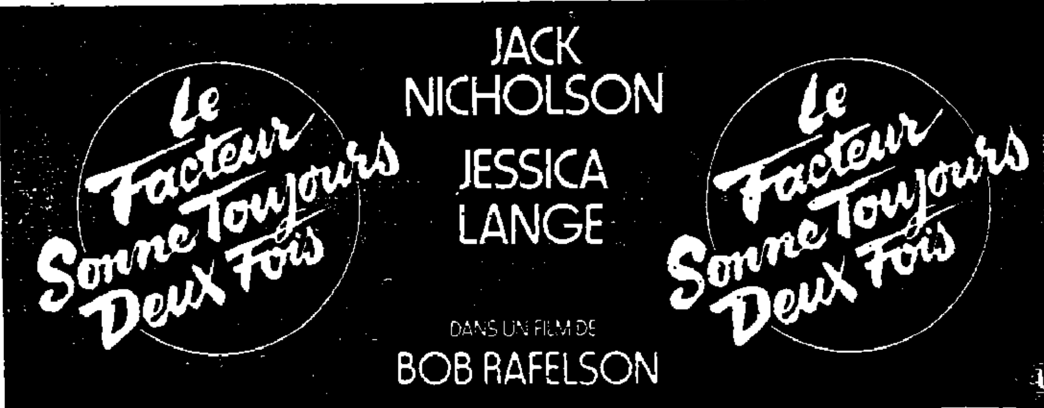
On a souvent l'occasion de la rappeler, mais on peut l'écrire une nouvelle fois, ce qui caractérise les exécutions confiées à de jeunes musiciens, c'est le zèle inhabituel qu'ils déploient au profit des moindres détails de leur partie. Ainsi a-t-on l'occasion d'entendre bien des choses qui d'ordinaire restent noyées dans la masse. Sans doute faut-il que le chef ait eu la patience et l'intelligence de faire travailler chaque groupe, ait développé cette écoute mutuelle qui permet aux différents plans sonores de se superposer et de se compléter sans s'annuler, mais la fraîcheur d'esprit, l'enthousiasme et les répétitions nombreuses restent les artisans privilégiés d'une telle réussite.

*S'il lui manquait l'élan unificateur capable de donner la vie à cette mosaïque de chansons estudiantines « revues et corrigées » dont elle est issue, l'*Ouverture pour une fête académique* de Brahms témoignait assez en faveur de ce qui a été dit plus haut. On remarquait seulement de la part du chef, Marcello Viotti, une tendance à souligner du geste chaque effet, d'une façon didactique sans doute mais dont l'efficacité musicale ne semblait pas toujours évidente. La situation s'est considérablement aggravée avec la* Symphonie concertante *pour vents de Mozart ; le découpage fragmentaire accentuant chaque cadence, les fluctuations perpétuelles du tempo, conféraient à une œuvre qui ne l'est pas le moins du monde un caractère laborieux et fatigué.*

Avec les Tableaux d'une exposition *de Moussorgski, tout est rentré dans l'ordre et même un peu mieux. Cette page brillante exige, pour trouver sa justification, une interprétation entraînante capable de faire oublier qu'il existe d'authentiques morceaux symphoniques qui feraient aussi bien l'affaire et qu'on entend moins souvent. Comme c'était le cas, ce qui n'est pas si fréquent, on a pu applaudir sans arrière-pensées tous les solistes de ce concerto pour orchestre avant la lettre, et, après les « bis » de rigueur, enlevés comme il se doit dans l'enthousiasme général, il ne restait plus qu'à souhaiter longue vie à cet orchestre, éphémère par nature mais renouvelable par la grâce du mécénat.*

GÉRARD CONDÉ.





هكذا من الأصل

NATIONALE

Même traitement pour Paris et pour... Marseille

« Paris doit être une commune comme les autres. » La position de principe du gouvernement est claire (au moins depuis le conseil des ministres du 15 juillet qui a adopté le projet de loi). *Mais* il y a tant de manières d'adapter des principes que les amis de M. Chirac, le maire de la capitale, s'inquiétaient quelque peu.

Le texte du gouvernement prévoit, pour déterminer les conditions et la date d'application à Paris de la loi actuellement en discussion, un autre projet de loi. Celui-ci ne serait-il pas l'occasion d'une *manœuvre politique* contre les positions parisiennes du leader du R.P.R. ? D'autant que certains élus socialistes de l'Hôtel de Ville *n'avaient* pas caché qu'ils avaient quelques projets en la matière.

Les engagements *pris*, mardi 28 juillet, à l'Assemblée nationale, par M. Gaston Defferre, ont pu rasséréner M. Chirac. Car, derrière un débat technique sur le sujet, c'est en fait à une discussion très politique que se sont livrés le ministre d'Etat et les amis du maire de Paris (1), celui-ci préférant ne pas apparaître dans l'hémicycle à cette occasion (ni non plus à l'occasion du débat général sur la décentralisation).

La loi du 31 décembre 1975, qui a doté Paris — après des siècles de gestion pratiquement directe par l'Etat — d'une municipalité élue, disposant de pouvoirs réels, à l'image de toutes les communes de France, a créé une situation un peu parti*culière pour la capitale. Ne* serait-ce que parce que, cas unique, elle est à la fois ville et département, mais aussi parce *que les pouvoirs relatifs* à l'ordre public sont assurés par le préfet de police et que le contrôle financier de Paris par le gouvernement (du fait de l'importance de ses investissements) est renforcé. Le gouvernement a donc prévu une loi — que M. Defferre s'est engagé à déposer sur le bureau de l'Assemblée avant le 1er janvier 1982 — pour adapter le régime de Paris à la nouvelle autonomie communale et dépar*tementale.*

M. Seguin (R.P.R. Vosges) et les trois députés U.D.F. de Paris (MM. Pernin, Gantier et Mesmin) ont d'abord *demandé* la suppression de l'alinéa du projet de loi prévoyant cette disposition particulière. C'était pour eux affaire *de principe* car ils savaient, même s'ils ne pouvaient le reconnaître publiquement, que, techniquement, ce n'était guère possible.

M. Defferre a dû leur faire remarquer que, s'il leur donnait satisfaction « *cela mettrait Paris dans une situation juridique, administrative et financière intenable et inextricable* ». Il a fait remarquer que Paris pourrait y perdre puisque « *l'Etat contribue à combler le déficit de la R.A.T.P., ce que je n'ai jamais pu obtenir pour les transports en commun de Marseille* ». Au *scrutin public*, par 330 voix (dont celles des députés socialistes parisiens), contre 148, l'Assemblée a suivi le gouvernement.

M. Seguin et M. Toubon (R.P.R. Paris) ont alors tenté d'obtenir sans plus de succès que la loi spéciale à Paris soit enserrée dans des limites très strictes, l'objectif étant d'obtenir que le gouvernement ne puisse, à cette occasion, reprendre les disposi*tions défendues* par les socialistes parisiens lors des débats de la loi de 1975 (ces dispositions prévoyaient de confier à des commissions d'arrondissements élues à la proportionnelle certains pouvoirs de gestion).

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, a déclaré à la tribune : « *La loi de 1975 a encore concentré les pouvoirs au profit du maire de Paris, ce qui est d'autant plus redoutable qu'il s'agit d'une ville de plusieurs millions d'habitants (...). L'application des principes de la décentralisation ne doit pas en arriver à accroître encore les pouvoirs du maire de Paris. Ce qu'il faut, c'est décentraliser les pouvoirs actuellement concentrés à l'Hôtel de Ville.* » M. Jean Tiberi (R.P.R. Paris et adjoint au maire de la capitale) s'est, bien entendu, inquiété de cet état d'esprit.

M. Defferre l'a rassuré, précisant que le projet relatif à Paris sera discuté « *avec toutes les parties concernées* », donc avec la municipalité parisienne, et il a ajouté : « *En ce qui concerne la loi électorale qu'a évoquée M. Sarre, on votera à Paris, comme en province, probablement à la proportionnelle. Il ne saurait y avoir pour Paris un système différent de celui des autres grandes villes comme Lyon ou Marseille. Ne soupçonnez pas le gouvernement d'intentions suspectes. Dans le passé, il y a eu de telles manœuvres, nous en avons souffert et nous en avons triomphé. Mais ne craignez pas que nous vous appliquions maintenant ce même traitement.* »

Marseille soumise au même traitement que Paris. M. Sarre n'était peut-être pas pleinement satisfait. M. Chirac, lui, pouvait être rassuré.

THIERRY BRÉHIER.

(1) M. Chirac est député de la Corrèze.

Le Sénat vote la suppression de la Cour de sûreté de l'État

Le Sénat a voté, par 136 voix contre 94, la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat. Un amendement de M. de Tinguy (Un. centriste, Vendée) *tendant à rétablir* la procédure prévue dans le texte gouvernemental, avec une légère modification *acceptée* par le garde des sceaux, a été adoptée.

Premier orateur, le ministre, M. Badinter, indique en quoi la suppression de la Cour est inspirée par le souci de rendre la justice *« plus généreuse et plus efficace »*. Cette justice, souligne-t-il, ne saurait être exemplaire tant qu'existera une juridiction d'exception. *« On veut parler de « juridiction spécialisée » plutôt que d'exception. Mais le président Romerio, plus direct, disait : « N'ayons pas peur des mots : « Oui, nous sommes une juridic« tion politique. »*

Le ministre de la justice, ayant fait, comme à l'Assemblée nationale, l'historique de la Cour de sûreté, estime donc que, par sa compétence, elle ouvre la voie à l'arbitraire. Il conclut : *« L'exécutif d'aujourd'hui renonce à un instrument judiciaire inventé pour sa commodité (...). La Constitution soumet l'autorité judiciaire à deux principes : l'indépendance des juges, la sauvegarde des libertés individuelles. Qui pourrait prétendre que la Cour de sûreté les respecte ? »*

M. Dreyfus-Schmidt (P.S., Belfort), rapporteur de la commission des Lois, demande aux sénateurs de revenir au Droit commun et rappelle que le 18 juin 1970 ils ont déjà adopté, par 117 *voix contre* 95, un *amendement* visant à la suppression de la Cour de sûreté. L'exception des tribunaux militaires devant lesquels viendront désormais les affaires de trahison ou *autres* atteintes à la défense nationale n'a elle-même été admise par l'Assemblée nationale, indique le rapporteur, que parce que le gouvernement a annoncé son intention de réformer ces tribunaux.

Devant la commission des lois, M. Dreyfus-Schmidt avait été plus incisif. *« C'est l'honneur du Sénat,* avait-il notamment déclaré, *d'avoir toujours combattu la Cour de sûreté de l'Etat. En 1963, il s'était comporté de manière telle que devant l'Assemblée nationale le rapporteur, M. de Grailly, disait : « Le Sénat a littéralement mis en pièce ce projet. » Et M. Marcilhacy avait adjuré le Sénat en ces termes : « Je vous en prie, ne laissez pas » passer un texte dont on dira » très rapidement qu'il a légalisé » une sorte de chasse aux sor» cières. Faites-y attention, les » sorcières et leurs chasseurs » changent vite de camp, et » croyez-moi, rien ne change si » vite de visage qu'une sorcière. » C'est précisément pour que le gouvernement ne puisse pas être accusé de faire une chasse aux sorcières qu'il demande qu'on en revienne aux juridictions de droit commun et que soit supprimée une juridiction qui aurait dépendu de lui. C'est aussi M. Christian Bonnet qui devant l'Assemblée nationale déclarait en 1963 : « Tristesse, oui, monsieur le mi» nistre, et appréhension aussi, » car de lois de circonstance en » lois de circonstance où allons» nous ? » Et M. Lecanuet : « Vous » nous imposez votre raison » d'Etat, nous vous répondons » par la conscience, par la » conscience du droit, par la » conscience de la morale tout » court, que nous ne séparons de » l'avenir de la démocratie. »*

Voter contre la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, déclare M. Bourgine (non inscrit, Paris), c'est faire un acte de confiance en votre impartialité. Il y a des délits politiques dont les motifs sont nobles et que de simples jurés ne peuvent juger. » M. Girault (R.I., Calvados), lui non *plus ne* votera pas la suppression, car le projet gouvernemental privilégie la garantie de la défense par rapport à la sécurité de l'Etat, ce qu'il refuse. M. Mouly (Gauche démocratique, Corrèze) votera, lui, la suppression. « *Ce sera,* dit-il, *un acte de foi en l'homme, et d'espérance.* »

M. Ciccolini (P.S., Bouches-du-Rhône) est pour la suppression d'une Cour de Sûreté qui apparaît, estime-t-il *« comme une juridiction aux ordres. »* De même M. Lederman (P.C., Val-de-Marne) se prononce pour la suppression d'une juridiction qui a été, dit-il, *« l'instrument d'une répression politique sélective. »*

M. Carous (R.P.R.-Nord) : *« Nous voterons contre la suppression de la Cour de sûreté. Notre conception de l'opposition ne va pas jusqu'à vouloir infliger au gouvernement un* capitis deminutio (un abaissement de son pouvoir). *Nous vous aiderons en votant contre votre projet.* »

Répondant aux orateurs, M. Badinter critique, notamment, l'idée selon laquelle la sûreté de l'Etat justifierait des tribunaux spécialisés. *« Les jurés d'assises,* estime le ministre, *sont parfaitement capables d'apprécier les mobiles, y compris les mobiles politiques.* »

M. BADINTER : un retour à la légalité judiciaire

Avant le passage à la discussion des articles, on entend encore M. Guy Petit (R.I., Pyrénées-Atlantiques), qui s'abstiendra tout en se demandant si le gouvernement ne se prive pas d'une arme contre le terrorisme.

M. Collet (R.P.R., Paris), parlant de l'article premier qui sera voté avec un amendement de procédure (concernant la saisine des tribunaux militaires), annonce qu'il votera contre. *En revanche,* M. Rudolff (Union centriste, Bas-Rhin) est partisan de la suppression de la Cour de sûreté.

M. Badinter reprend la parole : *« La Cour de sûreté disparue, nous manquerions de moyens contre les terrorismes ? Allons donc ! Croyez-vous que tous les fichiers vont disparaître, que les magistrats de droit commun auront moins de compétence et d'énergie que ceux de la Cour de sûreté ? Ce serait leur faire une offense. Je n'ai jamais demandé un vote-sanction contre les magistrats de la Cour de sûreté, mais un vote de retour à la légalité judiciaire ; j'ai demandé que vous effaciez, aujourd'hui, une obsession née des années sombres de notre histoire.* »

Par 135 voix contre 94, l'article premier est adopté. Puis quelques orateurs expliquent leur vote sur l'ensemble. M. de Tinguy, au nom du groupe de l'Union centriste, dit le cas de conscience de ses amis : sur le fond, ils seraient d'accord pour accepter la suppression. Mais le *« contexte post-électoral »* les fait hésiter. Ils ne veulent pas qu'on puisse considérer qu'ils se soucient peu de la sûreté de l'Etat. Or, dans le cas du projet d'amnistie, par exemple, les médias ont déformé le sens de leur vote, laissant croire, déclare M. de Tinguy, *qu'en repoussant* les cas tie, les centristes avaient défen— d'exception au bénéfice de l'amnistie, les centristes avaient défendu *« les proxénètes ou les auteurs de délits contre le Trésor ».* « *Parmi mon groupe,* conclut-il, *les uns voteront donc le projet, soucieux qu'ils sont avant tout de la défense des droits individuels, les autres plus fidèles au vieux principe de la suprématie de l'Etat,* salus populi suprema lex exto, *s'abstiendront.* »

M. Darras (P.S., Pas-de-Calais) ne veut pas d'une juridiction partisane ou qui risque de l'être, et M. Carous réaffirme que le groupe R.P.R., « fidèle à lui-même, votera contre l'ensemble du projet ». Celui-ci est alors adopté par 136 voix contre 94 (R.P.R. et majorité des R.I.).

Les sénateurs approuvent ensuite plusieurs conventions internationales présentées au nom du gouvernement par M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération : convention franco-libérienne *sur* les investissements (rapporteur : M. Didier, M.R.G., Hautes-Alpes) ; convention franco-malienne sur la Sécurité sociale (rapporteur : M. Cantegrit, gauche dém., Français de l'étranger) ; convention consulaire avec l'Allemagne de l'Est (rapporteur : M. Machefer, P.S., Yvelines). — A. G.

A Lannion (Côtes-du-Nord)

LE DROIT A LA DIFFÉRENCE ET LES DROITS DIFFÉRENTS

(De notre correspondant.)

Saint-Brieuc. — « *Dis-moi quelle langue parlent tes enfants, je te dirai si tu es un bon Breton.* »

Vrai débat ou faux débat ? C'était en tout cas autour de ce genre de question qu'avait été organisé récemment à Lannion, *dans le cadre du congrès* celtique international, un débat sur la régionalisation. Les discussions étaient animées par M. Guy Caro, secrétaire général de l'association Solidarité Occitanie-Bretagne. Une sorte de « première » des mouvements régionalistes, puisque, pour ce débat public, étaient réunis un membre du bureau politique du mouvement occitan Volem viur al pais, des représentants de l'Union démocratique bretonne (U.D.B.), du P.S.U., du M.R.G., du P.C. et du P.S.

La position de ces mouvements est très voisine, à quelques nuances près : le projet du gouvernement *sur la décentralisation* marque un progrès, mais il est insuffisant. Et, surtout, chacun (sauf le P.C.) a souligné que toutes les régions n'avaient pas besoin du même statut ni du même modèle de développement.

Pour M. Philiponneau, porte-parole du Bureau régional d'étude et d'information socialiste (BREIS), il faut aller vite dans la réforme régionale parce que l'administration est réticente et la droite hostile à la régionalisation. Mais, à aller trop vite, d'autres craignent des erreurs : « *Ne nous faites pas le coup de Jarnac d'organiser des élections régionales avant d'avoir abordé la question cruciale du rattachement de Nantes à la Bretagne* », a averti M. Henri Gourmelen, de l'U.D.B.

« *La crainte que nous avons,* a estimé pour sa part M. Patrick Mareschal, maire adjoint de Nantes, membre du comité directeur du M.R.G., *c'est que l'on fasse la régionalisation de manière centralisatrice et que l'on impose le même schéma partout. Il faut que la régionalisation aboutisse à un statut d'autonomie interne en Bretagne.* »

Mais la question de fond, selon M. Félix Leyzour, président du groupe communiste au conseil régional de Bretagne, c'est « *la place des travailleurs dans l'entreprise, la reconnaissance de la commune comme point d'appui du développement économique, la place du département et le renforcement du conseil régional.* »

Le mot de la fin appartenait à M. Mareschal, qui a conclu : « *Revendiquer notre différence de Bretons, c'est accepter aussi nos propres différences.* »

JEAN VIDEAU.

La visite de M. Defferre à Madrid

M. Defferre était attendu, mercredi 29 juillet, à Madrid, pour rencontrer M. Roson, ministre espagnol de l'Intérieur. Cette visite, prévue le 21 juillet, avait été reportée à la demande des autorités espagnoles après les déclarations de M. Defferre au « Nouvel Observateur » sur les militants basques. La rencontre s'engage donc dans un climat pesant.

Paradoxalement, la question des extraditions ne sera pourtant pas évoquée. En revanche, c'est le thème de la collaboration entre la France et l'Espagne dans « la lutte contre la subversion » qui doit être au centre des pourparlers.

Violence et démocratie

par MAURICE DUVERGER

Héritière des révolutions de 1789 et de 1848, la gauche française incline à soutenir quiconque se révolte contre les pouvoirs établis. Elle ne peut se déprendre d'une certaine sympathie pour le recours à la violence politique, même quand elle la réprouve. Gaston Defferre a bien exprimé ce sentiment à propos des militants de l'ETA. Comment les résistants qu'on voulait déshonorer en les qualifiant de terroristes pourraient-ils s'empêcher de considérer d'abord tout terroriste comme un résistant ? Qui ne souffre *aujourd'hui en mesurant où* l'excès contraire a porté un homme pourtant passionné de justice : Albert Camus, écrivant à propos du F.L.N. algérien : *« Ce terrorisme est un crime qu'on ne peut ni excuser ni laisser se développer. »*

Mais qui contesterait l'application de ce jugement à l'attentat de la rue Copernic, ou à la tuerie de la gare de Bologne dont les autorités de la ville et de la région *invitent* à *célébrer* l'anniversaire par une réflexion sur le fascisme ? En l'occurrence, celui-ci tient-il à la nature de l'entreprise ou à la qualité de ses auteurs ? L'une et l'autre sont concernées. Il est des armes qu'on n'a jamais le droit d'employer même pour les meilleures causes. La torture, par exemple ; aussi la violence aveugle qui cherche moins à frapper des coupables ou des combattants qu'à semer l'épouvante en massacrant des foules d'*innocents ou de civils. Ces* moyens restent fascistes par essence, quels que soient leur fin proclamée et l'idéal de ceux qui les emploient. Il ne peut être oublié cependant, puisque notre Constitution s'y réfère en prescrivant dans le préambule de 1946, toujours en vigueur, que *« tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ».* Ce droit est donc dénié aux persécutés pour des actions préjudiciables à la liberté.

∴

Ne confondons pas l'octroi de l'asile et le refus de l'extradition. Entre le statut de réfugié et la livraison de l'inculpé à son gouvernement, on dispose de toute une gamme de solutions. Toutes reposent sur une même idée : qu'une violence répréhensible en elle-même devient acceptable, voire louable, quand elle se dresse contre l'oppression. En face de celle-ci, la résistance est pour l'individu *« le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs »,* comme l'insurrection l'est *« pour le peuple et pour chaque portion du peuple »,* aux termes de la Constitution de 1793. Bien entendu, des considérations de réalisme politique peuvent conduire à interpréter le principe de façon souple. Mais un gouvernement de gauche ne saurait l'écarter sans se renier.

Semblables par la violence employée, la résistance et le terrorisme diffèrent par le régime qui les subit. La résistance caractérise les Etats de dictature, où l'opposition *ne dispose* pas d'autres moyens d'agir : sa violence répond à celle de la tyrannie. Le terrorisme concerne les Etats démocratiques, où l'opposition peut s'exprimer par des procédures égales pour convaincre la majorité des citoyens, de qui dépend la dévolution et le changement du pouvoir suprême.

Certes, la balance n'est jamais égale entre ses détenteurs et leurs *contestataires,* qui souffrent aussi de handicaps tenant à la puissance de l'argent, au conformisme des médias, à l'emprise des traditions. *Mais ces obstacles ne* sont pas infranchissables. Malgré son imperfection, le régime pluraliste reste infiniment supérieur à tous les autres, y compris à ceux qui le remplaceraient s'il était détruit par la violence de groupuscules. Dans une démocratie d'Occident, elle prend un caractère fasciste, même quand ses auteurs sont inspirés par une idéologie radicalement contraire. Car le fascisme repose d'abord sur l'idée qu'une élite restreinte est seule capable de comprendre les véritables intérêts de la collectivité et de les imposer contre l'incapacité de masses aveugles. Les textes des Brigades rouges ou de la bande à Baader sont révélateurs d'une sorte de despotisme éclairé, tentation permanente des semi-intellectuels enivrés par l'orgueil de savoir plus que les autres. Mais le terrorisme apparaît aussi comme le signe du désarroi d'une jeunesse sans espoir dans un monde sans âme, dont toutes les issues paraissent verrouillées.

⁂

La pureté des intentions n'est pas contestable, ni l'abîme où elles conduisent. On ne s'habitue *pas innocemment à tuer* : les confessions d'anciens activistes italiens le révèlent de façon bouleversante. Nul ne peut rester froid devant le drame d'hommes enchaînés peu à peu par les démons qu'ils cherchaient à détruire. Mais comment accepter cette bouffonnerie sanglante : alors que la plupart des nations d'Occident ont supprimé la peine de mort et que la nôtre s'apprête à les suivre, voici que de prétendus *révolutionnaires s'arrogent* le droit de l'appliquer au nom d'un peuple qui les rejette, sans la risquer eux-mêmes.

Une telle frénésie met en péril la démocratie, régime toujours fragile parce qu'il contrecarre l'ordre naturel. La liberté et l'égalité *ne* peuvent se *développer* et se maintenir que par une action constante contre l'entropie qui tend à rétablir la loi de la jungle. Le terrorisme repousse vers elle. Il en est une résurgence. Ce n'est point par hasard s'il se développe surtout en Allemagne, en Italie, au Japon, en Espagne, tous pays de pluralisme récent où les comportements de la dictature demeurent enfouis dans l'inconscient. La reproduction du modèle culturel envahit ceux-là mêmes qui la dénoncent. Mais il arrive que leur violence trouve parfois des excuses dans les séquelles du régime disparu qui entachent son successeur. *Tel* est le nœud du problème des militants basques incarcérés en France.

Plus profonde que celle de nos autonomistes bretons ou corses, des baadéristes allemands ou des brigadistes italiens, leur emprise populaire peut faire hésiter sur leur *caractère de résistants. Mais* ils agissent au sein d'une communauté qui dispose d'un exécutif autonome, d'une assemblée élue au suffrage universel et du droit de propager toutes les opinions. Leurs attentats risquent de détruire la jeune démocratie de Madrid. Tout cela conduirait à l'extradition des inculpés sur qui pèsent de sérieuses charges de meurtres, si l'on était assuré que leur pays garantirait alors une *justice* équitable. *Mais* comment l'être, quand on le voit menacé d'une dictature militaire qui serait certainement impitoyable pour les hommes de l'ETA, et quand ils risquent d'ores et déjà le sort de leur camarade mort sous les tortures de la police, voici quelques mois ? Nul terrorisme, même le plus injustifiable, ne peut rendre admissible une telle répression, même si tout terrorisme menace trop la liberté dans les régimes *qui* la pratiquent pour qu'aucun n'ait le droit de se montrer indulgent à son égard.

Le CRIF est né dans la clandestinité en 1943

M. Rayski, cofondateur du CRIF (Conseil représentatif des Institutions juives en France) nous précise : *« Le Fonds social juif unifié (F.S.J.U.), fondé en 1950, n'a pu « susciter la création du CRIF » (le Monde* du 18 juin)*, puisque celui-ci est né dans la clandestinité, à Lyon, en décembre 1943.* » Nous donnons acte de cette rectification. Notre erreur avait pour origine une trop rapide lecture d'un texte officiel du F.S.J.U., où il était écrit : *« C'est le moment (1967) où sont créés, à l'initiative du F.S.J.U., le comité de coordination des organisations juives dont le CRIF a pris le relais. »*

● *M. René Monory,* ancien ministre de l'économie (U.D.F.-C.D.S.), sénateur de la Vienne, déclare dans une interview publiée mercredi 29 juillet par *Paris-Match : « Je me battrai pour l'unité d'une nouvelle opposition bâtie sur des bases nouvelles et un langage nouveau (...). Il faut reconstruire l'opposition à partir d'hommes jeunes qui emploieront un langage neuf, et pas forcément à partir de leaders qui feront telle ou telle déclaration.* »

M. HAMMANN (R.P.R.) ABANDONNE SON SIÈGE DE SÉNATEUR DU BAS-RHIN

M. Jean-Paul Hammann, sénateur R.P.R. du Bas-Rhin, a remis, le 28 juillet, sa démission de sénateur au président de la Haute Assemblée pour permettre à M. Daniel Hoeffel, ministre des transports dans le gouvernement de M. Barre, auquel il avait succédé au Sénat en qualité de suppléant, de reconquérir son siège. Cette élection partielle aura lieu *en septembre.*

Après cette démission, les effectifs du Sénat sont les suivants : nombre de sièges : 305. P.C., 23 ; P.S., 63 ; Gauche démocratique, 38 (dont 13 M.R.G.) ; Un. cent., 67 ; Rép. ind., 51 ; R.P.R., 41 ; non-inscr., 15. Nombre de sièges pourvus : 298.

Il y a un siège non pourvu, celui du territoire des Afars et des Issas, et 6 sièges vacants, qui donneront lieu à des élections partielles : Bas-Rhin (M. Hammann), Puy-de-Dôme (le remplaçant de M. Quilliot, ministre du logement, est décédé), Morbihan (M. Marcellin, élu député) ; Var (M. Durbec, P.S., élu *député*), Creuse (M. Lejeune, P.S., élu député), Saint-Pierre et Miquelon (M. Pen, P.S., élu député).

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Les mouvements dans l'audiovisuel

M. Pierre Desgraupes a présenté un plan de réforme d'Antenne 2

M. Pierre Desgraupes, président-directeur général d'Antenne 2, a exposé le vendredi 23 août au conseil d'administration de la chaîne un plan de réforme qui prévoit notamment la constitution d'un conseil des programmes et la mise en place d'une quinzaine d'unités de programmes correspondant aux principaux genres d'émissions télévisées.

« *Le conseil des programmes*, a précisé M. Desgraupes, *sera composé de douze créateurs choisis pour la plupart à l'extérieur de la société parmi les plus grands nom de la littérature du théâtre, du cinéma, de la musique, des arts plastiques.* » « *Il est chargé*, a encore dit M. Desgraupes, *d'assister le président de la société pour toutes les questions de programmes en même temps qu'il pourra, si nécessaire, statuer en appel sur certains projets d'émissions.* »

Evoquant le rôle des unités de programmes, le président-directeur général d'Antenne 2 a expliqué qu' « *elles disposeront d'une totale liberté pour l'initiative, la conception et la gestion des émissions dont elles auront la charge* ». « *Les unités de programme*, a-t-il indiqué, *recevront chaque année une liste d'objectifs (qualitatifs et quantitatifs) à atteindre et les moyens financiers correspondants.* »

M. Desgraupes a ajouté que ces unités de programmes seront dirigées par un « *créateur* » (réalisateur, auteur, producteur) nommé pour deux années et qui pendant la durée de son contrat n'exercera aucune activité à l'antenne. Ce responsable aura autorité sur la cellule mise à sa disposition. Il aura recours aux services centraux d'expertise et d'assistance technique destinés à faciliter l'administration de la production. Enfin, la gestion administrative des opérations commerciales des achats de programmes, et de coproductions est regroupée en une sous-direction d'unité placée sous l'autorité du directeur financier et commercial de la société.

Le président-directeur général d'Antenne 2 a souligné que « *pour certains types d'émissions-fictions, documentaires, magazines, etc., il y aura émulation entre diverses unités de programmes afin de permettre aux créateurs de disposer de plusieurs accès possibles à l'antenne* ».

M. JEAN-PIERRE FARKAS EST NOMMÉ DIRECTEUR DE FRANCE-INTER

M. Jean-Pierre Farkas a été nommé le vendredi 23 août directeur de France-Inter par Mme Michèle Cotta, président de Radio-France. M. Farkas qui avait été nommé le 11 août conseiller spécial de la présidence de Radio-France, remplace à ce nouveau poste M. Pierre Wiehn, devenu directeur à Antenne 2 (*le Monde* du 29 août). Le poste de directeur de France-Inter, correspond en fait à une direction des programmes.

[La biographie de M. Jean-Pierre Farkas est parue dans *le Monde* du 12 août.]

LA POLÉMIQUE AUTOUR DU DÉPART DE M. SABAS

M. Guy Thomas, président de FR 3, s'est expliqué à Antenne 2

Les réactions de la presse écrite ont été vives, après la décision de M. Guy Thomas, président de FR 3, de démettre M. André Sabas de ses fonctions de directeur adjoint de la chaîne, chargé de l'information. M. Guy Thomas avait annoncé sa décision pendant une conférence de presse, le jeudi 27 août, durant laquelle il avait présenté le film sur l'armée rouge, dont la programmation, intempestive à son sens, est à l'origine de l'affaire (nos dernières éditions). Au cours du journal d'Antenne 2 midi, vendredi 28 août, M. Guy Thomas s'est à nouveau expliqué sur ce qu'il considère comme un problème exclusivement professionnel et en aucun cas politique. La présentation faite par la presse est, selon lui, le résultat d'un « *amalgame, défaut dont il faut se défier quand on traite l'information* ». « *M. Sabas a été sanctionné pour un problème uniquement professionnel*, a ajouté M. Thomas, *cela aurait pu arriver à n'importe qui. Il n'y a rien de politique dans cette affaire, M. Sabas est un homme qui, sur ce plan, s'est toujours comporté de manière irréprochable.* »

Interrogé sur la méthode employée et sur le bien-fondé d'une dénonciation publique, le président de FR 3 a souligné « *l'importance que revêt une déprogrammation* ». « *Sur un sujet aussi sensible que l'armée rouge, l'annonce de la déprogrammation pouvait donner lieu à toutes les interprétations possibles. J'ai donc décidé d'inviter la presse pour lui expliquer mes raisons et surtout pour qu'elle visionne ce film. J'ai voulu que des professionnels jugent par eux-mêmes.* »

A propos de la mutation de M. André Sabas, M. Thomas a indiqué qu'il avait rencontré le directeur de l'information avant que n'éclate l'affaire pour lui faire part de son intention de supprimer le poste de directeur de l'information. Il lui aurait alors proposé la direction de la *rédaction de « Soir 3 »*, la direction de la station régionale de Toulouse — « *l'une des plus importantes* » — ou celle de la station de La Réunion. « *Ce n'est qu'après*, a poursuivi le président-directeur général de FR 3, *que je lui ai demandé s'il avait visionné le film qu'il avait programmé. Il m'a alors donné une réponse négative.* »

A un journaliste qui affirmait que M. François Bonnemain, alors rédacteur en chef, avait, lui, visionné le film, M. Thomas a répondu qu'il l'avait visionné seulement après sa programmation.

M. Edouard Guibert conseiller spécial pour l'information

M. Guy Thomas a annoncé enfin la nomination de M. Edouard Guibert comme conseiller spécial auprès du président pour l'information et les journalistes. *Le président-directeur général de FR 3 nous a précisé peu après l'émission que « ce poste ne se confondait en rien avec celui de directeur de l'information »* et qu'il correspondait au contraire à une mission de dialogue.

[M. Edouard Guibert, âgé de quarante-quatre ans, a été l'une des figures du syndicalisme à la radio et à la télévision, secrétaire général du Syndicat national des journalistes de 1969 à 1974, président de l'Union des syndicats de journalistes (U.N.S.J.) en 1972, porte-parole de l'intersyndicale de l'O.R.T.F de 1972 à 1974.

Au moment de l'éclatement de l'O.R.T.F. en 1974, il avait refusé d'être intégré à Antenne 2 en se déclarant solidaire des journalistes licenciés et avait quitté la télévision en faisant jouer la clause de conscience.

Depuis septembre 1980, il est responsable du département audiovisuel du Centre de perfectionnement des journalistes (C.P.J.).

M. Guibert a également été, dans les années 50, le cofondateur du Théâtre universitaire de Nancy avec l'actuel ministre de la culture, M. Jack Lang.]

● Radio-Trait d'union, nouvelle radio libre lyonnaise, émet chaque jour entre 19 heures et 23 heures de la musique et des programmes de services — annonces d'emploi, informations, conseils pour les démarches administratives — principalement destinés aux « communautés d'immigrés, quelles qu'elles soient ». Son initiateur, M. Mohamed Messoussa, veut promouvoir la qualité des relations entre Français et immigrés. Il envisage de passer dans un proche avenir à une programmation régulière de seize heures. Radio-Trait d'union, qui possède un émetteur de 40 W, s'est constituée en association type loi 1901 et entend respecter le code de bonne conduite élaboré par l'association nationale des radios libres (45, rue Francis-de-Pressensé, 69100 Villeurbanne. Tél. : (7) 838-16-77).

Beaucoup de bruit pour « l'Armée rouge »

(Suite de la première page.)

Le *film*, *parlons-en* puisque *même l'agence soviétique Tass en parle* pour se réjouir, pardi, de sa *déprogrammation*. Puisque FR 3 ne le *diffusera pas*, Guy Thomas l'a affirmé à Antenne 2, et que, sauf à être *repris* par une chaîne concurrente, le public français n'en connaîtra pas les délices.

C'est vrai qu'il est nul, c'est vrai qu'il est bête, ce « reportage » sur l'« Armée rouge » — c'est le titre. Un film de propagande ? Assurément aussi, « à l'américaine », comme la télévision de Moscou en produit de similaires, « à la soviétique ». En fait de reportage sur l'Armée rouge, c'est une promenade douceâtre et frileuse dans les bras d'un gros et fort G.I. à travers les divers armements de l'armée américaine, bonne, fière, puissante et bien entraînée, et. Il y a deux ou trois officiers transfuges de l'Est pour confirmer le délabrement de l'armée ennemie, quelques extraits de film soviétiques pour montrer, O ironie, ce qu'est la propagande sur l'armée de là-bas, l'armée ennemie.

De tels reportages, on doit en trouver en stock dans les silos, aussi, de l'armée française, des reportages, qui, c'est *une vieille tradition*, montrent à la fois l'extrême péril que représente tel ennemi désigné, tout en rassurant troufions ou civils sur la toute puissance de la défense de leur pays.

Mais ces reportages restent dans les réserves de l'armée et ne passent pas, en temps de paix au moins, à la télévision, même à la télévision française. Sur le fond, rien à dire ici quant au refus de M. Guy Thomas de diffuser un tel produit, si le pouvoir de « vie ou de mort » dont disposent les présidents de chaîne sur les émissions dont ils ont les « droits », reste assurément à discuter.

Reste la « faute » d'André Sabas et la « dégradation » publique qui s'en est ensuivie. Bon, André Sabas allait « proposer », comme on dit à l'écran, un film qu'il n'avait pas vu, pour une émission dont il avait la charge. Le film a été déprogrammé, et, si l'on peut dire, André Sabas aussi, sinon licencié de la chaîne. Quand bien même cela aurait été la première « faute » de la « nouvelle » télévision, ce qui n'est pas le cas, fallait-il que l'affaire devînt si indigesteemnt publique ? Pour se protéger de l'accusation de censure, Guy Thomas a convoqué les témoins, syndicalistes ou journalistes, qui pourraient l'en laver. L'inverse est arrivé. Est-ce là aussi une « faute » ?

L'exemple vient de haut, puisque M. Fillioud, ministre de la communication, pour parer à l'accusation de « *chasses aux sorcières* » *sournoises, avait créé les tempêtes publiques qu'on sait. Les frontières entre la déontologie — celle d'un ministre, celle des journalistes — et la chose politique sont devenues si ténues, pour ne pas dire inexistantes, qu'on semble ne plus savoir,* d'où que l'on se place, ce qui est bien ou mal, digne ou indigne, juste et injuste. Il y aura là, pour les nouveaux responsables de l'audiovisuel, bien du travail à faire sur les autres sans doute, et sur eux-mêmes aussi, pour faire oublier des habitudes devenues trop voyantes.

Pourtant, il reste encore à savoir si la discrétion, les silences et leurs cortèges de rumeurs, sont, eux aussi, une habitude à préserver.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

Samedi 29 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Music-Hall à Provins.
Avec le groupe Dallas, J.-B. Quenin, N. Peyrac, J. Manson, J. Iglesias...



21 h 50 Série : Madame Columbo.
Le mystère de la marionnette.
22 h 40 C'est arrivé à Hollywood.
Les Benjamins.
Extraits des films : « Peyton Place », avec Russ Tamblyn et Diane Varsi, de « Fille en blue-jeans », avec Carol Lynley, de « Tommy » et de « Phantom of Paradise ».
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : les Enquêtes du commissaire Maigret.
De G. Simenon, réal. : J.-P. Sassy : La danseuse du Gai-Moulin.
Deux jeunes gens découvrent un cadavre au cours d'un cambriolage. Le génial commissaire Maigret résoudra une fois de plus cette sombre affaire.
21 h 55 Bonjour, bonsoir la nuit.
Alice Dona, Laurent Voulzy, Pierre Vassiliu, etc. (et à 23 h 35).
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Téléfilm : l'Ultime Retraite.
Production de la télévision anglaise. Réal. G. Schaefer. Avec D. Rigg, T. Bowker, G. Watford, P. Brown, etc.
Une femme d'affaires, à la suite d'un drame personnel, renonce au monde et rejoint le couvent.
21 h 55 Journal.
22 h 20 Hommage à Karl Böhm.
Messe en si bémol majeur, de Schubert, par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Vienne. Solistes : P. Schreier, W. Krenn, W. Berry.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer, de L. Atlan (deuxième partie).
22 h 10, Médium frais : Avec R. Pividal, G. Perec, Klotz.
23 h 25, Entretiens avec... L. Guilloux (sa technique d'écriture, son œuvre).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Festival de Saintes 11-7-1981) : « Christ rising again » et « My trust O Lord » de C. Tye, « Fantaisie en la mineur » de J. Bulls, « Missa euge bone » de C. Tye, « Justorum animae, Ascendit coelis, Beati quorum », de Ch. Stanford, « Fantaisie en quatre parties » de Gibbons, « Voluntary » de Tomkins, « Messe en sol mineur » de Vaughan-Williams, par le New College d'Oxford.
22 h 30, Ouvert la nuit : les week-ends de la Francophonie, « Musique électroacoustique au Québec » avec F. Dhomont, compositeur (Dhomont, Caron, Deschênes, Lorrain Longtion, Thibault) ; 0 h 5, *Concert de musiques traditionnelles* : le Quintette El Hefny.

Dimanche 30 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église de Saint-Astier (Dordogne), prédication : Père Marc Joulin.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 : Variétés : Country Music.
14 h 10 Série : La couronne du diable.
15 h 5 Sports première.
17 h 10 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
Fortunes de mer.
18 h 15 Série : Les roues de la fortune.
19 h 25 Les animaux du monde.
Ces animaux qui viennent du froid.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Crépuscule des aigles.
Film américain de J. Guillermin (1966), avec G. Peppard, J. Mason, U. Andress, J. Kemp, K.-M. Vogler (rediffusion).
En 1918, un officier de l'aviation de guerre allemande, d'origine modeste, veut se montrer, au combat (et en amour), supérieur à ses compagnons d'escadrille appartenant à l'aristocratie.
Le spectacle des ballets d'avions et des batailles aériennes est plus attachant que l'étude psychologique d'un homme hanté par une obsession.
23 h Jazz Harmonie : Hommage à Bill Coleman.
Avec Jimmy Gourley (guitare), Bill Coleman (trompette), Marc Hemmeler (piano), Pierre Sim (contrebasse), Michael Silva (Batterie).
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h Récré A 2 à table.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Le retour du Saint.
14 h 10 Documentaire : Un monde différent.
Réal. : Frédéric Rossif.
Hongkong.
15 h La magie de la danse.
La vie d'une danseuse : discipline, répétitions, etc.
16 h Cirque du monde : Le cirque dans la ville.
Trapézistes américains, clowns belges, chiens footballeurs, etc.
16 h 55 Série : Orient Express.
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans frontières.
France.
22 h Peintres enchanteurs de France et d'ailleurs.
La grande famille.
Daniel Ferrara, premier des quatre peintres naïfs de la grande famille est un amoureux de la nature apaisée dans laquelle les hommes aiment se reposer et rêver.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
N° 9 : la Ressemblance.
20 h 30 Les villes au trésor : Toulouse et Agen.
21 h 30 Journal.
21 h 45 Un comédien et un auteur.
J.-M. Thibaut lit la Rochefoucauld.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle FR 3 et le cinéma) : la Chanson de Roland.
Film français de F. Cassenti (1978), avec K. Kinski, D. Sanda, A. Cuny, P. Clémenti, J.-P. Kalfon, M. Mercure.
Au douzième siècle, des acteurs accompagnent des pèlerins allant à Saint-Jacques de Compostelle. En cours de route, ils interprètent, en prenant l'aspect des personnages légendaires, la « Chanson de Roland ».
Une reconstitution historique, « distanciée » par une réflexion théâtrale. L'histoire du Moyen Age reconsidérée selon la pratique marxiste du réalisateur. Bavardages, galimatias et ahurissant tohu-bohu d'images.

FRANCE-CULTURE

7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, L'université radiophonique et télévisuelle internationale : K. Jaspers, entretiens avec J. Hersch.
8 h, Foi et tradition.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française de droit humain.
10 h, Messe au monastère des Annonciades de Brucourt.
11 h, *La musique et les mots* : Liszt et ses poètes (Lamartine).
12 h 5, Agora : Régis Debray.
12 h 40, Libre parcours variétés.
13 h 30, Feuilleton : *Les chemins de la liberté*, de J.-P. Sartre.
14 h, Les maîtres-chanteurs de Nuremberg, de R. Wagner (Festival de Bayreuth 1981).
19 h 10, Paroles et écrits du bocage : Le jour est un fils oublieux, avec G. Louret.
20 h, La danse grecque.
21 h 40, Libertins et libertinage : Les libertins du XVIIIe siècle (Mirabeau, Godard d'Aucour, Louvet de Couvray, Nerciat, etc.).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, *Concert promenade* : Musique viennoise et musique légère (Offenbach, Wranitzky, Tournier, J. Strauss, Ischpolt, Waldeufel, Haendel, Mozart, Sibelius, Geltz).
7 h 30, Chorales en vacances : œuvres de Tzvi Avni, Aldema, Haim, Braun, Tansi, par l'Israëlische Chormusik und Folklore, dir. A. Itai ; œuvres de Yaron et Rossi, par l'Israël Kibbutz Chor, dir. A. Itai ; *8 h, Polyphonie de l'été* : le délire des doigts (Chopin, Wagner) ; La grande polychonie de l'été (Mahler, Beethoven).
11 h, Festival de Salzbourg 81 (Echanges internationaux) : « Mozart-Matinée » en direct du Mozarteum, « Divertimento pour cordes », « Concerto n° 24 », « Airs de concert K 432 et 541 », « Symphonie n° 34 », par l'Orchestre du Mozarteum, dir. L. Hager, avec K. Rydl, basse, et C. Romer, piano ; 13 h, 5, Jazz vivant estival : la face cachée d'un orchestre, « L'arrangeur » ; quelques oubliés : Holman, Paich, Albam.
14 h, Tel qu'en lui-même : les enregistrements du 2e concerto de Brahms, réalisés par W. Backaus ; 16 h, Polyphonie de l'été (suite) : Opéra, « Penthésilée » d'O. Schoek, par le Chœur du N.D.R. Hambourg, le Chœur du W.D.R. Cologne et l'Orchestre de Radio-Cologne, dir. Z. Macal ; et des œuvres de Mozart (dir. A. Brandel), J. Brahms (dir. Sawallisch), B. Maderna (dir. G. Sinopoli) et R. Glière (dir. F. Fricsay).
derna (dir. G. Sinopoli) et R. Glière (dir. F. Fricsay).
20 h 5, Equivalences (non voyants) : Entretien avec G. Litaize, « Les modes musicaux, L'improvisation » ; 20 h 20, Concert (Echanges internationaux) : « Symphonie n° 24 » de Mozart, « Symphonie n° 1 » de Penderecki, « Symphonie n° 4 » de *Mendelsshon*, par l'Orchestre Philharmonique de Berlin, dir. R. Muti.
22 h 30, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie, « *Portrait d'A. Honegger* », par C. Lehmann.

SCIENCES

LE DEUXIÈME VOL DE LA NAVETTE SPATIALE EST REPORTÉ AU 9 OCTOBRE

Washington (*A.F.P., Reuter*). — Le deuxième vol expérimental de la navette spatiale américaine, prévu initialement le 30 septembre prochain, a été reporté au 9 octobre, a annoncé vendredi 28 août la NASA.

La préparation du vol ayant déjà cinq jours de retard, la NASA ne souhaite pas soumettre ses techniciens à des pressions de travail trop lourdes. Elle a décidé de leur accorder un jour de repos hebdomadaire.

D'autre part, le mauvais temps qui règne en cette période de l'année en Floride pourrait entraîner un nouveau retard de quelques jours du lancement de la navette Columbia.

La navette quittera le hangar de montage pour l'aire de lancement. Il faudra environ huit heures à Columbia pour parcourir les 5,6 kilomètres sur une plate-forme chenillée. Le second vol de Columbia sera plus long que celui d'avril dernier : cinq jours au lieu de cinquante-quatre heures.

LA CAMÉRA DE VOYAGER-2 FONCTIONNE DE NOUVEAU

Pasadena (Californie) (*UPI, Reuter*). — La sonde spatiale Voyager-2 a transmis à nouveau une image de Saturne dans les premières heures de la matinée du samedi 29 août. Pris à une distance de 3,2 millions de kilomètres, le cliché est sous exposé, mais les techniciens espèrent que les suivants seront parfaits.

Les responsables sont confiants dans la possibilité d'observer samedi prochain Phoebé, le plus lointain satellite de Saturne. Ils pensent aussi pouvoir conduire la sonde en bon état de marche vers Uranus, dans quatre ans et demi. Mais ils n'ont toujours aucune certitude sur la cause de la panne qui a interdit depuis mercredi d'orienter la caméra vers Saturne. On soupçonne fortement un petit fragment du revêtement de matière plastique de s'être détaché, et de flotter librement dans l'enceinte qui contient l'articulation de la plateforme. L'articulation réagit positivement aux ordres qu'on lui donne, mais ses mouvements n'ont pas toujours l'ampleur ou la vitesse programmées.

PRESSE

A LA RÉUNION

Le personnel du « Quotidien » a été mis en chômage technique

De notre correspondant

Saint-Denis-de-la-Réunion. — C'est à nouveau l'impasse dans le conflit qui oppose le Syndicat général des travailleurs du Livre de la C.G.T. réunionnaise et les patrons de presse de l'île (*le Monde* du 28 août).

Au *Quotidien de la Réunion* le travail avait repris mercredi soir, dans la perspective d'une discussion prévue pour le lendemain avec le directeur de la publication. Mais les négociations n'ont pas permis de trouver un terrain d'entente. Les personnels ont alors décidé de poursuivre leur mouvement de grève

Le Journal de l'île est paru vendredi sur une pagination réduite, fabriqué par des employés de l'imprimerie commerciale qui fait partie du groupe propriétaire du journal, les cadres et le directeur lui-même. La totalité du personnel technique poursuit en effet la grève.

Alors que *le Quotidien* est paralysé depuis une semaine, son directeur, M. Maximin Chane-Ki-Chne, a estimé qu'il ne pouvait plus conserver les employés du service administratif et les journalistes. Depuis vendredi matin, c'est donc l'ensemble du personnel du *Quotidien* qui a été mis en chômage technique pour une durée indéterminée. Les responsables de l'entreprise entendent profiter de cette cessation des activités pour embaucher et former du personnel technique afin de redémarrer « *sur de nouvelles bases* ». Vendredi, en fin d'après-midi, les journalistes du *Quotidien* n'avaient pas encore fait connaître leur position face à cette situation. — H. B.

LE SYNDICAT DU LIVRE C.G.T. SE MOBILISE SUR LE CAS « FRANCE-SOIR »

Le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. annonce la réunion, le 2 septembre, du comité « *inter-presse* », rassemblant tous les responsables syndicaux de l'ensemble des entreprises de la presse parisienne « *afin de les tenir informés de l'évolution de la situation à France-Soir* ».

La convocation de cette réunion survient après la rencontre des élus C.G.T. du comité d'entreprise de *France-Soir*, (ouvriers, employés et cadres) avec M. Georges Fillioud, ministre de la communication, vendredi 28 août.

Selon le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T., « *le démantèlement poursuivi de l'entreprise semble confirmer des tractations occultes concernant la vente du titre (...), politique désastreuse pour les emplois* ». En conséquence, conclut le communiqué, « *les ouvriers de la presse parisienne auront à cœur de ne pas laisser seuls leurs camarades confectionnant France-Soir face à cette incertitude* ».



Le Monde

économie

SOCIAL

La participation syndicale à la gestion des entreprises nationalisées oppose les centrales ouvrières

Le projet de loi concernant les nationalisations fera l'objet d'une communication avec débat au cours du conseil des ministres qui se tiendra à Rambouillet le 2 septembre. Ce projet sera examiné le 23 septembre par les membres du gouvernement et non le 16, comme il avait d'abord été prévu (voir nos éditions d'hier).

Les futures structures de gestion des entreprises nationalisées ainsi que les nouveaux droits des travailleurs ont été au centre des préoccupations de l'ensemble des organisations syndicales, une nouvelle fois consultées jeudi 27 et vendredi 28 août par M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public. Deux conceptions sont en présence, en ce qui concerne le pouvoir de décision au sein de l'entreprise.

La C.G.T. est favorable à des conseils d'administration tripartites (représentants des salariés, des pouvoirs publics et des usagers) mais disposant de pouvoirs plus étendus que ceux prévus à la Libération et d'une plus grande autonomie de gestion.

En revanche, la C.F.D.T. et la C.G.C. préconisent la séparation du pouvoir de décision — qui serait confié à un directoire nommé par le gouvernement — et d'un contrôle qui serait exercé par un conseil de surveillance. Mais la C.F.D.T., hostile au « tripartisme » (qui, selon elle, mène de fait à l' « étatisation ») prône l'élection d'un tel conseil par les travailleurs eux-mêmes et composé uniquement de leurs représentants.

La C.G.C., en revanche, souhaite un conseil de surveillance tripartite (salariés, représentants du gouvernement et un tiers parti, qui serait, selon les cas, celui des usagers, des représentants des entreprises sous-traitantes ou de celles dont l'activité est liée à celle de l'entreprise nationalisée).

Pour F.O. *« il serait déraisonnable, voire dangereux d'envisager l'élection par les salariés du président-directeur général des sociétés (...). Un président-directeur général élu de cette façon pèserait plus qu'un député, c'est-à-dire que nous risquerions d'aller vers un état de type corporatiste. »*

« Nous pensons, ajoute F.O., *qu'il serait préjudiciable au rôle traditionnel des syndicats d'être intégrés dans la gestion, mais leurs représentants doivent exercer pleinement leur rôle découlant du contrôle ouvrier. »*

Enfin F.O. se déclare hostile aux conseils d'atelier qui ne seraient qu'une nouvelle version de la « boîte à idées » ou bien se substitueraient aux syndicats et marqueraient un premier pas vers l'Etat corporatiste.

● *La C.G.T. demande l'annulation des deux cents suppressions d'emploi à l'A.N.P.E.* — L'Union générale des fédérations de fonctionnaires C.G.T. et la fédération des affaires sociales C.G.T. protestent, dans un communiqué, contre la suppression de deux cents emplois d'agents temporaires à l'Agence naitonale pour l'emploi (ANPE).

L'heure des comptes

(Suite de la première page.)

Deux choses sûres : il y aura une augmentation — limitée — du taux de cotisation des salariés et employeurs et l'Etat apportera sa contribution. A ces deux décisions traditionnelles s'ajouteraient une cotisation des fonctionnaires ainsi qu'une taxe encore à définir des non salariés, enfin l'appel à un emprunt n'est pas exclu (1).

Les cadres C.G.T. sont opposés à une cotisation des fonctionnaires. En revanche, la C.F.T.C., F.O. et la F.D.T.C. se sont déjà déclarées favorables. M. André Bergeron s'est prononcé *« pour une addition de l'ensemble des formules »* envisagées et la direction cédétiste, *« devant la gravité du chômage »*, estime *« qu'un effort de mobilisation et de solidarité de l'ensemble des Français est nécessaire ».*

Si l'on se souvient du fameux « impôt sécheresse » pour les agriculteurs, on ne peut qu'approuver ces suggestions en faveur d'un impôt ou d'un emprunt « libératoire » au titre du chômage. Un nouveau conseil interministériel est prévu mercredi soir 2 septembre, et ce sera à M. Mauroy, plus vraisemblablement à l'Elysée, d'arbitrer rapidement, car une décision doit être prise avant le conseil d'administration de l'UNEDIC, qui se réunit le 29 septembre. Matignon a, en tout cas, rappelé qu'il n'y aura aucune rupture de trésorerie : les chômeurs continueront à être indemnisés normalement.

Pour la Sécurité sociale, l'urgence est moins grande, mais le problème est indéniable et, hélas, plus grave encore. La trésorerie actuelle de l'institution est certes actuellement positive, mais elle se dégradera à l'automne. Il est néanmoins possible d'attendre la fin de l'année si la Caisse des dépôts et consignations fait une avance de 4 milliards de francs. Mais, en tout état de cause, des décisions devront être prises avant le début de 1982.

Le besoin de financement de la Sécurité sociale est, en effet, d'environ 7 milliards de francs pour fin 1981. Il est évalué à environ 23 milliards de francs pour 1982 (2). Comment se décompose ce « déficit » : si l'année prochaine l'assurance vieillesse des salariés devrait être en équilibre, en revanche, la Caisse d'allocations familiales verrait son déficit doubler (de — 4,2 milliards de francs environ en 1981 à —8 ou — 9 milliards de francs en 1982). Quant au « trou » financier de la Caisse d'assurance-maladie, il s'agrandirait encore davantage (de — 4,7 milliards de francs environ en 1981 à — 10, voire — 15 milliards de francs en 1982).

Comment expliquer une pareille dégradation ? Il y a à peine un an, en novembre 1980, M. Farge, alors secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale, déclarait : *« M. Barrot et moi-même avons sorti l'assurance-maladie de l'ornière et nous pouvons dire que nous avons ouvert les voies d'un équilibre définitif »* (*le Monde* du 8 novembre 1980). A l'époque, nous avions fortement nuancé cette déclaration pré-électorale. Car, dès 1980, on savait que l'écart entre dépenses et recettes demeurait, pour l'assurance-maladie, trop important pour qu'un espoir d'équilibre soit possible. A l'époque, le gouvernement Barre gardait le silence sur l'année 1982 alors que les travaux de préparation du VIIIe Plan étaient tous basés sur une réapparition rapide d'un important déficit.

Au déséquilibre prévisible de l'assurance maladie, à celui tout aussi envisageable de la caisse d'allocation familiale dont les améliorations successives chargent le bateau financier, il était évident qu'il fallait ajouter un déficit d'ordre conjoncturel : le chômage. Et les faits sont têtus : la nouvelle poussée des dépenses maladie s'est confirmée (+ 13 % à + 15 % début 1980, + 16 % en décembre 1980, + 17 % à + 18 % en 1981) ; la dégradation de l'emploi s'est également poursuivie entraînant une baisse des effectifs, c'est-à-dire pour la Sécurité sociale une diminution des cotisants : cent mille chômeurs provoquent une perte de ressources d'environ 1,5 milliard de francs.

La Sécurité sociale est donc bien malade. A la crise conjoncturelle (chômage) s'ajoute une crise structurelle : inadaptation des recettes aux dépenses et mauvaise répartition des charges entre Français au détriment des bas salaires et des entreprises de main-d'œuvre.

Pour combler le « trou » de la Sécurité sociale (au total 30 milliards de francs pour 1981 et 1982), M. Mauroy a demandé, vendredi soir, à Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, de préparer *« un plan de financement »* : les premières orientations de ce plan seront présentées au conseil des ministres du 9 septembre, et le ministre de la solidarité entamera ensuite une large concertation. Le premier ministre a indiqué, vendredi, que la priorité demeurait l'emploi et qu'en conséquence les mesures à prendre pour sauver la Sécurité sociale *« devraient privilégier l'emploi »*. Il s'agit, a précisé M. Brunhes, *« de ne pas charger les entreprises ».*

Si aucune décision, là encore n'a été prise, les ministres se sont livrés, vendredi, *« à de multiples additions »*. Plusieurs hypothèses sont envisagées. En tout cas, il est sûr que les cotisations seront relevées et que les titulaires de haut srevenus seront appelés à un effort important. La cotisation exceptionnelle de 1 % créée par M. Barre et rapidement supprimée avant les élections présidentielles pourrait être rétablie. La cotisation patronale d'assurance maladie dont une partie est « plafonnée », c'est-à-dire calculée sur tout salaire inférieur à 5 731 F (actuellement 8,95 %) serait déplafonnée mais quelque peu réduite pour alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre (3). Enfin l'aide de l'Etat sera accrue.

Au total, pour les salaires situés au-dessus du plafond, il faut s'attendre à une majoration de cotisation substantielle de 1 à 2 points (1 point rapportant, en année (1 point rapportant en année francs).

La pilule à avaler risque d'être d'autant plus amère que ces difficultés financières limiteront l'ampleur de certains projets sociaux. Il est évident que la réforme de la retraite devra être étalée sur plusieurs années. Dans certains milieux gouvernementaux on ne cache pas que sur ce point aussi il y aura des *« déceptions »*. Seule consolation : nos voisins européens sont également confrontés à la même crise, et les solutions avancées sont plus draconiennes : c'est de réduction des prestations qu'il s'agit.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Le taux actuel de cotisation, qui est de 3,6 % (0,84 % pour les salariés, 2,76 % pour les employeurs) depuis avril 1979, pourrait être porté à au moins 4 %. La contribution de l'Etat, qui devrait représenter 30 % des charges supplémentaires, atteignait 9,3 milliards de francs en 1980, pour un budget d'environ 35 milliards de francs. L'effort des fonctionnaires pourrait se traduire par une cotisation de 0,6 % à 0,8 %.

(2) Le déficit est certain. Son montant exact est impossible à préciser, dans la mesure où il varie selon les réalités de la vie économique. L'évaluation de 23 milliards (en fait 20 à 25 milliards) pour 1982 est basée sur une hypothèse d'évolution des prix (+ 12,4 %), de la P.I.B. (+ 3,3 %), des effectifs (+ 0,2 %). Or ces dernières prévisions sont en cours de révision et la réalité se chargera de les modifier encore.

(3) Au ministère de la solidarité nationale, on ne dément pas les informations fournies par *le Monde* du 21 août et *le Figaro* du 28 août, selon lesquelles une cotisation modulée, plus faible pour les bas salaires et plus forte pour les revenus élevés, serait créée. Il s'agit d'une hypothèse, se contente-t-on d'indiquer, aucun chiffre n'étant arrêté.

AFFAIRES

L'absorption de la Cellulose d'Aquitaine par La Rochette-Cenpa devrait favoriser le redressement des deux entreprises

La vente aux enchères des actifs industriels de la Cellulose d'Aquitaine, important producteur de pâtes à papier du Sud-Ouest (160 000 tonnes/an) — essentiellement son usine de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) avec ses terrains et les logements du personnel — a eu lieu le vendredi 28 août, à Paris, dans l'étude de Me Alain Pineau, notaire. Pour une offre assez modique, évaluée entre 30 et 50 millions de francs, la Cellulose du Rhône, filiale du groupe papetier La Rochette-Cenpa, s'est vu adjuger l'affaire.

Aucun doute ne planait sur le résultat de cette vente. La Cellulose du Rhône était candidat unique au rachat. Pour cause. Placée sous administration judiciaire durant l'été 1980 après avoir déposé son bilan, la Cellulose d'Aquitaine avait obtenu l'autorisation de poursuivre son activité. Au mois de décembre suivant, une société d'exploitation, la SECA (Société d'exploitation de la Cellulose d'Aquitaine), avait été constituée par la Cellulose du Rhône, invitée par les pouvoirs publics à reprendre l'entreprise pour éviter qu'elle ne passe sous contrôle étranger. M. K.C. Landegger, président du groupe américain Parsons and Withemore, ancien actionnaire à 40 % du Groupement européen de la Cellulose, en déconfiture, et auquel adhérait la Cellulose d'Aquitaine, avait en son nom propre posé sa candidature.

Juridiquement, il ne restait donc plus à la SECA qu'à régulariser une situation déjà bien établie en se rendant propriétaire des installations de la Cellulose d'Aquitaine en prélevant sur les fonds injectés dans l'affaire (70 millions de francs) la somme nécessaire pour conclure l'opération. En octobre prochain, la SECA sera absorbée par sa maison mère, la Cellulose du Rhône, et la Cellulose d'Aquitaine aura vécu.

Mariage de deux handicapés ? Quand, en décembre dernier, la Cellulose du Rhône avait pris en charge la Cellulose d'Aquitaine, l'entreprise, affaiblie par la crise papetière et par des déficits répétés (encore 20 millions de francs en 1980), était exsangue, et un tiers de son personnel avait été licencié. Le groupe La Rochette-Cenpa (2 milliards de francs de chiffre d'affaires) n'était pas en meilleure forme. Durement touché lui aussi par la crise papetière, il avait en cinq ans mangé deux fois son capital malgré un retour fugitif aux bénéfices en 1979, essentiellement dû à des plus-values provenant de cessions d'actifs.

Mais, depuis, la situation a évolué plus favorablement. Grâce aux mesures d'assainissement prises et à la hausse du dollar, favorable aux exportations, la Cellulose d'Aquitaine, allégée d'autre part de frais financiers très lourds, recommence à dégager des profits. De son côté, La Rochette-Cenpa, qui se porte mieux aussi, a reçu l'aide de l'Etat — 185 millions de francs avancés par le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) dont 50 millions restent à verser et l'appel adressé à ses actionnaires (Crédit agricole 20 %, Paribas 20 %, Société Saint-Régis 28 %, Saint-Gobain 8 %, Famille Franck 9 %, public 15 %) lui a rapporté 180 millions (les 30 derniers millions seront versés fin septembre).

Le groupe dispose maintenant de munitions pour financer son redressement (250 millions sont consacrés à cet effet), mais aussi celui de sa nouvelle filiale (150 millions), dont les activités sont complémentaires des siennes et s'adressent à la même clientèle.

Il n'est donc pas question, comme le bruit en avait couru, que La Rochette-Cenpa ferme l'usine de Saint-Gaudens et licencie le personnel, qui *« sera maintenu »*, affirme M. Robert Franck, P.-D.G. de la Cellulose du Rhône et de la SECA. Au reste, un vaste programme de plantation d'eucalyptus a été mis sur pied pour l'approvisionnement futur en bois de la Cellulose d'Aquitaine. *« Nous voulons être tout sauf des oiseaux de passage »*, a déclaré M. Robert Franck.

ANDRÉ DESSOT.

AGRICULTURE

Le conflit viticole franco-italien

ROME DEMANDE A M. THORN DE SAISIR LE CONSEIL EUROPÉEN

(De notre correspondant.)

Rome. — *« Nous devons prendre des initiatives pour faire pression sur la C.E.E. et faire comprendre que l'Italie est un client qui doit être respecté »*, a déclaré, le 28 août, M. Giuseppe Bartolomei, ministre de l'agriculture, à l'issue d'un conseil des ministres qui a abordé entre autres les problèmes posés par le conflit viticole franco-italien et les résultats jugés décevants de la réunion à Bruxelles le 26 août du comité de gestion des vins de la Communauté. Le chef de gouvernement, le républicain M. Spadolini a envoyé, le 27 août, une lettre à M. Gaston Thorn, actuel président de la Communauté, pour saisir le conseil des ministres européens du différend. Le cabinet italien semble donc décidé à poser le problème au plus haut niveau de la C.E.E., mais en revanche a annoncé qu'aucune rétorsion ne serait mise en pratique contre les importations agro-alimentaires françaises — 12 milliards de francs contre seulement 4,2 milliards de francs d'exportations agricoles italiennes — dans la péninsule.

Le ministre de l'agriculture italien, M. Bartolomei a affirmé que l'Italie effectuerait des contrôles sanitaires beaucoup plus rigoureux sur certains produits venant de France et en premier lieu sur le lait. Pour certains observateurs cette attitude plutôt souple de l'Italie pourrait s'expliquer par le fait qu'elle avait elle aussi, violé les règlements communautaires en imposant au printemps dernier un dépôt préventif improductif auprès de la Banque centrale de 30 % de la valeur des produits à importer, à l'exception du pétrole.

MARC SEMO.

L'ARRÊT DE L'IMPORTATION DE VOLAILLES EN GRANDE-BRETAGNE

Vives réactions en France et aux Pays-Bas

La fermeture des frontières britanniques aux œufs et aux volailles en provenance de France et des Pays-Bas, notamment, suscite dans ces deux pays de vives réactions. Le comité des experts vétérinaires de la C.E.E. se réunira le mardi 1er septembre pour dire si une recrudescence éventuelle de la maladie de Newcastle dans les élevages de Grande-Bretagne justifiait une telle mesure. Quant à la Commission de Bruxelles, elle attend cette réunion pour se prononcer sur la modification de la législation sanitaire britannique et sa compatibilité avec le principe de la libre circulation des produits dans la Communauté.

Pour le gouvernement français et la Confédération française de l'aviculture, il ne fait guère de doute que la soudaine décision britannique a en fait pour objectif de protéger le marché de Grande-Bretagne de la concurrence. Celle-ci, fort vive, aurait déjà fait perdre trois mille emplois outre-Manche.

En Bretagne, nous indique notre correspondant de Rennes, la perte du marché britannique serait une véritable catastrophe tant pour la dinde que pour les œufs. Un exemple est avancé : la semaine passée, sur 9,4 millions d'œufs produits, 7 millions, soit 75 %, ont été exportés en Grande-Bretagne. Le blocage peut avoir des conséquences graves, indique-t-on encore, puisque c'est en septembre que se signent les contrats de vente de dindes pour les fêtes de Noël.

● *Prix du lait.* — La Fédération générale agro-alimentaire C.F.D.T. s'étonne que le ministère de l'agriculture refuse de l'entendre avant ou pendant la « table ronde » prévue pour le 1er septembre et consacrée à l'examen du prix du lait. Celle-ci devrait réunir les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, avec les représentants des ministères de l'économie et de l'agriculture.

TRANSPORTS

MINERVE : UNE SOLUTION AVANT LE 15 SEPTEMBRE

M. René-Fernand Meyer, président-directeur général de la compagnie aérienne charter Minerve, a été reçu, le 26 août, au ministère des transports, par M. Denis Coton, directeur du cabinet de M. Charles Fiterman, qui l'a assuré qu'une décision concernant les droits de trafic qu'il réclame pour assurer des vols vers les Antilles et la Réunion serait prise avant le 15 septembre (*le Monde* des 22 et 26 août). La décision du gouvernement sera provisoire et soumise à l'avis du Conseil supérieur de l'aviation marchande (C.S.A.M.), qui se réunira le 28 octobre.

La compagnie Minerve, spécialisée jusqu'à l'an dernier dans les vols charters moyen-courriers d'été, souhaite, afin d'équilibrer son exploitation, opérer aussi des vols à la demande pendant la saison d'hiver — ceux-ci étant généralement long-courriers. Or, jusqu'à présent, le transporteur n'a obtenu que des droits vers Lima, au Pérou, destination peu fréquentée l'hiver.

LAKER AIRWAYS SUR LONDRES-BERLIN ?

L'administration britannique de l'aviation (C.A.A.) vient de donner à la compagnie Laker Airways son agrément pour ouvrir une liaison régulière entre Londres-Gatwick et Berlin-Ouest (Tegel). Cette desserte ne pourra, bien entendu, être assurée que si les autorités fédérales allemandes y consentent.

En cas d'accord, les vols sur Berlin de Laker Airways seraient assurés par des biréacteurs de fabrication britannique BAC-111, et ultérieurement, si la demande le justifie, par des Airbus-300. Au printemps dernier, le C.A.A. avait accordé à la compagnie de Sir Freddie des droits de trafic sur la ligne Londres-Zurich (*le Monde* du 27 mars), mais les autorités suisses n'ont toujours pas donné leur aval à cette entreprise. L'inventeur du Skytrain souhaite créer un réseau de liaisons à bas tarifs entre trente-cinq villes européennes.

ÉNERGIE

LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

(Suite de la première page.)

Dotée d'un pouvoir consultatif, elle sera chargée de présenter avant la fin septembre des recommandations au gouvernement sur le fonctionnement et l'extension éventuele de l'usine de la Hague. Le ministre de l'énergie s'est déclaré personnellement favorable à la création de commissions de ce genre sur l'ensemble des sites nucléaires.

Interrogé sur le problème de l'acheminement de déchets radioactifs sur le territoire français (*le Monde* du 28 août), M. Hervé estime qu'il s'agissait d' *« une fausse question »*. *« Ce qui importe,* a-t-il affirmé, *est de savoir si le retraitement est en soi une bonne ou une mauvaise chose. Le débat parlementaire permettra de répondre à cette interrogation d'une manière précise. »*

Le ministre de l'énergie a, d'autre part, indiqué qu'il était intervenu auprès de son collègue, M. Georges Fillioud, ministre de la communication, *« pour que, dans le cadre de leur compétence et en fonction des grilles de programmes, les directeurs de chaînes de télévision puissent organiser des débats contradictoires sur le dossier de l'énergie ».*

Ces débats devraient autant que possible être diffusés à une heure de grande écoute, selon des modalités à définir, et avant celui qui aura lieu au Parlement. M. Hervé s'est enfin prononcé à nouveau en faveur de la création d'agences régionales de l'énergie en citant en exemple l'agence régionale de l'énergie (Arène) de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui l'accueillait pour une journée d'étude sur la concertation et la décentralisation dans le domaine de l'énergie à l'ancien couvent royal de Saint-Maximin.

GUY PORTE.

John Deere va fournir à la Chine des usines de moissonneuses-batteuses « clé en main »

La société de machinisme agricole américaine John Deere a signé avec la Chine, le jeudi 27 août, le premier accord de transfert de technologie de ce pays dans le domaine des moissonneuses-batteuses.

Le contrat prévoit la fourniture par John Deere des plans, de la technologie de fabrication, des machines-outils, pour trois modèles de moissonneuses-batteuses. Celles-ci seront construites dans les usines de Kaifeng, dans le Honan, et de Jiamusi, dans la province d'Heilongkiang. La firme américaine qui négociait depuis plusieurs mois assurera en outre la formation du personnel — ouvriers, administratifs et techniciens, — l'entretien, la gestion et le contrôle de la qualité des produits.

La capacité de production de ces usines « clé en main » n'a pas été précisée.

On sait cependant que John Deere s'est engagé à racheter des pièces détachées de moissonneuses-batteuses fabriquées dans les usines chinoises, pour approvisionner les deux usines du groupe spécialisées dans les moissonneuses-batteuses situées à Moline aux Etats-Unis et Zweibrücken en Allemagne fédérale.

Si cet accord qui consacre l'ouverture de la Chine aux technologies occidentales en matière de machinisme agricole est effectivement le premier, d'autres discussions se poursuivent avec différents constructeurs, concernant cette fois les tracteurs.

FAITS ET CHIFFRES

Automobile

● *British Leyland a perdu 225,8 millions de livres* (près de 2,5 milliards de francs) au cours du premier semestre 1981. Ce déficit qui avait été annoncé (*le Monde* du 20 août) serait cependants moins mauvais que ne le prévoyaient les experts de la City.

● *Vauxhall, filiale britannique de General Motors, a perdu près de 60 millions de livres* (660 millions de francs) au cours du premier semestre 1981. La compagnie avait perdu 83 millions de livres (913 millions de francs) en 1980.

Etranger

ETATS-UNIS

● *Aux Etats-Unis, l'indice des principaux indicateurs économiques*, « baromètre » de l'économie américaine, a reculé de 0,1 % en juillet. Pour juin, le Département a révisé ses calculs : le recul de l'indice, qui avait d'abord été estimé à 1,3 %, n'est plus que de 1 %. L'indice des principaux indicateurs est en baisse depuis mai, après avoir augmenté en mars et avril. —

ITALIE

● *Les entreprises italiennes* employant plus de cinq cents personnes ont réudit de 3,3 % leurs effectifs au cours du premier semestre par comparaison avec la même période de 1980. L'Institut national de la statistique (ISTAT) indique que les diminutions les plus fortes ont été enregistrées dans le secteur du matériel de transport (— 3,1 %), dans le textile (— 4,6 %) et dans la production pharmaceutique et chimique (— 5 %). Dans le même temps, le salaire réel mensuel des ouvriers a augmenté de 4,1 %, selon ces mêmes statistiques. — (A.F.P.)

R.F.A.

● *La politique économique des Etats-Unis pourrait contraindre la R.F.A. à adopter au cours de l'hiver des mesures de soutien de l'activité*, a déclaré M. Schmidt dans une interview diffusée jeudi par la télévision ouest-allemande. Le chef du gouvernement de Bonn relève notamment que le déficit du budget fédéral américain pourrait être *« beaucoup plus important que prévu »* et que l'inflation reste très élevée aux Etats-Unis. Ce double phénomène, laisse entendre M. Schmidt, risque d'empêcher une détente de la politique monétaire américaine et, par voie de conséquence, d'aggraver les difficultés économiques de l'Europe et de la R.F.A. — *(A.F.P.)*

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Des taux à long terme « records »

C'est 17 % que doivent maintenant payer les débiteurs de standing très honorable qui sollicitent le *secteur libellé* en dollars et à taux fixe du marché international des capitaux. Tout le monde est dorénavant convaincu que les taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis sont condamnés à rester encore longtemps très élevés. En conséquence, les emprunteurs se résignent, les uns après les autres, à payer le taux nécessaire pour assurer le placement de leurs emprunts euro-obligataires.

C'est ainsi que Cities Service, société américaine d'extraction et de raffinage de *pétrole, de* transport de gaz naturel, qui possède également des intérêts charbonniers importants, a décidé, jeudi soir, de lancer *une euro-*émission de 150 millions de dollars et d'une durée de sept ans, dotée d'un coupon de 17 %. Un niveau jamais *atteint pour un* débiteur de bonne qualité puisque classé « A + » par l'agence américaine Standard Poor. Le plus *étonnant peut-être est qu'*à 17 % le rendement de l'opération Cities Service est à peu près le même que celui que procurent aux *Etats-Unis* les *bons du Trésor* américain à cinq ans. Compte tenu du taux, on espérait, au moment du lancement de l'emprunt, qu'il serait très bien reçu. Il le fut. Néanmoins, le « *marché gris* », appellation qui désigne la période comprise entre le début et la fin de souscription publique d'une émission, faisait apparaître vendredi matin une décote de 1,25 à 0,625 point sur les Notes Cities Service.

Il est vrai que, tout au long de la semaine, l'incertitude qui a régné sur le marché obligataire américain a eu un effet négatif sur son euro-homologue. Toutes les émissions ont été affectées, celle de Cities Service comme les autres. Fait significatif, l'euro-émission Walt Disney de 100 millions de dollars rapportée dans cette même chronique samedi dernier, qui est le premier emprunt public du père de Mickey Mouse et qui, pour cette raison, avait suscité un vif intérêt, se traitait vendredi à 97,25-97,75, alors qu'il était émis à 99.50.

Avant l'annonce de Cities Service, *l'Union des banques suisses* (U.B.S.) avait commencé à mettre sur pied d'une manière originale une opération de 100 millions de dollars à sept ans, pour le compte de la Banque européenne d'investissement (B.E.I.). Comme les sautes d'humeur du marché euro-obligataire sont grandes et subites, les banques ne savent plus très bien quel montant souscrire dans chaque émission. Afin de répondre à cette préoccupation, l'U.B.S. avait demandé à un certain nombre d'établissements bancaires d'indiquer le montant auquel chacun d'entre eux pensait souscrire, étant entendu que l'emprunt B.E.I. serait émis au pair avec un coupon annuel de 16,50 %. Conséquence : un groupe hétéroclite, c'est le moins qu'on puisse dire, de vingt et une eurobanques ont accepté en l'espace de vingt-quatre heures de participer en tant que co-*chefs de file* à *l'emprunt* B.E.I. pour des montants allant d'environ 3 millions aux environs de 9 millions. N'ayant eu que très *peu de temps pour se déterminer* et ignorant tout de ce ce que pouvaient, dans le même temps, offrir les autres banques, on peut *craindre que celles qui ont ré*pondu à la requête de l'U.B.S. n'aient eu tendance à gonfler leur demande afin d'être cer*taines de faire partie du petit* groupe des heureux élus constituant le syndicat bancaire de direction. Sur le marché secon*daire, l'euro-émission* B.E.I. *se* traitait vendredi après-midi aux environs de 98. Le coupon de 16 1/2 % offert par la B.E.I. est le plus élevé qui ait jamais été proposé pour ce genre d'emprunts qui bénéficient du classement le plus élevé par des *agences spécialisées américaines* (A.A.A.). Le piquant de l'affaire est que, le 21 juillet dernier, la B.E.I. avait refusé de lever 150 *millions de dollars* sur *la base* d'un coupon d'environ 15 %, ayant à l'époque apparemment estimé qu'un tel taux d'intérêt était trop élevé !

Heureux Japonais

Si deux émissions à taux fixe seulement sont venues animer les le marché des euro-obligations en dollars cette semaine, le *secteur* des euro-emprunts convertibles continue à faire florès.

Les émissions de sociétés japo*naises continuent en effet de se* succéder à un rythme tel qu'on peut se demander comment un volume de papier aussi considé*rable* peut être absorbé. Et pourtant, il l'est. Une attirance très forte pour le yen et la fermeté de la Bourse de Tokyo sont à la base d'une demande qui dure. Cette semaine, quatre nouvelles sociétés nippones ont à leur tour proposé des euro-obligations convertibles en actions : Fujitsu Fanuc, 50 millions de dollars et un coupon semestriel de 5 % ; Sumitomo Metal Industries, 50 millions de dollars et un coupon semestriel de 5,25 % ; Minolta Camera, 50 millions de dollars et un coupon semestriel de 5 % ; Sanyo Electric, 100 millions de dollars et un coupon semestriel de 5 %. Cette liste est loin d'être exhaustive. Heureux et fortunés Japonais. Ils se procurent les fonds propres dont ils ont besoin à des taux d'intérêt avantageux et dans une devise, le dollar, qui, étant à son plus haut niveau, fournit pour l'instant le maximum de yens. Lorsque les euro-emprunts actuels seront remboursés par les intéressés, il est vraisemblable qu'ils le seront avec beaucoup moins de yens, parce que, à leur échéance — on peut le parier — la devise japonaise aura depuis longtemps regagné, sur le marché des changes, le terrain actuellement abandonné au dollar.

La hausse persistante des taux d'intérêt sur le dollar pourrait avoir aussi pour effet d'entraîner un relèvement du coupon de l'émission de 40 millions d'ECUS que devrait lancer sous peu la société canadienne Hydro-Québec. Le taux d'intérêt annuel de 14 %, initialement envisagé pour cette émission à sept ans, pourrait finalement être porté à *14,25 %, voire à 14,50 %, afin* d'être en mesure de concurrencer le secteur des euro-émissions en dollars.

Le seul emprunt français attendu cette semaine sur le marché international des capitaux est celui de 75 millions de dollars que le Crédit foncier entend placer au Proche-Orient. Dotée d'un taux d'intérêt variable ainsi que nous l'avions souligné samedi dernier, l'émission d'une durée de sept ans, sera dirigée par un consortium bancaire d'établissements exclusivement arabes auquel viendront s'ajouter la B.N.P., Goldman Sachs, Morgan Stanley et deux banques américaines d'investissement.

Il s'agit là évidemment d'un emprunt éminemment politique destiné à tester le crédit de la France dans le golfe Persique.

CHRISTOPHER HUGHES.

● *ERRATUM. — Dans le der*nier paragraphe de la chronique hebdomadaire sur l'euromarché parue dans *le Monde* daté 23-24 août, page 11, nous avons écrit qu'une « *lettre de confort* » du Trésor pouvait être assimilée à une action. C'est assimilée à une *caution* qu'il fallait lire.

Le marché monétaire

Pas d'éclaircie

Encore divisés la semaine dernière sur l'évolution future des taux d'intérêt, les spécialistes sont au moins unanimes sur un *point :* la détente du loyer de l'argent n'est sans doute pas pour demain. Ce ne sont pas les dernières informations connues qui prouveraient le contraire. Non seulement les statistiques relatives à la masse monétaire publiées vendredi dernier reflétaient une augmentation de 800 millions de dollars, alors que les marchés financiers anticipaient tout au plus une stabilisation, mais l'annonce d'une hausse de 1,2 % des prix à la consommation au mois de juillet incitait les professionnels à baisser les bras.

Ce pourcentage de hausse, le plus élevé depuis mars 1980, implique un taux annuel d'inflation de 15,2 %, faisait-on remarquer, alors que l'administration Reagan continue à proclamer à chaque occasion sa volonté de juguler l'inflation.

Ce net regain de l'inflation aux Etats-Unis compromet, pour quelque temps au moins, la moindre amorce de détente, d'autant que les besoins en liquidités du Trésor américain vont croissant alors que se profile à l'horizon fiscal 1981/1982 un déficit budgétaire de 60 milliards de dollars.

Voilà bien de quoi inciter chaque analyste à la plus grande prudence lorsqu'il s'agit d'interpréter, par exemple, le bref repli observé sur les taux des « *federal funds* », qui conditionnent le loyer de l'argent au jour le jour. Au cours de la seule journée de mercredi, en effet, ces taux ont *fluctué* entre 12 % et 15 % en l'espace de quelques heures. Mais cette amplitude est essentiellement liée à des motifs purement *techniques, à savoir le volume des* liquidités excédentaires lorsque les banques américaines déterminent, chaque milieu de semaine, la situation de leurs réserves.

D'ailleurs, dès le *lendemain*, les taux des « *federal funds* » s'empressaient de regagner leur niveau de 17 % pour s'y cantonner depuis lors. Seule éclaircie dans un ciel grisâtre, la décision de trois banques (Marine Midland Bank, Continental Illinois et Bankers Trust) d'abaisser de 19 % à 18 % leur taux d'avances consenties aux courtiers *(broker loan)*, tandis que Manufacturers Hanover Trust se contentait de baisser le sien de 1/2 point seulement, pour le fixer à 19 %.

S'agit-il là du signe annonciateur d'un prochain retournement de tendance sur le chapitre des taux d'intérêt ? La plupart des observateurs en doutent, compte tenu de la modicité de cette baisse dans les deux cas, faisant observer, au passage, que les dernières réductions de *broker loan* n'ont pas entraîné pour autant un mouvement identique du taux de base bancaire *(prime rate)*.

La même prudence a régi, cette semaine, les délibérations du conseil central de la Bundesbank. Réunis à Francfort, les experts de la banque centrale ouest-allemande ont simplement décidé de ne pas modifier la politique monétaire suivie jusqu'à présent par la banque, au moment où la masse monétaire annoncée pour juillet reflète une augmentation de plus de 3 milliards de deutschemarks.

Pour en revenir à notre Hexagone, les taux à terme constatés sur le marché ont reflété une nette tension cette semaine, résultat de l'absence quasi totale de prêteurs, et le Trésor continue à payer de plus en plus cher ses adjudications. La dernière en date, *qui s'est déroulée le 26 août*, a débouché sur des taux de rendement record pour les effets à trois et six mois. Ceux-ci se sont respectivement situés à 18,005 % contre 17,747 % le 21 *août* et 18,027 % contre 17,842 % pour des montants de 2 milliards de francs dans les deux cas.

La Banque de France doit procéder lundi 31 août à une nouvelle adjudication de 3 milliards de francs, répartie à parts égales entre des bons à *trois* et *six mois*, suivie, le lendemain, par une autre opération de même nature portant sur 1 milliard de francs sous forme de bons à douze mois. C'est sans doute dans cette perspective que la banque centrale a décidé de prendre les devants, en abaissant à 17 3/8 % le loyer de l'argent au jour le jour, qui se maintenait à 17 1/2 % depuis un mois, espérant ainsi « peser » sur les taux des prochaines adjudications.

De leur côté, sur le marché obligataire, les taux de rendement moyen des emprunts d'Etat à moins de sept ans se sont donc établis à 16,91 % contre 16,39 % la semaine précédente, se « calquant » sur le taux de 16,88 % applicable au dernier emprunt d'Etat émis à 16,75 %. L'écart est plus réduit sur les emprunts publics : 17,10 % contre 17,06 %, tandis que les émissions du secteur privé s'établissent à 18,28 % contre 18,18 %.

Compte tenu des emprunts lancés en août, le volume des émissions sur le marché obligataire aura représenté 54 milliards de francs depuis le début de l'année, un chiffre un peu en retrait sur l'année dernière (110 milliards de francs pour l'ensemble de 1980) et qui ne prend pas en compte le dernier emprunt d'Etat dont le montant reste encore fixé à 8 milliards de francs. — S. M.

Les matières premières

L'étain poursuit son ascension - Faiblesse des denrées

Encore une semaine maussade à quelques exceptions près sur les marchés des matières premières, toujours préoccupés par le haut niveau des taux d'intérêt un peu partout dans le monde, et en particulier aux Etats-Unis. Dans ce dernier cas, des signes d'espoir sont apparus avec la décision de plusieurs grandes banques de diminuer le taux qu'elles perçoivent sur leurs avances aux agents de change et les critiques adressées au Federal Reserve Board par le président Reagan au sujet de sa politique de l'argent cher. Mais, comme leurs collègues de Wall Street, les opérateurs sur les marchés commerciaux attendent des signes tangibles d'une détente des taux pour se porter acheteurs.

METAUX. — *Le gonflement des stocks du London Metal Exchange, de nouvelles réductions de prix des producteurs américains et la tendance à la reprise du travail dans les mines péruviennes ont alourdi la tendance. Selon la firme de courtage britannique Intercommodities Ltd, le déclin devrait se poursuivre jusqu'à un cours de 900 livres sterling la tonne, voire au-dessous, en raison de prises de bénéfices et d'ordres stop de vente à caractère spéculatif.*

Mystère sur le marché de l'étain, où la tension des cours serait provoquée par d'importants achats de deux courtiers londoniens agissant pour le compte d'un client inconnu. On parle de producteurs malaysiens cherchant à assécher le stock régulateur pour appuyer leur demande d'un relèvement des cours d'intervention.

Ce sentiment se trouve renforcé par la prime dont bénéficie le terme sur le comptant qui semble exclure l'hypothèse d'une pénurie de production minière comme explication de la hausse. A noter que selon le délégué américain au commerce extérieur, M. William Brock, les Etats-Unis n'ont pas encore pris de décision définitive quant à leur adhésion à l'accord international, mais, selon lui, leur participation paraît « très difficile ». Fermeté également sur les marchés du plomb et du zinc à Londres.

TEXTILES. — *Baisse des cours du coton à New-York. Le département américain de l'agriculture ne s'attend pas à une reprise notable de la demande de l'industrie locale et étrangère avant le dernier trimestre ou peut-être le début de l'année prochaine. Il y a quelque temps, le département avait estimé la récolte américaine de 1981 à 14,8 millions de balles, soit une progression de 33 % par rapport à l'année dernière.*

DENREES. — *L'important volume d'exportation autorisé cette semaine par la C.E.E. conjugué aux perspectives d'une excellente récolte en Europe a lourdement pesé sur la tendance, ramenant les cours du sucre brut à leur plus bas niveau depuis vingt et un mois à Londres. La société spécialisée ouest-allemande F.O. Licht avance en effet le chiffre record de 31,65 millions de tonnes en valeur brute pour la production européenne de la saison 1981-1982. La réaction du marché a peut-être été excessive car, selon Sucres et Denrées, les stocks actuels ne dépassent pas deux mois de consommation contre trois mois en temps ordinaire.*

Sur le marché du café, les opérateurs ont été déçus par les estimations des experts de Washington relatives aux pertes subies par les plantations brésiliennes à la suite des gelées du mois dernier. Elles corroborent en effet les chiffres de l'institut brésilien du café, alors que les milieux spécialisés s'attendaient à des dégâts plus importants. On peut donc considérer comme définitives les prévisions d'une récolte de 15 à 18 millions de sacs en 1982-1983 contre 27 à 30,5 millions précédemment estimés. La faiblesse des cours ne fait bien entendu pas l'affaire des producteurs, en particulier ceux d'Amérique centrale, qui accusent les spéculateurs de manipuler le marché. Réunis à Rio-de-Janeiro, les représentants de ces nations sont tombés d'accord pour proposer un prix de soutien minimum de $ 1,35 la livre lors de la réunion de l'Organisation internationale du café à Londres le mois prochain.

CEREALES. — *Les cours ont reculé à la suite, notamment, d'un rapport de groupes agricoles de l'Iowa et de l'Illinois indiquant que les rendements pourraient être encore supérieurs aux prévisions du département américain de l'agriculture publiées au début du mois. Les analystes font cependant remarquer que, en cas de gelées précoces, la situation pourrait être modifiée.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 28 août 1981

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

Cours des principaux marchés du 28 août (les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente).

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 945 (953) ; à trois mois, 972,50 (987) ; étain comptant, 8 140 (8 090) ; à trois mois, 8 340 (8 190) ; plomb, 415,50 (410,50) ; zinc, 522 (493) ; aluminium, 683,50 (671) ; nickel, 3 130 (3 155) ; argent (en pence par once troy), 498,50 (510). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 77,90 (82,50), argent (en dollars par once), 9,25 (9,53), platine (en dollars par once), 433 (435), ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 94,83 (95,50), mercure (par bouteille de 76 lbs), 440,450 (440-450). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,32 (35,31).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre), coton, oct. : 66,75 (68,05) ; déc. : 68,16 (69,77). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), oct. : 401 (400) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 243 (inc.). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, 43,10 (43,70).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 58,30-59,50 61,10-62,50). Penang (en cents des Détroits par kilo) : 253-254 (258-260).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonnes) : *cacao*, sept. : 2 101 (1 960) ; déc. : 2 128 (2 115) ; sucre, sept. : 12,90 (14,15) ; oct. : 13,12 (14,31) ; café, sept. : 105,26 (111,70) ; déc. : 102,76 (111,30). — Londres (en livres par tonne) : sucre : oct. : 177 (189,60) ; janv. : 177 (189) ; café : sept. : 875 (983) ; nov. : 900 (986) ; cacao : sept. : 1 192 (1 188) ; déc. : 1 230 (1 221). — Paris (en francs par quintal) : cacao, sept. : 1 280 (1 300) ; déc. : 1 330 (1 360) ; café, sept. : 1 088 (1 135) ; nov. : 1 072 (1 140) ; sucre (en francs par tonne), oct. : 1 815 (1 980) ; nov. : 1 820 (1 999) ; tourteaux de soja : — Chicago (en dollars par tonne), sept. : 188,20 (196,80) ; oct. : 189,70 (201,70). — Londres (en livres par tonne), oct. : 133 (133) ; déc. : 132,90 (132,90).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, sept. : 389 1/2 (396) ; déc. : 421 1/2 (428 3/4) ; maïs, sept. : 291 1/2 (307 3/4) ; déc. : 301 1/4 (311) ; Indices Moody's : 1 036 (1 059,60) ; Reuteur : 1 661,3 (1 699,80).

Les devises et l'or

Remous sur le dollar, faiblesse persistante du franc

Les soubresauts du dollar ont de nouveau animé les grandes places financières internationales durant la semaine écoulée, également marquée par la faiblesse *du franc* et une hausse de l'or à l'approche du week-end.

Lundi, jusqu'au milieu de l'après-midi, le dollar, dans un marché « *revenu à de meilleurs sentiments* », comme le faisaient remarquer certains cambistes, avait poursuivi son repli entamé quelques jours auparavant, cotant 5,86 F à Paris contre 5,89 F le vendredi précédent et 2,4485 deutschemarks à Francfort contre 2,4560 deutschemarks.

Mais la satisfaction des milieux financiers de voir la monnaie américaine s'assagir fut de courte durée. Le même jour dans la soirée, le dollar, soudain de nouveau recherché, repartait de l'avant pour revenir le lendemain derechef au voisinage du seuil des 6 francs à Paris et à 2,48 deutschemarks à Francfort. Pourtant très résistante, la livre sterling dut elle-même céder du terrain et fut négociée ce jour-là à 1,8430 contre 1,8550 dollar. D'importantes transactions accompagnèrent partout cette remontée en flèche dans des marchés qualifiés de très nerveux et en plein désarroi.

Il y avait de quoi. Alors que tout le monde avait tablé sur un *dégonflement de la masse monétaire* américaine, les dernières statistiques connues lundi faisaient apparaître une augmentation, certes *modeste, mais suffisante* pour anéantir tous les espoirs d'une détente sur le front des taux d'intérêt. De fait, les Federal Funds (bons du Trésor) à six mois adjugés lundi par le Trésor américain atteignaient le niveau record de 15,854 %, contre 15,644 % le 17 août dernier (précédent record : le 24 mars 1980, à 15,70 %).

Le franc belge en queue de peloton

Toutes les conditions semblaient donc réunies pour que l'on assiste mercredi à une nouvelle poussée *de fièvre de la devise américaine.* Elle n'eut finalement pas lieu grâce à l'intervention des banques centrales, qui provoquait même *un recul du dollar qui s'accéléra* le lendemain au vu de la détente observée sur le marché monétaire américain. A la veille du week-end, dans des marchés redevenus plus calmes, le dollar continuait de s'effriter en dépit de l'annonce d'une réduction du déficit commercial américain en juillet, si bien que d'une semaine à l'autre les cours du dollar ont finalement peu varié.

Les *soubresauts constatés* cette semaine ne sont pas de nature à favoriser les pronostics sur la tenue future de la devise américaine *dont le comportement* reste à l'évidence étroitement lié à l'évolution des taux d'intérêt. L'annonce d'une forte hausse des prix de gros en *juillet* (1,2 %) laisse à penser qu'une détente dans ce domaine restait dans l'immédiat problématique. Mais les marchés, on le sait, anticipent les mouvements. Une baisse des taux s'amorcera-t-elle en fin d'année, comme l'a laissé entendre M. William Brock, délégué américain au commerce extérieur ? Certains spécialistes ne l'excluent pas, mais pour l'heure le dollar est « *sous surveillance* ».

Le franc français n'a pas réussi, quant à lui, à redorer un blason *passablement* terni à l'intérieur du système monétaire européen et, après s'être très légèrement redressé, s'est de nouveau *lentement mais graduellement* affaibli face au deutschemark dont le cours a encore flirté avec la barre des 2,40 F.

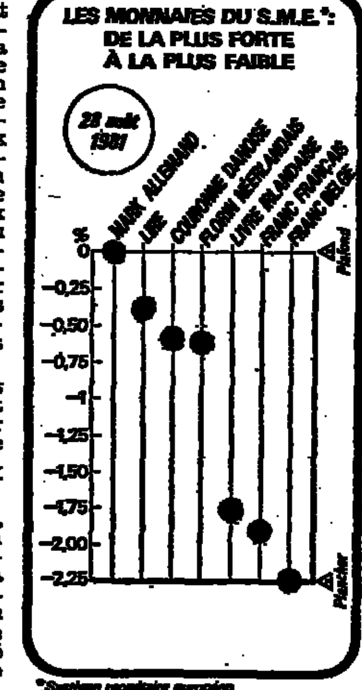
La confirmation d'un fort dérapage des prix en juillet (+ 1,7 %) n'était pas, il est vrai, de nature à le revigorer. Cette fois, cependant, le triste privilège de figurer en queue de peloton n'est pas revenu à la monnaie française mais au franc belge également bien malade. A défaut de rumeurs, la tenue future de la devise française fait l'objet de bien des commentaires. Dans son bulletin mensuel, la Bayerische Landesbank juge son cours irréaliste à l'égard du deutschemark et estime qu'il devrait être dévalué de 12 % à 13 %. Dans son analyse l'établissement se fonde sur l'écart grandissant des taux d'inflation des deux côtés du Rhin et qualifie dans ces conditions d'inévitable un tel réalignement avant de se demander combien de temps encore les importantes réserves de la Banque de France seront sacrifiées sur l'autel du franc.

Pour le Times de Londres, les prévisions d'inflation rendent absurdes les promesses faites par le gouvernement français de maintenir la parité du franc. « *Un changement devra avoir lieu* » estime le quotidien.

Retombé en début de semaine, l'intérêt pour l'or s'est ravivé en liaison avec les événements d'Angola, mais aussi à cause de la situation toujours très préoccupante en Pologne. Revenu en dessous de 410 dollars l'once, le prix du métal jaune est monté très vite à 427 dollars (contre 430 dollars le 21 août).

Le gouvernement belge a décidé d'instaurer à compter du 1er septembre prochain une taxe de 6 % sur tous les achats d'or. Conséquence : pour la première fois depuis très longtemps, aucune cotation n'a eu lieu vendredi sur le marché de l'or de Bruxelles, les opérateurs se refusant à prendre des risques avant de connaître les effets qu'aura sur le prix de l'or la nouvelle taxe. Dans la capitale belge l'on redoute qu'elle ne conduise à la création d'un véritable marché noir mais ne favorise aussi une augmentation des transactions à Luxembourg où les achats d'or sont libres.

ANDRÉ DESSOT.



*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

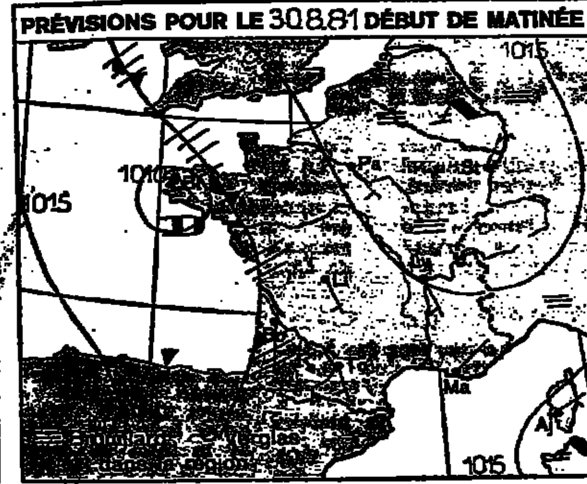
PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Livre italienne
Londres...								
New-York.	1,8450 1,8750	— —	16,9923 16,9779	46,3693 46,6417	49,7331 49,7331	2,4875 2,5062	36,7782 36,6568	0,0812 0,0812
Paris.....	10,8578 11,0437	5,8850 5,8900	— —	275,77 274,72	239,71 239,91	14,6293 14,7619	216,43 215,90	4,7506 4,7886
Zurich....	3,9372 4,0200	2,1340 2,1460	36,2621 36,4006	— —	86,9246 87,3319	5,3084 5,3784	78,4847 78,5923	1,7335 1,7430
Francfort.	4,5294 4,6031	2,4550 2,4550	41,7179 41,6822	115,0428 114,5058	— —	6,1069 6,1528	90,2965 89,9926	1,9943 1,9959
Bruxelles.	74,1690 74,8125	40,20 39,90	6,8309 6,7741	18,8378 18,6106	16,3747 16,2525	— —	14,7348 14,6260	3,2856 3,2439
Amsterdam	5,0165 5,1150	2,7190 2,7280	46,2043 46,3177	127,4133 127,2388	110,7535 111,9201	6,7636 6,8370	— —	2,2087 2,2178
Milan.....	2271,19 2306,25	1231,— 1230,—	289,17 288,82	576,86 573,69	501,42 501,81	30,6218 30,8278	452,73 450,37	— —
Tokyo....	424,35 426,88	230,00 227,25	39,0838 38,5832	107,77 105,99	93,6863 92,5661	572,13 569,54	84,5893 83,3827	0,1868 0,1847

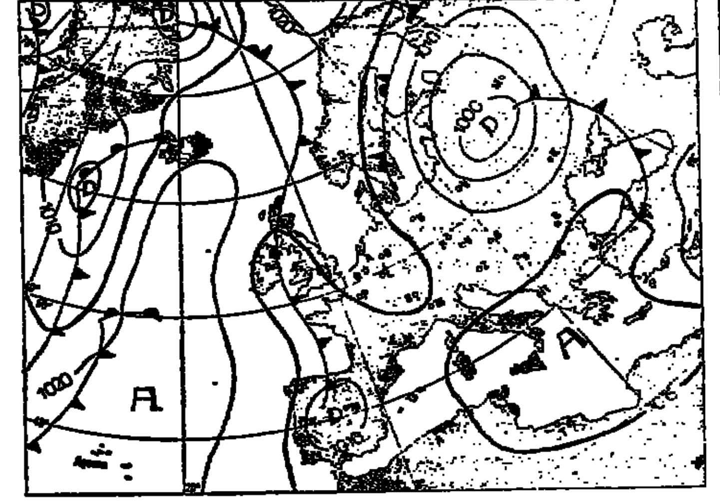
A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 28 août, 2,5586 F contre 2,5918 F le vendredi 21 juillet.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE







PRÉVISIONS POUR LE 30 AOUT A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 29 août à 0 heure et le dimanche 30 août à 24 heures :

La baisse du champ de pression se poursuivra sur l'Europe occidentale et le petit minimum d'Irlande se déplacera lentement vers le sud-est. Dans ce marais barométrique formé sur la France, les anciennes perturbations atlantiques contribueront au développement d'une situation orageuse mal organisée.

Dimanche, de la Bretagne et du Cotentin aux Charentes, le temps restera dans l'ensemble très nuageux et brumeux avec par moments quelques faibles précipitations. D'autre part, des orages isolés se développeront d'abord sur le bassin Aquitain, puis sur le Massif Central et le golfe du Lion après les formations brumeuses et les éclaircies du matin. Sur le reste de la France, encore épargné par les orages, le temps sera chaud et bien ensoleillé. Cependant, des brouillards masqueront encore par endroits le soleil au début de la matinée sur le Nord et le Nord-Est. Dans l'ensemble, les vents seront faibles, mais de fortes rafales sont à craindre sous les orages.

Le samedi 29 août, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,4 millibars, soit 762,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 août ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 26 et 15 degrés ; Biarritz, 22 et 19 ; Bordeaux, 32 et 17 ; Bourges, 28 et 13 ; Brest, 27 et 16 ; Caen, 27 et 12 ; Cherbourg, 25 et 14 ; Clermont-Ferrand, 25 et 8 ; Dijon, 25 et 12 ; Grenoble, 26 et 11 ; Lille, 26 et 12 ; Lyon, 24 et 10 ; Marseille, 30 et 16 ; Nancy, 23 et 11 ; Nantes, 28 et 15 ; Nice, 25 et 20 ; Paris-Le Bourget, 27 et 12 ; Pau, 28 et 18 ; Perpignan, 32 et 16 ; Rennes, 28 et 14 ; Strasbourg, 23 et 12 ; Tours, 28 et 14 ; Toulouse, 31 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 33 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 15 degrés ; Amsterdam, 1· et 14 ; Athènes, 28 et 20 ; Berlin, 19 et 9 ; Bonn, 19 et 11 ; Bruxelles, 22 et 11 ; Le Caire, 34 et 24 ; îles Canaries, 29 et 21 ; Copenhague, 17 et 10 ; Dakar, 30 et 24 ; Genève, 26 et 8 ; Jérusalem, 28 et 16 ; Lisbonne, 26 et 17 ; Londres, 27 et 15 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 17 et 11 ; Nairobi, 26 (max.), New-York, 24 et 18 ; Palma-de-Majorque, 2· et 13 ; Rome, 27 et 18 ; Stockholm, 13 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MARDI 1er SEPTEMBRE

« Hôtel des Invalides », 14 h. 30, cour d'honneur, Mme Allaz.

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Bachelier.

« Saint-Eustache et la fontaine des Innocents », 15 h., façade de l'église, Mme Meyniel (Caisse nationale des monuments historiques).

« Notre-Dame », 15 h., statue Charlemagne (Approche de l'art).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Père-Lachaise », 15 h., entrée boulevard de Ménilmontant (Mme Hager).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 août 1981 :

DES DECRETS

● Portant modification de circonscriptions administratives territoriales ;

● Portant dissolution de conseils municipaux ;

● Déclarant d'utilité publique la deuxième étape de la construction de l'autoroute A 15, entre Harfleur et Le Hode ;

● Modifiant le décret n° 77-1343 du 6 décembre 1977 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.

BREF

ASSURANCES

VOL : QUELLES PREUVES ? — Comment peut-on prouver l'existence et la valeur des objets qui disparaissent au cours d'un vol. Le Centre de documentation et d'information de l'assurance précise ceci : à la suite d'un vol, l'assuré doit s'efforcer de réunir le maximum d'éléments pour établir la valeur des objets dérobés. Pratiquement, vous pouvez fournir des factures d'achat, des fiches de garde si des fourrures avaient été confiées à un fourreur, des photos de tableaux et d'objets de valeur prises dans l'appartement, des inventaires de déménageurs ou de notaires après héritage, etc.

Tous les moyens de preuve sont admis. Si, après un sinistre, la liste des objets manquants correspond à ce que l'on peut s'attendre à trouver dans un logement de catégorie analogue, il ne doit pas y avoir de difficultés particulières pour l'indemnisation.

SALON

LA PÊCHE A NANTES. — Le deuxième Salon international de la pêche, des cultures marines, des industries et du commerce des produits de la mer se tiendra du 15 au 20 septembre, à Nantes (Loire-Atlantique), au parc de la Beaujoire. Cette manifestation est ouverte aux armateurs, patrons et marins-pêcheurs, scientifiques, commerçants, industriels de la conserve et de la congélation.

★ SEPIC, 40, rue du Colisée, 75381 Paris Cedex 08. Tél. : 225-37-76 ou 225-96-49.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3005

HORIZONTALEMENT

I. Est fort capable de faire croiser un éléphant avec une chamelle. — II. Terme approprié pour un loyer à bon marché. Unités de couverture chargées de la protection. — III. Telle est généralement la femme dans ses œuvres vives. A un pont sur la Seine et des ponts sur la Saale. Personnel. — IV. Duplicateur. Début d'altercation qui finit mal. Degrés d'une échelle de peintre. Emission recommandée aux enfants et déconseillée aux adultes. — V. Préalable à certains usages. Où mène parfois une mauvaise adresse. — VI. Possessif. Ceux de la flotte restent parfois en rade. Animal accrocheur mais manquant de mordant. — VII. « Os » de « merlan ». Qui intéresse un élément compris entre l'olécrane et le styloïde. Haut Landais peu abondant aux Pays-Bas. — VIII. Employé au cadastre. Soumettre à une expertise. D'un milieu rustique, il est parfois très cultivé. — IX. Instrument perçant du piqueur. Agent de la circulation bulgare. Théâtre beauceron où Diane joua la favorite bien avant Donizetti. — X. L'un est du genre cabot, l'autre du genre cabochard. Fournisseur d'huile au marché « noir ». — XI. Argument de choc des ambassadeurs du chic. Grecque despotique. — XII. Ses feux sont d'artifice. Qui gagnerait à être dégrossie. — XIII. Personnel. Ancienne bouche à feu devenue réservoir d'eau. Indication lisible en tous sens. — XIV. Blousé. Négation. Personnel. Qui a commencé à vieillir. — XV. Court toujours. On s'y rassemble pour des conjurations. Suite sans noblesse.

VERTICALEMENT

1. Figurent plus dignement dans les entrées de cuisine que dans les sorties de salon. Canon des plus pacifiques. — 2. Femme se drapant dans sa dignité. Administrateur des colonies. — 3. Il y fut question d'une pomme et d'un petit Suisse. Se parer des liaisons dangereuses. — 4. Ses bois seront peut-être des sarments d'ivrogne. Bénéfices que seuls les fauchés peuvent procurer. — 5. Œuvre d'un Vénitien ayant voué un réel penchant pour les lettres. Comprimé. — 6. L'alcool lui est fatal quand son hôte le boit au saut du lit. Centre pétrolier d'Oklahoma. — 7. Tel un foyer devenu froid ou un de ses membres devenu « feu ». Exécute un travail pressant. — 8. Fit suer les bâtisseurs des Pyramides. Pour lui, la richesse ne vient pas en dormant dans un lit. — 9. Est beau quand il s'agit d'une fille séduisante. Très chère. Prend le même chemin que le bonnet quand ce dernier est jeté par-dessus les moulins. — 10. Rouges, invisibles dans la Grande Bleue. Débarrasse l'usine tout en débarrassant le patron. — 11. Pour lui, dans le bon sens, pour nous dans l'autre. Bramer. Peut être une contraction des trapèzes ou des scalènes. — 12. Hautes coiffures. Contracté. — 13. Préposition. Unité de la flotte soviétique faisant mouvement. Pinceaux, pour rester dans le ton. — 14. Sortie de cours à l'école de potamologie. Evoque le lis ou la rose. — 15. Fort gaillard. Vase dont les exhalaisons sont pestilentielles. Epithète plus alléchante pour un vin que pour un pain.

Solution du problème n° 3004

Horizontalement

I. Résultats. — II. On. Raisin. — III. Stand (allusion aux cibles). S.M. — IV. Ir. Bibi. — V. Eau. Ers. — VI. Ri. Eloge. — VII. Inca. Repu. — VIII. Seau. Tson. — IX. Tus. Ainsi. — X. Es. Miette. — XI. Semis. Ses.

Verticalement

1. Rosiéristes. — 2. Entraîneuse. — 3. Cas. — 4. Urne. Eau. Mi. — 5. Lad (cf. « bouchon »). Il. Ais. — 6. Ti. Ortie. — 7. Assiégeants. — 8. Timbre-poste. — 9. Sn. Is. Unies.

GUY BROUTY.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Bourses étrangères

NEW-YORK

En dessous de la barre des 900

Marquée d'entrée de jeu par une chute brutale des cours, la semaine écoulée a été encore très mauvaise pour Wall Street. Incapable, semble-t-il, de se remettre du coup très dur que lui avait porté la séance noire de lundi (— 20,46 points à l'indice Dow Jones), le marché n'a pas réussi à se redresser et l'indice des industrielles est tombé en dessous de la barre des 900 pour s'établir à 892,21 (contre 920,56).

La persistance des tensions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt qui les a accompagnées ont derechef avivé les craintes d'une récession majeure autour du « Big Board ».

A la veille du week-end, les opérateurs attendaient, avec une curiosité mêlée d'appréhension, la publication des dernières statistiques concernant l'évolution de la masse monétaire.

L'activité hebdomadaire a porté sur 223,61 millions de titres contre 203,75 millions.

	Cours 21 août	Cours 28 août
Alcoa	27 5/8	27 3/4
A.T.T.	57 3/8	55 3/4
Boeing	25 1/2	23 7/8
Chase Man. Bank	53	51 1/4
Du Pont de Nemours	44 1/2	41 7/8
Eastman Kodak	70 1/8	66 3/8
Exxon	34 1/8	33
Ford	20 1/2	20
General Electric	57 3/8	56 5/8
General Foods	31 3/8	29 3/4
General Motors	47 5/8	47 1/2
Goodyear	19	18 5/8
I.B.M.	56 7/8	55 7/8
I.T.T.	26 7/8	25 5/8
Mobil Oil	30	28 3/4
Pfizer	47 3/4	46 1/8
Schlumberger	66 3/4	62 1/4
Texaco	37 7/8	36 1/2
U.A.L. Inc.	20 7/8	19 7/8
Union Carbide	54 3/4	51 7/8
U.S. Steel	30 1/8	29
Westinghouse	28 7/8	27 5/8
Xerox Corp.	48	47 3/4

LONDRES

Reprise en fin de semaine

Encore assez lourd en début de semaine, le marché a, par la suite, mieux résisté, puis s'est redressé à l'approche du week-end, effaçant et même au-delà toutes ses pertes initiales.

Il a été encouragé en cela par la publication de résultats industriels assez favorables et la prévision d'un analyste influent sur le franchissement, fin septembre, de la barre des 600 de l'indice des industrielles.

L'attention des opérateurs n'en a pas moins été retenue par les pronostics assez pessimistes de l'Institut national de la recherche économique et sociale sur l'évolution de la situation en Grande-Bretagne, qui, comme la dépression de Wall Street, a freiné leurs initiatives.

Indices du 28 août : industrielles, 573,8 (contre 561,5) ; mines d'or, 378,1 (contre 370) ; Fonds d'Etats, 64,09 (contre 65).

	Cours 21 août	Cours 28 août
Bowater	272	280
Brit. Petroleum	326	312
Charter	268	258
Courtaulds	64	65
De Beers *	7,37	7,20
Free State Geduld *	37	39 1/2
Gt Univ Stores	470	473
Imp. Chemical	282	276
Shell	402	374
Vickers	176	183
War Loan	28	27 5/8

* En dollars.

TOKYO

Nouvelle baisse

Sous la pression des ventes bénéficiaires, le Kabuto-Cho a baissé pour la seconde semaine consécutive. Favorisées par l'approche des opérations de liquidation, ces ventes s'expliquent aussi par le maintien à des niveaux élevés des taux d'intérêt américains. L'annonce par Sony du lancement d'ici deux ans d'un appareil photo entièrement électronique a provoqué la chute des actions des firmes photographiques.

L'activité a diminué et 1 590 millions de titres ont été échangés contre 2 004 millions.

Indices du 29 août : Nikkei Dow Jones, 7 798,25 (contre 7 938,07) ; indice général, 588,40 (contre 599,16).

	Cours 21 août	Cours 28 août
Canon	1 860	1 560
Fuji Bank	401	401
Honda Motors	1 070	940
Matsushita Electric	1 800	1 620
Mitsubishi Heavy	316	311
Sony Corp.	4 770	4 540
Toyota Motors	1 460	1 350

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 21 8	COURS 28 8
Or fin (kilo en barre)	95[illegible]0	9[illegible]
— (kilo en lingot)	89880	8979[illegible]
Pièce française (20 fr.)	910	9[illegible]
Pièce française (10 fr.)	5[illegible]	50[illegible]
Pièce suisse (20 fr.)	775	765
Union latine (20 fr.)	751	74[illegible]
● Pièce tunis (20 fr.)	68	68
Souverain	827	805
● Souverain Elizabeth II	935	915
● Demi-souverain	448	425
Pièce de 20 dollars	39	39
— 10 dollars	203	188
— 5 dollars	844 5[illegible]	937 5
— 50 Pesos	362	362
● — 20 marks	85	835
— 10 florins	715	716
● — 5 roubles	56	65

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août
Terme	121 794 322	113 270 843	158 610 671	269 297 251	156 847 732
Comptant R. et obl.	197 814 426	200 380 268	682 267 346	232 977 935	227 153 831
Actions	82 932 835	87 432 037	74 268 476	99 243 809	82 724 938
Total	402 541 579	411 083 148	915 146 493	601 518 995	466 726 501

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août
Franç.	86,2	85,7	86,7	88,2	87,5
Etrang.	155,2	153	155,1	154,3	152,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août
Tendance	96,9	96,2	96,5	99,2	98,1

(base 100, 29 décembre 1961)

	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août
Ind. gén.	92,4	91,5	92,6	93,1	92,8

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 24 AU 28 AOUT

Un document parmi d'autres

STIMULEE par l'étonnante vivacité dont les valeurs nationalisables avaient fait preuve en bondissant de 5 % à 10 % le 21 août, la Bourse de Paris a décidé de « jouer gagnant » les mêmes titres cette semaine. La combinaison était bonne puisque, en l'espace de deux à trois séances, notamment celle du mercredi 26 août, les actions des sociétés concernées par l'« extension du secteur public » ont progressé de 10 % à 20 % selon les cas, le titre Rhône-Poulenc s'offrant même une pointe de vitesse avec un gain voisin de 25 % !

Cette semaine boursière, qui se solde par une progression de 2,5 % en termes d'indices, s'est en effet articulée autour de la séance de mercredi, qui a catalysé la véritable frénésie d'achats, qui s'est emparée de la cote.

Après un début de semaine assez maussade, qui permettait au marché de « souffler un peu », les bonnes dispositions dont continuait à faire preuve Rhône-Poulenc mettaient la puce à l'oreille à nombre de boursiers, aux prises, depuis vendredi, avec de nombreuses rumeurs qui allaient pourtant dans le même sens : un meilleur traitement pour les actionnaires de nationalisables.

L'annonce, mardi, des modalités accompagnant l'emprunt d'Etat, notamment le taux offert (16,75 %), devait conforter l'avis des professionnels : maintenant, c'était sûr, la remise d'obligations aux « indemnisés » étant presque acquise, il était évident que la rémunération offerte à cette occasion devrait plus ou moins « coller » à ce taux. « Que diable ! un gouvernement qui se targue d'équité ne peut pas faire moins ! », assurait-on avec force autour de la corbeille, surveillant du coin de l'œil l'action Rhône-Poulenc qui s'adjugeait sagement 3 % de hausse ce jour-là, alors que l'indicateur perdait 0,6 %.

Le lendemain, mercredi, la réserve n'était plus de mise, et tous les titres d'entreprises nationalisables, y compris les bancaires, bénéficiaient de ces savants calculs sur les modalités futures d'indemnisation, entraînant un saut de 2,7 % de l'indicateur. Gestionnaires de SICAV et compagnies d'assurances en tête, les acheteurs se pressaient nombreux autour des groupes de cotation et, résultat de cet engouement, Suez, Saint-Gobain, U.C.B., C.G.E. et quantité d'autres titres gagnaient entre 7 % et 9 %, la palme revenant, une fois de plus, à Rhône-Poulenc. « Réservé à la hausse » à trois reprises ce jour-là, le titre a finalement pu être coté avec une plus-value de 14 % sur la veille, de nombreux opérateurs estimant qu'une indemnisation calculée sur les cours de Bourse de la seule année 1980 serait très profitable à l'action, ou plutôt à l'actionnaire...

D'autres continuaient à tabler, avec des airs entendus, sur une base de calcul à partir des cinq dernières années de Bourse, mais le débat a été vite clos lorsqu'un quotidien spécialisé, la « Correspondance économique », est venu publier, jeudi matin, en toute innocence, un « projet » de projet de loi sur la nationalisation des groupes industriels.

Avec les données inédites de ce document, les professionnels avaient quelque chose de concret à se mettre sous la dent, même si la quinzaine d'articles qu'il contenait devait susciter moult réserves... et un démenti empressé de Matignon se bornant à indiquer qu'il s'agissait là d'« un document parmi d'autres ».

Sans doute, sans doute, mais il avait tout de même l'avantage de correspondre d'assez près à ce que la Bourse est bien obligée de savoir compte tenu des inévitables « fuites » qu'implique un secret trop lourd à garder jusqu'au 23 septembre.

Nul n'est besoin de chercher une autre explication à la ruée dont faisaient l'objet, le jour même, lesdites valeurs nationalisables, et que ne reflétait guère l'indicateur, en hausse de 1 % environ, alors que les titres concernés progressaient de 6 % à 8 %, voire 10 % dans le cas de Rhône-Poulenc dont on a échangé plus de cent soixante et onze mille titres à cette séance de jeudi et cent cinquante et un mille la veille !

Des chiffres véritablement importants, et qui pourraient inciter la Chambre syndicale des agents de change à suspendre la cotation des titres concernés, voire la C.O.B. à lancer une éventuelle enquête. Cette crainte, tout à fait fondée d'ailleurs, est venue tempérer l'euphorie du marché et celui-ci était beaucoup plus calme vendredi sous l'effet de nombreuses prises de bénéfices qui conduisaient à un recul de 1 % de la cote.

La facilité avec laquelle ces ventes bénéficiaires ont été absorbées n'exclut pas de nouveaux mouvements de hausse. Le tout est de savoir s'ils seront aussi erratiques que les précédents, ce qui pourrait conduire les responsables du marché à prendre des mesures restrictives. Ce qu'ils semblent décidés à éviter pour l'instant.

SERGE MARTI.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2 EUROPE
— POLOGNE : les forces de l'ordre requises pour « assurer le fonctionnement de la radio et de la télévision ».

2 DIPLOMATIE
— La conférence sur le droit de la mer.

2-3 AMÉRIQUES
— CANADA : des diplomates français auraient fait l'objet d'une surveillance spéciale.
4. PROCHE-ORIENT : la visite de M. Cheysson à Amman et Beyrouth.
— AFRIQUE : le raid sud-africain en Angola.

POLITIQUE

4. M. Lecanuet ne souhaite pas que la « droite autoritaire » constitue un « refuge ».

SOCIÉTÉ

5. ÉDUCATION.
— SPORTS.
— RELIGION.

CULTURE

6. CINEMA : « De Witte », de Robbe de Hert.
8. RADIO-T.V : les mouvements dans l'audiovisuel.

ÉCONOMIE

9. SOCIAL : les centrales syndicales et les projets de nationalisation.
10. CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS.
11. LA SEMAINE FINANCIÈRE.

RADIO-TELEVISION (8)
INFORMATIONS « SERVICES » (11) :
Météorologie ; Mots croisés ; « Journal officiel ».
Carnet (7) ; Programmes spectacles (7).

A LA SUITE DE PLAINTES D'HABITANTS, UNE RADIO LIBRE A ÉTÉ SAISIE DANS LE SUD DE LA FRANCE.

Radio-SPI, une radio libre qui émet depuis La Garde-Freinet, a été *saisie jeudi 27 août*, vers 20 heures, par la gendarmerie, à la requête du parquet de Draguignan. C'est depuis l'arrivée au pouvoir des socialistes la première saisie de radio libre. Il semble cependant que les ministères concernés, celui de la communication et celui des P.T.T., n'aient pas été informés de cette mesure.

Selon le procureur de la République à Draguignan, M. Rabatel, c'est à la suite de plaintes d'habitants de la région que le parquet aurait décidé de faire saisir l'émetteur de Radio-SPI qui troublait la réception des émissions de télévision. M. Rabatel ne nous a pas donné d'autres précisions, sinon qu'une procédure est en cours.

A Radio-SPI, on reconnaît la gêne occasionnée par leur émetteur pour les habitants de la région : « Mais nous comptons déménager dans deux jours, dans une zone très isolée. Les nuisances devraient donc cesser. Nous avons donc demandé l'autorisation au procureur de pouvoir émettre à nouveau si les conditions étaient satisfaisantes. Nous n'avons pas encore de réponse pour le moment. Le matériel est toujours au parquet. »

Au ministère de la communication on affirme ne pas avoir été tenu au courant de cette saisie et l'on se déclare surpris et choqué. De la même manière le ministère de la communication de qui dépend T.D.F. (Télédiffusion de France) semblait samedi en fin de matinée, tout ignorer « a priori » de cette saisie.

Demain
Le Monde
publiera :

- DEUX DOSSIERS : Les nationalisations : un article de M. Le Garrec, secrétaire d'État chargé de l'extension du secteur public ; les indemnisations. — L'impôt sur la fortune (dans « le Monde de l'économie »).
- IDÉES : Les cent jours.
- Reportage : La poudrière de l'Amérique centrale (F. Pisani).
- ITINÉRAIRE : Les spectres de Mysore (G. Comte).
- ENQUÊTE : La Prusse dans tous ses États (F. Chaslin).
- ILE-DE-FRANCE : Jeunes touristes à Paris.

A B C D E F G

L'ENQUÊTE SUR LA TUERIE D'AURIOL

La toile s'élargit

Marseille. — M. Pierre Debizet, secrétaire général du Service d'action civique, détenu depuis le 28 juillet à la prison des Baumettes, devrait être à nouveau entendu *mardi 1er septembre et mercredi* 2 septembre par Mme Françoise Llaurens-Guérin, le magistrat chargé du dossier de la tuerie d'Auriol. Peu d'informations ont transpiré de l'interrogatoire auquel a été soumis, près de dix heures durant, jeudi 27 août, le responsable de l'organisation gaulliste (« le Monde » du 29 août). Il semble cependant qu'une grande partie de l'entretien ait été consacrée à l'organisation du SAC.

La mère de Jacques Massie, entendue vendredi en milieu de matinée, en compagnie de Mme Marina Massie, aurait *été interrogée sur les amis que son fils* recevait parfois dans la maison familiale de Charleval (Bouches-du-Rhône).

De notre envoyé spécial

Ce n'est pas encore le procès du SAC mais ce n'est plus tout à fait celui du meurtre de la famille Massie. Méthodique et obstinée, *Mme Llaurens-Guérin* semble tisser peu à peu une toile de plus en plus large à mesure qu'évolue l'instruction. Ainsi elle a consacré jeudi plusieurs heures de l'entretien avec Pierre Debizet à se faire expliquer l'organigramme du SAC au niveau national mais aussi dans telle région très éloignée des Bouches-du-Rhône, apparemment dans le but de savoir si Marseille respectait la hiérarchie des rapports habituels entre la base *et le sommet* de l'organisation ou si les militants de la cité phocéenne bénéficiaient de relations privilégiées avec le secrétaire général du SAC.

Selon certaines informations, le magistrat instructeur s'efforcerait de comprendre pour quelles raisons l'échelon régional de l'organisation faisait ici défaut depuis le retrait officiel de Me Yves Destrem, actuellement adjoint au maire d'Aix-en-Provence.

Combien d'hommes composaient *vraiment la hiérarchie locale* et départementale ? Lequel d'entre eux, en activité ou en retraite, aurait pu acquérir ou conserver l'autorité nécessaire à l'exécution d'un éventuel « contrat » contre Jacques Massie ? Pierre Debizet avait-il désigné lui-même Jean-Joseph Maria, le successeur pour les Bouches-du-Rhône de l'inspecteur stagiaire ? Depuis plus d'une semaine, la curiosité de Mme Llaurens-Guérin et des *enquêteurs du S.R.P.J. de* Marseille couvrirait un champ plus étendu. Aussi prête-t-on encore au juge d'instruction le désir de mieux connaître les milieux aixois du SAC ainsi que ceux des Alpes-Maritimes, du Vaucluse et du Var. Le magistrat s'intéresserait aussi à une réunion tenue à Nans-les-Pins avant le premier tour des élections législatives par les *membres marseillais* du SAC et certains militants venus des autres départements méridionaux. La soixantaine de personnes conviées — en l'absence de Jacques Massie — devaient déterminer le choix local de l'organisation pour les élections.

Or, si les amis de Jean-Joseph Maria militaient en faveur des candidats chiraquiens, les fidèles de Jacques Massie auraient manifesté leur préférence pour les giscardiens. *La réunion avait alors* tourné à la querelle. Les amis de l'inspecteur stagiaire auraient quitté la salle du restaurant. Le cas de Jacques Massie aurait-il été évoqué après leur départ ?

Au cours de la même assemblée, certains membres du SAC, *tous policiers en tenue*, auraient exprimé le regret de voir leur organisation abandonner sa spécialité du maintien de l'ordre. Ils auraient demandé que soient relancées les opérations de « ratonnade » des travailleurs immigrés. Selon l'un des inculpés, les membres du SAC se seraient séparés sur *une double décision : si la majorité* conservait son influence à l'Assemblée nationale, les actions commenceraient en *novembre* 1981. Si la gauche gagnait les élections, une réaction du SAC ne se ferait pas attendre.

Quelques jours plus tard, le 12 juin, une charge explosait dans une cité d'urgence de Marseille, une autre était découverte à la cité Bassens. Le SAC n'avait pas su patienter.

Les « disparitions »

Labyrinthe apparemment infini que cette affaire d'Auriol : les deux attentats à Marseille présenteraient, à en croire certaines pièces de la procédure, une marque de fabrique déjà mentionnée dans le dossier d'instruction, un système composé de *deux charges d'explosifs et d'un* détonateur doublé d'une batterie de motocyclette. Cette technique aurait déjà servi *non seulement pour les autres attentats* que certains inculpés imputent à leurs compagnons ou reconnaissent avoir commis, mais aussi pour l'attentat commis le 16 avril à l'aéroport d'Ajaccio, à l'occasion *de la venue de M. Giscard d'Estaing*, lors de la campagne présidentielle (*le Monde* du 18 avril). Interrogés par le juge d'instruction, certains membres du commando auraient admis que Lionel Collard, l'ancien légionnaire, leur chef présumé le jour de la mort de Jacques Massie, passait au sein du SAC pour être un utilisateur de cette méthode.

Autre chapitre du dossier qui semble prendre une certaine importance : *les disparitions supposées* de certains amis de Jacques Massie. Les enquêteurs auraient comparé les différentes listes de noms des militants marseillais dont ils disposent, celle donnée à la police par Jean-Joseph Maria, entendu après la prétendue tentative d'attentat, le 26 avril, contre l'inspecteur stagiaire, celle figurant dans les documents de Jacques Massie, celle enfin que M. Debizet a *remise à la justice*.

Au moins six noms auraient manqué. Ceux de quatre militants pour lesquels les enquêteurs n'ont encore que des soupçons vagues. Et ceux de Claude Castellanos, un patron de bar autrefois impliqué dans une affaire de « ratonnade » à Martigues (Bouches-du-Rhône) qui n'a pas donné signe de vie depuis le 16 février 1980, et Yves Courtois, fidèle de Jacques Massie, soupçonné d'avoir travaillé pour *l'organisation anti-autonomiste* corse Francia et qui connaissait aussi très bien Lionel Collard, employé comme lui par la société Chambourcy.

S'il est maintenu devant le juge, le témoignage de François Giustignani, intime d'Yves Courtois, arrêté à Calvi le 19 août, pourrait apporter certains éclaircissements sur la disparition d'Yves Courtois le 15 mai. Selon des informations dignes de foi, M. Courtois, ce jour-là de service dans son entreprise de 5 heures à 13 heures, aurait obtenu de décaler ses horaires de travail : il se serait présenté à l'aube chez François Giustignani, en compagnie de Lionel Collard. Les deux hommes auraient proposé à leur comparse de *les suivre pour « une opération anti-F.L.N.C. »*. Celui-ci aurait refusé.

François Giustignani aurait reçu *en fin de journée une seconde* visite de Lionel Collard. Seul cette fois. L'ancien légionnaire se serait alors vanté de connaître quelque moyen sûr de faire disparaître un homme. Il aurait eu encore une phrase mystérieuse, laissant entendre que le cas de Courtois était réglé.

PHILIPPE BOGGIO.

LES ACTIVITÉS DE M. DEBIZET EN AFRIQUE

Un spécialiste de la sécurité

L'enquête administrative du ministère chargé de la coopération et du développement au sujet de M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC et coopérant technique en Afrique, n'a pas encore pris la forme d'un rapport bien qu'elle soit près d'être terminée. *Les deux postes, occupés* par M. Debizet de 1966 à 1981, sont officiellement confirmés (*le Monde* du 1er août). Du 10 *novembre 1966 au début* de l'année 1968, M. Debizet fut chargé de mission auprès de la République du Tchad, à Fort-Lamy. A partir du mois de juin 1968, l'actuel secrétaire général du SAC fut conseiller technique à la disposition du président de la République du Gabon, M. Omar Bongo. Dans ces deux postes, M. Debizet était plus particulièrement chargé des questions « *de sécurité* ».

La mission de très longue durée de M. Debizet à Libreville a commencé à la demande de M. Bongo lui-même. Dans une lettre en date du 20 juin 1968, le président gabonais demandait en effet que la France mette à sa disposition un conseiller technique pour les affaires de sécurité. *M. Yvon Bourges, alors secrétaire* d'État aux affaires étrangères, chargé de la coopération, avait répondu positivement à la requête de M. Bongo.

M. Debizet, qui n'a pas un statut de fonctionnaire au ministère chargé de la coopération et du développement mais de contractuel, dispose d'un poste d'administrateur civil assimilé. Sa fiche de recrutement, en 1966, note qu'il a été décoré, le 24 avril 1946 de la médaille de la Résistance *et qu'il a reçu la croix de* guerre. Cette fiche indique aussi qu'il est particulièrement qualifié pour s'occuper des problèmes de *sécurité* et de *surveillance* des chantiers publics. Ce dernier point s'explique par le fait que, de novembre 1953 à juillet 1965, M. Debizet a dirigé dans la région parisienne la société Segal, spécialisée dans les moteurs électriques. Enfin, il est établi que la « *personnalité de référence* » qui a introduit M. Debizet à la coopération n'est autre que M. Jacques Foccart, alors chargé des affaires africaines et malgaches à l'Elysée.

L'enquête administrative déclenchée dans les jours qui ont suivi l'inculpation et l'incarcération de M. Debizet, après la tuerie d'Auriol, *s'efforce aussi de déterminer* si d'autres coopérants ont le même « profil » que le secrétaire général du SAC. Il semble que deux ou trois « cas » aient été isolés : des hommes qui, eux aussi, ont été en poste au Tchad, au Gabon ou au Congo. L'enquête s'intéresse à l'« *origine de leur recrutement* ». — L. G.

L'aménagement des tarifs de la S.N.C.F.

- *Hausse de 10 % à partir du 1er septembre sur les grandes lignes*
- *Des billets de congé payé pour les chômeurs*

Les tarifs voyageurs, sur les grandes lignes de la S.N.C.F., vont augmenter, à compter du 1er septembre, de 10 % et le bénéfice du billet de congé payé sera, à partir de cette date, étendu aux chômeurs.

En outre, il est vraisemblable, bien que cela ne soit pas encore officiellement confirmé, que les tarifs des péages sur les autoroutes seront majorés le 7 septembre prochain. L'augmentation sera modulée « en fonction des réseaux et des services rendus » et devrait intervenir, comme l'avait annoncé en juillet M. Fiterman, après les grands retours de vacances.

Le ministre des transports indique, dans un communiqué, qu'il a « *limité les hausses des tarifs ferroviaires autant que le permettaient les dispositions antérieures* » et qu'il prenait parallèlement des mesures « *pour étendre le bénéfice du billet populaire de congé annuel à d'autres catégories d'usagers* ».

Les abonnements hebdomadaires de travail ne subiront pas de majoration supplémentaire par rapport à l'augmentation générale. Une majoration supplémentaire de 5 % sera appliquée en revanche aux abonnements de libre circulation ainsi qu'aux automobiles accompagnées.

L'augmentation annoncée porte le prix du kilomètre parcouru en chemin de fer de 27,34 à 30,07 centimes en seconde classe et de 41,01 à 45,105 centimes en première classe.

Des ajustements vont permettre de remédier à ce que le ministre appelle « *certaines dispositions discriminatoires* » du billet de congé :

— Les maris non salariés d'épouses salariées pourront en bénéficier.

— Il en ira de même pour les parents d'un célibataire à condition qu'ils habitent chez lui et qu'ils ne bénéficient pas eux-mêmes d'un billet de congé populaire. Jusqu'ici un célibataire ne pouvait faire figurer que sa mère *sur son billet de congé populaire.*

— Enfin une extension du billet de congé populaire en faveur des agriculteurs est à l'étude.

[Une hausse de 7 % des tarifs de la S.N.C.F. est intervenue le 30 mars dernier. Elle était inférieure à ce qu'elle aurait dû être. En effet, suivant les termes du contrat d'entreprise passé entre l'État et la S.N.C.F., celle-ci propose chaque année, au 1er janvier, les augmentations de tarifs qu'elle estime nécessaires pour équilibrer son compte d'exploitation. L'État peut les refuser, à charge pour lui de compenser pour la société nationale le manque à gagner *qui résulte de sa décision*. La S.N.C.F. a demandé le 1er janvier 1981 un relèvement de 13,2 % de ses tarifs de deuxième classe. Cette hausse a été différée, puis autorisée, partiellement, au printemps dernier.

Pour ce qui est des péages sur les autoroutes, le ministère des transports va s'attacher à étudier une mesure depuis longtemps réclamée : l'harmonisation des prix pratiqués sur les différents parcours et qui diffèrent souvent beaucoup.]

Dans une interview à « Jeune Afrique »

L'ancien empereur Bokassa déclare que son procès en revendication de la nationalité française aura lieu le 31 octobre à Paris

Dans une interview, recueillie à Abidjan, publiée par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* daté du 2 septembre, l'ancien empereur Bokassa de Centrafrique, reprenant des déclarations antérieures sur *les circonstances de sa chute*, insiste sur le fait qu'il dispose de la nationalité française et que le président Giscard d'Estaing la lui a contestée à tort. « *De toute manière*, dit-il, *le procès aura lieu à Paris le 31 octobre et mes avocats ont demandé à la justice de trancher : Bokassa est-il Français ou non ? Bokassa dit oui. Je vous montrerai mon livret de pension militaire. C'est la paierie de l'ambassade de France à Abidjan qui me verse ma pension, dont on retire la cotisation de sécurité sociale au taux français, ce qu'on ne fait pas à l'égard des anciens combattants africains. Ma pension est payée au même taux que celle d'un officier français, capitaine d'active* ».

S'en prenant vivement à l'ancien président Giscard d'Estaing, coupable à ses yeux d'avoir influencé la commission de magistrats africains envoyée à Bangui, et dont le rapport sur les massacres d'écoliers préluda à sa chute, il l'accuse d'avoir monté un « complot » et constate : « *Il est au chômage, comme moi !* ». Il se félicite de l'accueil qui lui a été réservé par le président Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire où il se trouve « *très bien* » et « *ne demande rien* ». Enfin l'ancien empereur dit ne pas « *avoir eu le temps* » de s'inscrire sur les listes électorales françaises et conclut pour expliquer le fait de n'avoir pas félicité M. Mitterrand de son élection : « *C'est pour lui que j'ai hésité à le faire. Pour ne pas le gêner. Je ne pouvais pas, car je l'aurais sali. Je ne suis pas propre.* »

A Vienne

ATTENTAT CONTRE UNE SYNAGOGUE
L'un des terroristes est arrêté

Vienne (A.F.P.). — Une bombe a explosé, ce samedi 29 août à 11 h. 30 locales, dans la synagogue de la Seitenstettengasse, dans le centre de Vienne. L'attentat a été commis par deux terroristes.

Les deux hommes, qui étaient armés de pistolets mitrailleurs et de *grenades, ont* neutralisé *les deux* policiers qui se trouvaient devant le temple pour déposer la charge explosive.

La déflagration a grièvement blessé les deux policiers ainsi que l'un des auteurs de l'attentat, qui a été appréhendé. Son complice a réussi à prendre la fuite.

Aucune indication n'a été donnée sur l'identité et la nationalité du terroriste arrêté.

Le numéro du « Monde » daté 29 août 1981 a été tiré à 531 839 exemplaires.

LES EFFECTIFS DES GRANDES ENTREPRISES (PLUS DE DEUX CENTS SALARIÉS) ONT BAISSÉ DE 1,4 % EN 1980.

Les effectifs des huit mille établissements de plus de deux cents salariés (qui emploient au total quatre millions sept cent mille personnes) ont baissé de 1,4 % *en 1980*, selon des statistiques que vient de publier le ministère du travail (1).

Cette baisse, plus forte que les années précédentes (— 1,1 % en 1979 et — 0,6 % en 1978), concerne surtout l'industrie, tandis que le secteur tertiaire (commerce et *services) a créé des emplois*.

La mobilité s'est développée du fait de la multiplication des contrats à durée déterminée. Toutes activités *économiques* confondues, le taux de renouvellement du personnel dit de « turn-over » a été de 17,6 % de salariés en 1980, contre 16,2 % en 1979 et 15,8 % en 1978. Il est deux fois plus élevé dans le secteur tertiaire que dans l'industrie.

Les régions les plus touchées par la baisse des effectifs sont la Franche-Comté (— 4,7 %), notamment à cause des problèmes de l'automobile, la Champagne-Ardenne (— 3,8 %) et la Lorraine (— 3,5 %), avec la crise de la sidérurgie. Seuls l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées, qui bénéficient de *l'aéronautique, ont connu* une croissance limitée (+ 0,5 %), des effectifs de leurs grandes entreprises.

(1) Les effectifs des entreprises de plus de dix salariés ont baissé de 1,5 % entre le 30 juin 1980 et le 30 juin 1981 (voir *le Monde* du 29 août).

Un arrêt de l'exploitation de Concorde ?

AUCUNE ÉTUDE N'EST EN COURS DÉCLARE L'ÉLYSÉE

La présidence de la *République* a publié, le vendredi 28 août dans la soirée, un communiqué dans lequel elle indique qu'« *aucune étude particulière n'est en cours actuellement au sujet de l'exploitation commerciale de Concorde. Celle-ci s'opère dans le cadre d'une coopération internationale entre la Grande-Bretagne et la France et fait l'objet d'examens périodiques entre les représentants des deux gouvernements* ».

● *La première séance* de travail de la commission de réintégration des *journalistes exclus de l'audiovisuel* aura lieu le 4 septembre, mais déjà l'intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel (IJA) — qui regroupe les syndicats S.N.J., C.F.D.T., C.G.T. et F.O. — a été reçue par les quatre présidents-directeurs généraux des chaînes de radio et de télévision, le mercredi 26 août.

● *Affaire Boussac-Saint Frères : le mystère demeure.* — La troisième réunion d'information restreinte du comité d'entreprise de Boussac-Saint-Frères s'est tenue *le vendredi 28 août. Aucun* élément nouveau n'a été porté à la connaissance des syndicats sur l'avenir du groupe. Me A. Chassagnon, administrateur provisoire, était absent. Il s'était fait représenter par son adjoint Me Berthelot. « *J'ignore totalement l'avenir. Je ne lis pas dans une boule de cristal*, a déclaré ce dernier. *Ma mission est de faire fonctionner l'entreprise pour que les décisions soient prises en toute sérénité le moment venu.* »

A la suite de l'incident aérien avec les Etats-Unis

LE COLONEL KADHAFI RÉCLAME LE TRANSFERT DU SIÈGE DE L'ONU

Rentré d'une tournée au Proche-Orient pour présider le 1er septembre la célébration du douzième anniversaire du renversement de la monarchie et de son accession au pouvoir, le colonel Kadhafi a pris la parole le vendredi 28 août devant la « conférence de solidarité avec le peuple de la Jamahiriya libyenne », convoquée à Tripoli après que les Etats-Unis eurent abattu deux chasseurs libyens dans le golfe de Syrte (*le Monde* des 20 et 21 août).

S'adressant à quelque deux cent *cinquante délégués venus de* quatre-vingt-deux pays, le chef de la révolution libyenne a dénoncé la politique de Washington, réclamé le transfert du siège de l'ONU dans un pays autre que les Etats-Unis et suggéré que ces derniers soient privés du droit de veto au Conseil de sécurité « *parce qu'ils l'utilisent contre les aspirations des peuples qui luttent pour leur liberté* ».

L'agence de presse libyenne a d'ailleurs annoncé vendredi la création d'un « conseil suprême » groupant les chefs d'Etat de Libye, d'Ethiopie et du Yémen du Sud, ainsi que des « commissions ministérielles » pour suivre l'application du traité d'alliance qu'ils ont signé à Aden le 19 août (*le Monde* du 21 août).

هكذا من الأصل